

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

# VILLE DE SEVRANS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2025

### Présents

BLANCHET Stéphane  
BERNEX Brigitte

BACH RUSSO Safia  
CHANTRELLE Laurent  
BENAMMOUR Mérim  
BACON Jean-François  
ARAB Dalila  
JACQUART Ludovic  
MEKKI Chérifa  
CHAUVET Claude

BASTARAUD Sébastien  
MABCHOUR Najat jusqu'à 19:48  
MOULINNEUF Serge

PEDRAZO Jennifer  
GAUTHIER Raymond

ROUSSEL Danièle  
BOITTE Gilles  
BATUAMBA Ivetta  
VELTHUIS Asaïs  
KOUYATE Hawa  
PRUNIER Géraud

LARDIC Stéphan

LOUJAHDI Brahim

BRAIHIM Marwa  
GUE Elisabeth  
DI ZAZZO Jean-Charles

GEFFROY Philippe

HAMDAOUI Naïma  
CORDIN Olivier

JOUS Sullivan  
SAKI Mireille

### Excusés ayant donné procuration

MERIGUET Dominique  
DA SILVA Elodie  
MOILIME Hassanata  
CHERIGUENE Abdelouaheb  
WAVELET Manuel  
CAMARA Mariama  
BAILLON Jean-François  
CAMARA N'Na Fanta  
AGUIRREBENGOA Carole  
BOREL YERETAN Stéphanie

YILDIZ Umit

JACQUART Ludovic

donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à partir de  
21:56 à  
donne procuration à partir de  
22h37 à

CHAUVET Claude  
BOITTE Gilles  
BACH RUSSO Safia  
MEKKI Chérifa  
CHANTRELLE Laurent  
BERNEX Brigitte  
ARAB Dalila  
HAMDAOUI Naïma  
GEFFROY Philippe  
CORDIN Olivier

MOULINNEUF Serge

BLANCHET Stéphane

### Excusés et absents

PERRAN Dominick  
ETIENNE Walnex  
LIBERT Arnaud

MABCHOUR Najat

**Secrétaire de séance**

à partir de 19:48  
Elisabeth GUÉ

*(La séance est ouverte à 19 h 14, sous la présidence de Monsieur le Maire de Sevrans, Stéphane Blanchet.)*

**M. le Maire.**- Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce soir, je prends la parole devant vous avec gravité, à l'ouverture de la séance du Conseil municipal, pour appeler l'attention de toutes et de tous sur une situation qui heurte nos consciences et interpelle notre humanité ; celle que vit le peuple palestinien depuis de longs mois, dans un silence international devenu assourdissant.

Le peuple palestinien ne veut pas mourir. Depuis les terribles attaques commises par le Hamas le 7 octobre 2023, contre des populations civiles, y compris des militants pacifistes rassemblés lors d'un festival, le monde assiste à une spirale de violences sans précédent. Ce qui se déroule sous nos yeux à Gaza dépasse les logiques de représailles : c'est un massacre à grande échelle, un peuple tout entier pris au piège, soumis à des bombardements massifs, à la famine organisée, à la destruction systématique de ses infrastructures et à l'exil forcé. C'est un génocide reconnu comme tel par l'ONU que rien ne saurait justifier. Aujourd'hui, on estime à plus de 55 000 Palestiniens morts de la guerre, sans compter les morts collatérales, difficiles à chiffrer à cette heure.

Au même moment, les colonies israéliennes continuent de s'étendre en Cisjordanie, piétinant un peu plus chaque jour le droit international et l'espoir d'un avenir commun.

Le gouvernement de Benyamin Netanyahou mène une politique d'annexion et de guerre qui détruit toute perspective de paix, toute chance de coexistence entre deux états : israélien et palestinien, entre deux peuples : palestinien et israélien.

La guerre éclair menée par l'Israël et les États-Unis contre l'Iran est une fuite en avant et détourne aujourd'hui l'attention des médias de la guerre terrible en cours à Gaza.

À Sevrans, nous refusons de nous taire face à cette tragédie humaine. Dès décembre 2023, le Conseil municipal a adopté un vœu pour la paix en Palestine. En avril 2025, nous avons voté l'adhésion de la Ville au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine. Nous avons également reçu ici, au préau Crétier, l'ambassadrice de Palestine en présence de la députée, Clémentine Autain.

Après que j'ai été empêché de me rendre en Palestine avec une délégation d'élus pour continuer à alerter de la situation, il est de notre devoir d'élus républicains, notre devoir de femmes et d'hommes, attachés aux droits humains, de répéter inlassablement que nous voulons la paix ; une paix juste et durable pour les Palestiniens et les Israéliens. Une paix qui passe nécessairement par le respect du droit international et par la reconnaissance de deux états : l'Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues.

Au nom de la Ville de Sevrans, au nom du Conseil municipal, je condamne solennellement les crimes commis contre le peuple palestinien.

Nous appelons le président de la République et l'Union européenne à sortir de leur inaction, à se mobiliser pour mettre un terme au massacre, pour faire respecter les résolutions de l'ONU, pour faire libérer les otages du 7 octobre, pour protéger les civils, pour contraindre à un cessez-le-feu immédiat et à un processus de paix véritable.

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les élus, membres du Conseil municipal, d'observer une minute de silence en hommage aux milliers de victimes civiles, hommes, femmes, enfants, et en solidarité avec tous celles et ceux qui, en Palestine comme en Israël, aspirent à la paix, à la justice et à la dignité.

*(Debout, les conseillers municipaux observent une minute de silence en hommage aux victimes de la guerre.)*

Je vous remercie.

À chaque emplacement, vous disposez d'un pin's du drapeau palestinien, qui figure ici, aux côtés du drapeau de l'Union européenne et du drapeau national, le drapeau de la France.

Claude Mathez a été adjoint au maire de Sevrans de 1995 à 2001, sous le mandat de Jacques Oudot, maire de Sevrans. Il a occupé les délégations à la culture, aux relations internationales et à la francophonie. C'est sous ce mandat que l'espace François Mauriac a vu le jour et qu'un partenariat avec la fondation Nobel et l'ambassade de Suède dans le cadre de l'élévation du monument Nobel a été mis en place.

Dans la vie professionnelle, Claude Mathez a été professeur de l'Éducation nationale, agrégé de mathématiques, puis inspecteur d'académie.

Claude Mathez avait une personnalité attachante, ouvert au débat d'idées. Il avait le goût des discussions et de l'échange sans exclusive. Je l'ai souvent rencontré, mais comme beaucoup d'autres parmi vous, il était resté modeste, humble et il nous manquera à toutes et à tous.

Monsieur Geffroy, je tiens particulièrement à vous remercier des échanges lorsque vous m'avez malheureusement appris son décès. D'un commun accord, nous avons convenu que je vous laisse dire quelques mots en sa mémoire, parce que vous le connaissiez bien et que sa famille l'appréciera aussi.

Au nom de l'ensemble des élus du Conseil municipal, je me permets de vous demander d'apporter à ses proches nos sentiments respectueux, d'amitié et de sympathie, ainsi que toutes nos condoléances.

**M. Geffroy**.- Claude Mathez est né le 19 juin 1936 à Aniche, dans le nord de la France. Il nous a quittés le 8 juin dernier. J'insiste sur le 19 juin, le lendemain du 18, qui sera l'appel éternel du général de Gaulle que Claude admirait par-dessus tout.

Claude Mathez est un homme du nord, il est du bassin Houiller du Nord-Pas-de-Calais, cette terre de verre et du charbon, où le travail était la valeur cardinale autour de l'agriculture et de l'industrie. Il était vraiment fidèle aux paroles de la chanson : « Les gens du nord ont dans leurs yeux le bleu qui manque à leur décor. Les gens du nord ont dans leurs cœurs le soleil qu'ils n'ont pas dehors. Les gens du nord ouvrent leurs portes à ceux qui ont souffert. »

Son père est cabaretier et sa mère coiffeuse. Son enfance est marquée par la guerre et la pauvreté. À cet égard, il en parlera souvent avec ma mère, car ils étaient des contemporains qui vécurent les mêmes horreurs et les mêmes privations.

Son père, Henri Mathez, est fait prisonnier de guerre et sera incarcéré à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc par les Allemands.

Après ses études, Claude sera envoyé en Algérie où il sera décoré de la croix du combattant et de la médaille commémorative des opérations de sécurité en 1959, ainsi que du diplôme de la reconnaissance de la nation.

Agrégé de mathématiques, il commencera à enseigner en Algérie, à Souk Ahras, puis sera nommé à son retour en France à Saint-Denis. Il arrivera à Sevrans qu'il ne quittera plus. Ce sera la ville pour laquelle il déploiera toute son énergie et toute sa passion.

Après avoir été directeur d'établissement scolaire, il sera nommé inspecteur d'académie, comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire, et aura Sevrans comme ville dans son rayon d'action. À ce titre, il sera promu au grade d'officier des Palmes académiques en 1986.

En 1995, Claude sera élu sur la liste de Jacques Oudot, maire de Sevrans, de 1995 à 2001, il deviendra adjoint au maire en charge de la culture, des relations internationales et de la francophonie.

L'engagement de Claude sera total. Il initiera le renouveau total et complet de l'espace culturel François Mauriac, inauguré par le fils de l'écrivain Jean Mauriac. Il sera le créateur du printemps de la culture. Avec une grande implication, il prendra en main la mise en valeur de l'histoire d'Alfred Nobel à Sevrans. Il y consacrera un livre non publié. Il sera l'ambassadeur de Sevrans avec de jeunes Sevransais à Stockholm à l'Académie royale pour la remise du prix Nobel et initiera un partenariat avec la Fondation, ainsi qu'avec la ville

de San Remo en Italie où a vécu aussi Alfred Nobel. En temps utile, la maison Nobel de Sevrans, que nous avons sauvée, mériterait une plaque à son nom en mémoire de son travail pour notre cité.

Claude était aussi un grand humaniste, fidèle à l'esprit de la franc-maçonnerie, dans un souci d'éducation morale et civique de ces adeptes travaillant à l'instauration d'une société meilleure.

Ce soir, c'est donc à Claude Mathez que le Conseil municipal de Sevrans, réuni sous l'autorité de son premier magistrat, Stéphane Blanchet, maire, qui a tenu à cet instant de recueillement, rend hommage de façon républicaine à l'un des siens dans le déroulé de l'histoire.

Claude, d'une bonté naturelle et d'une intelligence fine, n'est d'ailleurs aujourd'hui pas seul dans notre salle du Conseil, puisque je vois non seulement sa fille Amélie présente à nos côtés, que je salue, mais aussi de nombreux amis qui sont là en sa mémoire.

Il était un honnête homme au sens du 17<sup>e</sup> siècle, à savoir un homme ayant une culture générale étendue, des qualités sociales propres et des vertus normales.

Ce soir, tu es, pour nous, ici présent. Merci, Claude. Au revoir.

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

Je vais vous demander d'observer une minute de silence en sa mémoire.

*(Debout, les conseillers municipaux observent une minute de silence en la mémoire de Claude Mathez.)*

Je vous remercie encore pour lui et pour ses proches.

Monsieur Cordin.

**M. Cordin.** - Merci.

Je suis désolé de revenir à des questions bien plus terre à terre. Il m'est arrivé une mésaventure hier soir, un arbre de la Ville est venu s'écraser sur ma clôture à cause de la tempête. Il m'est revenu à ce moment-là le fait que je vous avais demandé l'année dernière, Monsieur le Maire, un rapport sur l'état du patrimoine arboré de la Ville.

Dans le rapport distribué ce soir, je vois qu'un diagnostic a été mené pour les plus de 10 000 arbres de la Ville. Certains ont été coupés, manifestement pas tous, puisqu'il en reste encore un, *a priori*.

Je voulais savoir, où en êtes-vous de ce rapport ? Pourrions-nous le voir ? Pourrions-nous savoir ce qu'il en est, le dernier rapport disponible datant d'avant 2020 ?

Comme vous le savez, notre ville est confrontée au réchauffement climatique. Ce soir, *a priori*, nous allons retirer l'écharpe à la conseillère en charge de cette question. Qu'en est-il de l'adaptation de la Ville au réchauffement climatique et de nos parcs arborés qui souffrent beaucoup des sécheresses, du vent, des tempêtes et ainsi de suite ?

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

Me permettez-vous de partager le rapport en commission, par exemple, que nous vous l'envoyions et que nous en discutions ? Cela me semble un peu délicat ce soir.

Sur table, vous trouverez un ordre du jour modificatif concernant le texte du vœu relatif au maintien du dispositif MaPrimeRénov', ainsi que le document du compte administratif et le bilan d'activité de l'administration pour 2024, pour votre information.

Je vous les montre. *(Stéphane Blanchet indique les deux documents cités.)*

Dites-nous si vous ne les avez pas.

Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur adopté par la délibération n°1 du 13 octobre 2022, des délibérations sont également en surbrillance dans l'ordre du jour qui vous a été adressé. Elles sont proposées par bloc et par assentiment. Le premier lot de délibérations concerne les numéros 16 à 18 ; le deuxième lot, les délibérations 21 à 23 ; et le troisième lot, les délibérations 38 à 40. Dès maintenant ou au cours du déroulé de la séance, vous pouvez demander que l'une ou toutes soient retirées de ces blocs approuvés par assentiment.

[1 - Approbation du procès-verbal du Conseil](#)

## municipal du 10 avril 2025

**M. le Maire.**- Avez-vous des remarques ou des interventions concernant ce procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2025 ?

(Aucune)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°1.

| Adoptée par             | 42 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|----|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 42 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Exprimés                | 42 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Pour                    | 40 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| NPPV                    | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

## 2 - Cessation des fonctions d'adjointe au maire de Mme Najat Mabchour

**M. le Maire.**- Mesdames et Messieurs, depuis le début du mandat, nous avons construit une équipe municipale soudée autour d'un objectif clair : transformer Sevrans et améliorer concrètement la vie des habitants. Cette action collective exige de la cohérence, de la confiance et de la loyauté.

Depuis quelques mois, Mme Najat Mabchour, adjointe au maire, a fait un autre choix, celui de la rupture.

Depuis plusieurs mois, elle s'emploie à dénigrer l'action de la majorité à laquelle elle appartient encore, à mettre en cause l'intégrité de l'administration.

Depuis plusieurs mois, elle s'emploie à colporter des rumeurs et à formuler des accusations graves et mensongères sans jamais apporter le moindre élément crédible. Elle accuse des agents, remet en question la légalité de nos projets, conteste les décisions prises collectivement.

Ces attaques, répétées et infondées, ne relèvent plus d'un désaccord politique, mais d'une mise en cause systématique de notre action et de nos valeurs, ainsi que d'une volonté de désorganisation de l'administration mettant en œuvre nos projets.

Dans ces conditions, il n'est plus possible de continuer à lui confier un rôle dans l'exécutif. Cette situation n'est ni tenable ni acceptable. Il faut être clair : l'on ne peut pas à la fois faire partie d'une équipe et passer son temps à dénigrer ses actions.

Ce soir, nous proposons donc le retrait de son mandat d'adjointe au maire et de ses délégations.

Ce n'est pas une sanction, Mme Mabchour reste élue municipale, mais c'est une clarification politique nécessaire. Chacune, chacun doit assumer ses choix.

Pour notre part, nous restons pleinement engagés en équipe à faire avancer Sevrans avec sérieux, loyauté et détermination.

Madame Mabchour ?

**Mme Mabchour.**- Monsieur le Maire, avant toute chose, je m'adresse à vous personnellement : tenez vos troupes. Vous avez mis une cible sur mon dos. De nombreuses personnes m'ont interpellée à propos des courriers que je vous ai adressés. Vous m'y accusez de tous les maux. Il est facile de mettre la pression sur une femme, n'est-ce pas ?

Monsieur le responsable des relations publiques m'a interpellée au téléphone, de même que M. Niles, concernant des accusations portant sur l'ancien directeur de Sevrans seniors. Madame Dauvet, quant à elle, a écrit sur les réseaux sociaux qu'il faudrait porter plainte contre moi pour des propos que j'aurais tenus. La liste est longue.

À quel jeu jouez-vous, Monsieur Blanchet ? Est-ce cela, pour vous, le débat démocratique ? Vous êtes en campagne, soit, mais si vous souhaitez mobiliser vos soutiens, ne le faites pas à mes dépens.

Sur mes alertes, s'agissant des régies, Sevrans seniors, relations publiques, CCAS ou l'épicerie sociale, je vous ai écrit pour signaler que nous avions été alertés. Je n'ai formulé aucune accusation. Vous seul avez le pouvoir de mettre un terme aux rumeurs en ordonnant des enquêtes internes. Votre inaction laisse penser que ces rumeurs pourraient être fondées. Ne rejetez pas la faute sur mes écrits. Agissez.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chères Sevranaises, chers Sevransais, je prends la parole aujourd'hui avec gravité, mais aussi avec calme et détermination. Dans quelques instants, vous allez voter la révocation de mon mandat d'adjoint au maire et le retrait de mes délégations. Ce geste, lourd de sens, est votre réponse politique à mes alertes, à mes demandes de transparence, à mes questions légitimes. Toutes ont été formulées dans le strict cadre de mes fonctions d'élue.

Depuis plusieurs mois, j'ai alerté au sujet de dérives budgétaires préoccupantes, notamment concernant deux projets : la piscine municipale et le poste de Police municipale.

Le projet de piscine, initialement voté à 16,9 M€, atteint aujourd'hui 31 M€. Lors du Conseil municipal du 19 décembre 2024, Monsieur le Maire, vous avez reconnu avoir volontairement minimisé le coût initial. 31 M€ est effectivement le bon prix pour une piscine de cette taille. Le résultat est une explosion de plus de 80 % du budget, avec un reste à charge passant de 5,8 M€ à près de 20 M€ pour la Ville et les finances communales, malgré 1 M€ obtenu du Conseil départemental.

Vous dites que tout est clair, Monsieur le Maire. Soyons transparents : pourquoi avoir choisi le prestataire Colas à 3 M€, quand Vinci fondation proposait 1,7 M€ ? Les habitants ont le droit de comprendre ce choix, l'État et la Chambre régionale des comptes également.

Au sujet du poste de Police municipale, sans parking, là encore, les chiffres parlent. Le projet présenté avec un reste à charge de 1,6 M€ en coûtera en réalité près de 4,8 M€ aux Sevransais, avec moins de 15 % de subventions réellement obtenues. Quel échec ! Alors même que l'ancien directeur général des services déclarait lors d'un Conseil municipal en 2021 que le projet serait normalement autofinancé.

Je n'ai lancé aucune accusation à la légère. J'ai fourni des éléments précis, chiffrés, vérifiables. J'ai cité le Code de la commande publique, alerté sur le fractionnement illégal du marché de la piscine, souligné des irrégularités graves.

Le service des Marchés est en grande difficulté, vous le savez, Monsieur le Maire. À votre demande, M. Boitte a été contraint de démissionner après avoir enfreint les règles.

Un courrier envoyé au procureur et au préfet par la directrice générale des services techniques mentionne aussi des irrégularités majeures : des bons de commande et des contrats irréguliers, comme celui de 88 000 € HT, sans appel d'offres, pour Sevrans plage, qui remplace Festiv'été à la veille des élections.

J'ai également réclamé, en vain, des documents budgétaires obligatoires : bilans sociaux, bilans de régies, comptes administratifs, sans jamais avoir aucun retour de votre part. Certains de ces documents ont été remis à des élus, mais de l'opposition. Pourtant, moi, élue de la majorité, on refuse de me les transmettre.

Mon devoir est d'exiger la transparence, pas de me taire face aux dérives.

Exiger des comptes n'est pas trahir, Monsieur le Maire, c'est rester fidèle à l'éthique républicaine.

Dans votre dernier communiqué me concernant, Monsieur le Maire, vous parlez de confiance budgétaire. C'est faux. Aucune ville, confiante et sereine budgétairement, n'a besoin de 9 M€ de ligne de trésorerie. 9 M€ ! C'est du jamais vu à Sevrans. La barre des 4 M€ n'a jamais été franchie. Cela reflète un très grave problème de trésorerie. Ces lignes de trésorerie ont un coût financier et traduisent également un surendettement déguisé. Elles ont d'ailleurs permis, en partie, de régler les factures impayées que j'avais déjà dénoncées dans mes courriers tant décriés. Plusieurs millions d'euros dus à des fournisseurs, à des entreprises et au Territoire. Nous sommes loin de vos discours de propagande avec « Sevrans est une ville bien gérée ».

Tout ne va pas bien financièrement. Par vos choix, vous avez placé la Ville en grande difficulté financière, avec des projets démesurés et sans concertation, qui ne répondent pas aux attentes et aux besoins des habitants.

Vous parlez justement beaucoup du faire ensemble, mais vous avez supprimé les conseils de quartier, délocalisé les réunions publiques à la salle des fêtes pour limiter la participation, et votre fameux Conseil participatif est devenu l'antichambre de recrutements municipaux. Quant à votre projet de lycée agricole privé, sans lien avec les besoins urgents des habitants, en particulier des Sablons, où il manque crèche, centre de loisirs et bien plus, vous y injectez des millions d'euros pendant que beaucoup d'autres projets essentiels et non privés ne voient pas le jour. Disons-le, ce projet n'a d'autre but que de faire plaisir à M. Boitte et à ses amis.

On m'accuse de nuire à l'image de l'équipe municipale, mais mes courriers n'étaient adressés qu'à la majorité municipale. Mes propos ne décrédibilisent pas l'action publique, ce sont les faits et vos actes, les projets promis qui ne verront pas le jour, les équipements abandonnés - salle des fêtes, école, gymnase, conservatoire, service Jeunesse et bien d'autres. La liste est longue.

Depuis 2020, chaque ROB a son lot d'annonces. Je refuse de porter la responsabilité politique de ce naufrage.

Un exemple concret, Monsieur le Maire : la Maison des anciens combattants prévue à l'entrée du cimetière. Ce lieu devait accueillir une maison funéraire, utile pour les familles en deuil. C'était logique, c'était réfléchi, c'était humain. À la place, vous voulez construire une Maison des anciens combattants et du patrimoine dans la précipitation. Cela sacrifiera le patrimoine le plus emblématique de Sevrans, le pavillon Nobel, qui attend toujours sa rénovation. La priorité est de sauver notre patrimoine, pas de satisfaire une promesse électorale.

Dans les prochains jours, je vais tenter d'alerter la population pour mettre fin à votre folie. Pour être sauvé, le pavillon Nobel doit accueillir nos anciens combattants.

Que dire de votre méthode pour m'évincer ? Une mise à l'écart brutale, sans dialogue, un bureau municipal organisé pour m'attaquer, me pousser à bout, m'intimider. Monsieur Boitte et M. Bastaraud m'ont publiquement ciblée, violemment, sans que vous interveniez, Monsieur le Maire, pour faire respecter un *minimum* de dignité dans nos échanges.

Vous organisez cette maltraitance à mon égard depuis 2020, tout en affirmant défendre les femmes victimes de violences. Quelle contradiction !

Je veux aussi rappeler que la diversité d'opinions est une richesse démocratique. Je me souviens encore des échanges musclés entre M. Portel et M. le Maire, Stéphane Gatignon. Cela allait jusqu'au commissariat. Et pourtant, jamais M. Portel n'a été démis de ses fonctions d'adjoint. Il a même travaillé jusqu'à la fin de son mandat et a bouclé la réhabilitation de la résidence Perrin.

En tant que femme, élue, écologiste, indépendante, je revendique le droit à la parole. Je n'ai fait qu'assumer ma fonction d'élue : informer, vérifier, alerter, protéger les finances publiques.

Aujourd'hui, en votant ma révocation, vous ne me sanctionnez pas, vous me libérez. Vous me libérez d'un mandat où la loyauté est exigée à sens unique. Vous me libérez d'une majorité qui ne tolère pas la contradiction et qui n'écoute que ses certitudes. Surtout, vous me libérez, car cela va me permettre de mieux servir les Sevranaïses avec vérité et clarté.

Je continuerai à informer, à alerter, à défendre les habitants avec la même honnêteté, la même force, la même intégrité et la même fidélité à Sevrans et à ses habitants.

Je vais maintenant vous laisser apprécier, Monsieur le Maire, un moment que vous attendiez depuis bien longtemps. Je ne vous laisserai pas le plaisir de tenter de m'humilier publiquement.

Je tiens aussi à remercier tous les soutiens que j'ai reçus. Je m'exprimerai publiquement très vite et je serai présente au prochain Conseil municipal avec force et conviction pour mettre en lumière vos contradictions, vos mensonges.

Merci.

**M. le Maire.** - Avez-vous d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur Jous.

**M. Jous.** - Bonsoir à tous.

Dans la vie, personne n'est parfait, c'est une évidence, et Mme Mabchour n'échappe pas à la règle. Ne pas être en accord avec elle sur certains points est donc tout à fait compréhensible, mais Mme Mabchour est une élue qui a participé à votre campagne municipale de 2020 et qui a contribué à ce que vous tous puissiez être aux responsabilités de notre ville, malgré le fait que votre majorité soit minoritaire en nombre de votants en rapport à l'opposition.

*(Najat Mabchour se retire.)*

Dans un communiqué officiel, que vous avez récemment publié, signé par 29 des 34 élus de votre majorité, vous reprochez à Mme Mabchour de « *dénigrer les réalisations municipales, proférer des accusations infondées, incriminer des agents ou anciens agents, et de mettre en doute certains marchés publics* ». Trouvant ces méthodes inacceptables, vous décidez donc de lui retirer sa délégation, car, je vous cite : « *Il n'est plus possible de lui accorder la confiance politique nécessaire à l'exercice d'un mandat électif.* » Cette phrase, en particulier, a retenu toute mon attention.

Depuis le début du mandat, nous avons un maire, ici présent, M. Stéphane Blanchet, dont les magistrats de la Cour d'appel de Paris ont affirmé, de manière définitive, qu'il était possible de le qualifier de marchand de sommeil comparable dans le traitement judiciaire à un trafiquant de drogues et de s'être rendu coupable d'escroquerie au jugement.

Lorsque j'ai dénoncé ces faits, je n'ai vu personne vouloir remettre en cause le mandat de ce monsieur. Même lorsque la décision de justice définitive est tombée au nom du peuple français, personne dans ce Conseil municipal n'a dit qu'il n'était plus possible d'accorder à M. Blanchet la confiance politique nécessaire à l'exercice d'un mandat électif.

Ce même M. Blanchet a reconnu avoir versé de l'argent public à un agent de la Ville alors qu'il était en prison, et même avoir renouvelé son contrat de travail alors qu'il était en prison. Malgré un potentiel détournement d'argent public et un faux en écriture publique, personne n'a dit qu'il n'était plus possible de lui accorder la confiance politique nécessaire à l'exercice d'un mandat électif.

Ce même M. Blanchet est aujourd'hui poursuivi dans le cadre d'une information judiciaire pour discrimination, car il a bafoué les droits constitutionnels de la population sevranaise, notamment son droit à la liberté d'expression politique, procédure qui a même fait la une du *Parisien* 93.

Ce même M. Blanchet a reconnu que l'erreur de certains administratifs, dont il est l'employeur, avait coûté plus d'un demi-million d'euros d'indemnités compensatrices aux Sevranaïses. Le pot de départ à la retraite du directeur général des services de la Ville a coûté plus de 22 000 € de petits fours pour se remplir la panse avec l'argent des Sevranaïses. Monsieur Blanchet a également pris de l'argent public pour des protections fonctionnelles avec lesquelles il a perdu ses procédures et tenté de camoufler ses défaites à la population sevranaise.

Avec ces décisions judiciaires, ces infractions, ces poursuites judiciaires et cette gabegie financière, personne, et je dis bien personne, n'a dit qu'il n'était plus possible de lui accorder la confiance politique nécessaire à l'exercice d'un mandat électif, hormis moi, bien entendu, qui ai déjà demandé son éviction.

Il est encore bien présent ici, en tant que premier magistrat de la Ville, avec le silence complice de l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Madame Mabchour, gagnée par cette volonté de justice sociale - peut-être tardivement, c'est sûr, mais mieux vaut tard que jamais -, demande à être éclairée sur des zones qui lui paraissent ombrageuses concernant la gestion des deniers de notre Ville. Au lieu de vous justifier légalement, en apportant toutes les preuves de votre bonne gestion, vous préférez sortir la guillotine pour couper la tête de son mandat politique au sein de cette majorité despotique.

On ne peut pas dire de Mme Mabchour qu'elle est un marchand de sommeil ou un escroc, mais c'est elle que l'on « bazarde » sans vergogne.

Le maire, ici présent, a commis des faits bien plus graves et se maintient, tandis que celle qui ose réclamer un peu plus de considération se retrouve dans l'ablation de sa délégation.

Lors du dernier Conseil municipal, elle évoquait déjà son sentiment de maltraitance dans l'exercice de sa mission de service public. Elle l'a réitéré aujourd'hui, mais son appel de détresse n'a finalement fait qu'ajouter de la violence à la violence, déjà dénoncée, et comme elle l'a dit, on vient parler de lutte contre les violences faites aux femmes, quelle ironie.

Que je sache, Mme Mabchour n'est pas l'ordonnatrice des dépenses de notre Ville. Pouvons-nous lui reprocher de vouloir que la loi soit appliquée sans que sa tête soit découpée ? Je précise bien au sens figuré, pour éviter que certains esprits malveillants puissent venir s'offusquer de la prétendue violence de mes propos.

Pouvons-nous lui en vouloir, en l'absence de réponse concrète à ses interrogations, de souhaiter dégager sa responsabilité des potentielles manœuvres frauduleuses commises au nom de la majorité municipale ?

Demander de la transparence est ce que j'ai toujours fait depuis le début de ce mandat, en devant parfois utiliser le forceps judiciaire pour que la loi soit respectée.

Je ne me vois absolument pas voter ce retrait de délégation qui constitue, selon moi, une rupture d'égalité manifeste entre le traitement réservé à Mme Mabchour, qui ne fait que demander des comptes sur la gestion des deniers publics, et le traitement réservé à M. Blanchet, qui a commis bien plus grave sans que personne ne s'en émeuve au sein de cette assemblée.

J'ai bien conscience des résistances à faire tomber votre gouvernance, mais de là à sortir la guillotine politique pour assouvir, telle une meute de loups, votre soif de vengeance, cela démontre toute votre incompétence à gérer cette instance municipale. Comme le dit l'adage, la

nature a horreur du vide, et elle a bonne mémoire. C'est très bien que ce Conseil municipal soit filmé pour que les personnes se rappellent et que nous puissions honorer ce devoir de mémoire politique dans notre ville.

Il faut également que la préfecture l'entende et puisse constater ce deux poids deux mesures opéré au sein de cette assemblée municipale - une nouvelle fois, devrais-je dire.

Maintenant que j'ai dit cela, je suis curieux de savoir et de voir qui aura l'audace de voter pour ce retrait de délégation.

Si retrait de délégation il y a, je demande à voter dans la foulée le retrait de la délégation du maire, Stéphane Blanchet, qui pendant tout ce mandat a commis des faits bien plus graves que ceux reprochés à Mme Mabchour. Dans ce cas-là, soyez cohérents avec vos propres méthodes, Messieurs-dames.

Si ma requête est refusée, j'insisterai, comme je l'ai toujours fait, auprès de l'organe judiciaire pour que cette éviction ait lieu par l'exercice de la justice et que la finition se fasse par les élections avec une population qui rejette sans détour toute forme de discrimination, car aujourd'hui, je peux le dire et je l'affirme, vous profitez de votre autorité. Il existe un véritable dysfonctionnement du service public judiciaire. J'en veux pour preuve le fait qu'un commissaire de justice a été mandaté pour demander au commissaire d'Aulnay-sous-Bois pourquoi M. Blanchet n'est toujours pas sous arrestation. Il avait huit jours pour répondre à des questions sur son obligation de service public en faveur de la protection des personnes qui dénoncent des faits extrêmement graves aux autorités judiciaires. Cela étant, il a fait le choix de ne pas répondre au bout de ces huit jours, en prenant le risque de s'exposer à des poursuites judiciaires.

J'en vois déjà certains qui risquent encore d'aller se plaindre en cachette, n'est-ce pas, Monsieur Blanchet, mais je révélerai à la population certains événements passés sous silence dans un futur proche, afin que les Sevranaïens aient pleinement conscience des abus de confiance et d'autorité que vous manifestez par vos actions envers vos administrés, parfois même envers vos employés.

Étant donné que M. Gatignon a été cité tout à l'heure, mais ne peut pas prendre la parole au sein de ce Conseil municipal, je lui donnerai prochainement l'opportunité de s'exprimer et de lui tendre mon micro afin qu'il puisse partager son sentiment sur les méthodes employées par celui à qui il a laissé les clés de la délégation de maire. Peut-être le fera-t-il de manière amère, mais il pourra ainsi juger le comportement que vous avez envers une cheville ouvrière qui a aidé à votre éducation politique et à votre élection depuis tant d'années.

Par la même occasion, j'en profiterai pour lui demander ce qu'il pense des agissements des héritiers de sa dernière étiquette politique, Europe Écologie Les Verts, qu'il avait considérablement renforcée à l'époque par une augmentation significative des adhésions au parti.

Monsieur le Maire, priez que l'homme d'action qu'il a été n'ait pas l'idée de faire une grève de la faim dans votre mairie pour demander votre destitution pour l'ensemble des discriminations que vous avez opérées pendant ce mandat, s'il considère toutefois que la dignité des Sevranaïens est une priorité.

Autrefois, cette action cherchait à lutter contre les discriminations financières, mais aujourd'hui, il s'agit de combattre les discriminations politiques.

En dehors de ce vœu pieux, pour ma part, si retrait de délégation il y a, j'organiserai une mobilisation contre votre gouvernance pour mettre un terme définitif à toutes ces discriminations incompatibles avec la dignité d'un mandat électoral.

Pour conclure, je voterai contre votre nouvelle mascarade, révélatrice de vos âmes très peu fréquentables.

**M. le Maire.**- Monsieur Chantrelle.

**M. Chantrelle.**- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je tiens à préciser que notre groupe, constitué de Jennifer Pedrazo, Manuel Wavelet et moi-même, n'a pas reçu de consigne de vote, mais en même temps, je tiens aussi à préciser que nous ne voterons pas pour cette décision.

Dans la lignée de ce que je viens de dire, concernant les délibérations 3 à 7, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. le Maire.**- Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.**- Merci.

Nous voyons effectivement que les esprits s'échauffent, que les combats sont à portée de main et que la majorité se fissure. Nous le constatons, mais nous l'entendons aussi, à l'évidence, Monsieur le Maire, dans les rues de Sevrans.

Ce soir, parce que ce n'est pas notre problème et notre affaire, nous ne participerons pas au vote des délibérations que vous nous soumettez concernant Mme Mabchour.

Pour autant, ce soir - et je réclamerai d'ailleurs en tant que de besoin les affirmations faites -, je trouve, Monsieur le Maire, que les affirmations faites par Mme Mabchour sont graves, très graves.

Elles mettent en cause le fonctionnement régulier des institutions de ce Conseil municipal.

Elles mettent en cause, pour un certain nombre de points, la passation des marchés publics.

Elles mettent en cause un éventuel saucissonnage de la problématique de la piscine. Nous y reviendrons, mais nous ne connaissons toujours pas le prix effectif de la piscine. Au départ, on ne pouvait tout de même pas nous dire qu'il n'allait pas y avoir des consolidations par rapport au gypse. En regardant la carte, on voit effectivement bien les taches rouges et les taches orange. Le moindre particulier à Sevrans qui veut faire construire ne serait-ce qu'un garage est souvent soumis à l'Inspection générale des carrières et sait que nous sommes une ville avec du gypse.

Les affirmations graves, sont-elles donc fondées ou pas ? Il faut, et nous demandons, nous opposition, que réponse nous soit faite par rapport à ces affirmations graves qui remettent effectivement en cause la gestion de la Ville au cours de ce mandat, ce qui est très inquiétant compte tenu du coût que paient déjà les Sevransais par rapport à un certain nombre d'erreurs de gestion qui ont pu se manifester dans le passé.

Merci.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote à bulletins secrets sur la délibération n°2.

| Adoptée par             | 29 | voix | Majorité |
|-------------------------|----|------|----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |          |
| Exprimés                | 32 | voix |          |
| Pour                    | 29 | voix |          |
| Contre                  | 3  | voix |          |
| Abstention              | 0  | voix |          |
| NPPV                    | 9  | voix |          |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

### [3 - Fixation du nombre d'adjoints au maire de Sevrans](#)

**M. le Maire.**- Nous passons de 17 à 16 adjoints suite à la cessation de fonction de Mme Mabchour.

Souhaitez-vous intervenir ? Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.**- Je vois que vous baissez le nombre d'adjoints de 1, mais je pense à la délégation sur l'urgence climatique que portait Mme Mabchour, qui est tout de même une délégation importante, vous nous l'avez répété tous les jours. Qui va s'en occuper ?

Par ailleurs, une question du vice-président de la Commission des finances. Nous aurons un adjoint de moins : maintiendrons-nous l'enveloppe des 500 000 € d'indemnités aux élus ?

Vous savez que toute l'opposition ne reçoit aucun centime depuis le début du mandat, alors qu'individuellement, nous représentons plus de voix que chacun d'entre vous en face.

Qui s'occupera de l'urgence climatique ? Lorsque l'on voit, par exemple, qu'hier, ou avant-hier, il a fait plus de 41°C à Céret dans les Pyrénées-Orientales, c'est une question importante, ainsi que celle de l'enveloppe des indemnités aux élus.

**M. le Maire.**- Je vais vous répondre en deux temps, de manière très factuelle.

Premièrement, nous passons de 17 à 16 adjoints. Nous ne dépenserons pas l'enveloppe totalement, puisque nous aurons une indemnité en moins.

Deuxièmement, concernant l'urgence climatique et sociale, je vous remercie de souligner que nous avons porté cette délégation, et collectivement, au sein de notre équipe municipale. Vous verrez encore des délibérations dans l'ordre du jour du Conseil municipal concernant cette action du réchauffement climatique, mais également de l'autosuffisance alimentaire et la question de la place de la nature en ville. À chaque Conseil municipal, des points à l'ordre du jour concernent ce sujet. J'espère bien qu'avec notre action collective à toutes et à tous en tant qu'élus, mais aussi en tant que citoyennes et citoyens, nous porterons encore des actions non seulement à Sevrans, mais avec d'autres collectivités, comme le Département de la Seine-Saint-Denis, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, ou d'autres villes de France et de Navarre pour porter la question de la justice climatique et effectivement faire en sorte qu'aujourd'hui, la responsabilité des assurances soit bien engagée. Il existe un vrai problème par rapport aux catastrophes climatiques, beaucoup de personnes assurées ne voient pas leur indemnisation tomber. C'est un problème national, politique, de grande ampleur.

Je rappelle que nous nous sommes associés à une action collective contre Total, un géant pétrolier, hydrocarbure, qui conduit des méga projets en Afrique et ailleurs, et qui saccage effectivement notre planète.

Cette question que vous posez mérite un débat, de la transparence, mais aussi beaucoup d'action. Nous la menons encore, parce que notre équipe collective est aussi engagée aux côtés de la population à ces sujets de rénovation de notre patrimoine. Permettez-moi de le dire de manière un peu affirmative : aujourd'hui, je préfère avoir une piscine olympique, un centre aquatique olympique, avec les objectifs de sobriété écologique et énergétique en matière de consommation des fluides et autres, sur lequel nous travaillons - c'est toujours en cours -, qui va aussi rendre sa fierté à la ville de Sevrans. Comment ne pas être fier de voir l'aventure olympique et paralympique se poursuivre à Sevrans, après Saint-Denis, avec l'inauguration du centre aquatique olympique qui sera bientôt à Sevrans ?

Ici même à Sevrans, nous ne disposons plus de piscine pour le savoir nager, pour équilibrer les comptes d'un projet de vague de surf artificielle qui coûtait 150 M€ et qui était, pour le coup, énergivore. Nous nous en sommes rendu compte avec le Conseil participatif citoyen qui avait auditionné des institutions, dont l'établissement sur l'eau - je ne me rappelle plus l'appellation exacte -, qui nous disait qu'avec la récupération des eaux pluviales, on percevait la nappe phréatique pendant trois ans au *minimum*, quand on sait que l'eau est devenue depuis longtemps un bien précieux. Je lisais encore un article tout à l'heure sur Internet, en 2050, il existera un problème de raréfaction de l'eau en France, et c'est déjà le cas en Espagne ou au Portugal. La récupération des eaux pluviales pendant trois ans dans toute la ville, dans tout le territoire, voire au-delà des frontières communales, conduisait à percer la nappe phréatique. Cela posait un véritable problème écologique à ce moment-là et je suis bien content que tous

ensemble, nous ayons décidé de redresser la trajectoire de la Ville de Sevrans par rapport à ce type de projet.

Je pourrais citer d'autres exemples que l'urgence climatique et sociale :

- la lutte contre la précarité alimentaire ;
- la lutte contre la précarité énergétique avec le CCAS.

D'autres projets aussi ambitieux prévoient de désartificialiser la Ville. Je regardais Gilles Boitte tout à l'heure, mais je commence à comprendre son regard : au sujet des cours oasis dans nos écoles, nous voyons bien que nous avons besoin de plus de fraîcheur.

Il est également question de :

- l'agrandissement du parc Louis-Armand sur lequel nous voulons et allons forcément travailler ensemble, car cette question intéresse le patrimoine Nobel ;
- l'agrandissement du parc de la Poudrerie.

Oui, nous continuerons de travailler sur ces sujets et rendrons évidemment des comptes à chaque étape.

Madame Hamdaoui.

**Mme Hamdaoui.**- Bonsoir à tous.

J'avais une petite remarque, puisque nous abordons la question de l'indemnisation de l'adjoint à qui vous avez retiré la délégation : qu'en est-il de tous les autres adjoints, les conseillers absents, que nous avons très rarement vus, voire pas du tout ? Aujourd'hui, ils continuent à percevoir leur indemnité.

Dans le Règlement intérieur du Conseil municipal, un article le précise clairement.

Aujourd'hui, l'absentéisme de certains est flagrant. Qu'allez-vous faire des indemnités que toutes ces personnes perçoivent aux frais des Sevransais ?

Finalement, je vois que le débat démocratique est compliqué ici. Vous avez peut-être du mal à avoir une opposition, quelle qu'elle soit, puisque j'en ai aussi fait les frais, Monsieur le Maire. Vous avez régulièrement écrit à mon patron pour faire en sorte que je sois plus qu'évincée de mon emploi. À un moment donné, acceptez le débat démocratique et soyez un peu plus ouvert d'esprit à ce niveau-là.

**M. le Maire.**- Le débat est démocratique, mais il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêts.

Monsieur Cordin.

**M. Cordin.**- Je voudrais faire une remarque : vous dites que l'urgence climatique est une véritable priorité pour la Ville. Pourtant, en Conseil municipal, Mme Mabchour s'est plainte à de nombreuses occasions du fait de ne pas savoir ce qu'elle devait faire, que vous ne lui donniez pas de mission malgré ses demandes. Nous pouvons nous interroger sur la réalité de votre ambition de lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, ne pas redonner sa délégation à un porteur, mais la diluer entre tous les membres de votre majorité est une démarche parfaitement dilatoire et ne servira à rien. Notre Mairie n'a pas de projet clair, n'a pas de vision précise. Nous resterons dans cette démarche pendant encore un an.

L'urgence est là. Madame Mabchour aurait dû porter cette urgence, elle n'a pas pu le faire, parce que vous ne lui en avez pas donné les moyens. Aujourd'hui, cette urgence n'existe plus. Vous la diluez entre tous vos élus.

**M. le Maire.**- Monsieur Chauvet.

**M. Chauvet.**- Je ne voudrais pas polémiquer, mais, malgré tout, j'ai pu constater l'inaction de Mme Mabchour. Même si le langage est beau, où est l'action ?

Deux exemples simples :

➤ Chaque année, des commissions d'attribution de MaPrimeRénov' ont lieu pour rénover des logements, surtout pour les personnes ayant peu de moyens. Tous les dossiers des Sevransais sont passés cette fois-ci, mais pourquoi ? Parce que j'y étais pour les approuver. Madame Mabchour n'était pas présente ; elle aurait dû y être.

➤ Nous parlions de l'urgence climatique et sociale, l'épicerie sociale avait été portée par Éric Ceprani, mais aussi Danièle Roussel, qui est là, qui s'est investie fortement, et notamment avec le CCAS.

Rien que ces deux exemples montrent que derrière le beau langage, je ne voyais pas d'actions réelles. Certes, elle avait tout de même une lettre de délégation. Chaque élu a reçu sa lettre de délégation qui explique sa délégation, je veux donc bien qu'elle dise qu'elle n'a pas eu les moyens de travailler. Au début, je travaillais avec elle et Dominique Mériguet, nous organisions des réunions régulières, mais force est de constater que cela ne s'est pas passé de façon fluide par la suite. C'est la vie.

Je pourrais donner quantité d'exemples. Je suis effectivement intervenu sur des tas de sujets, mais d'autres élus sont aussi intervenus sur de nombreux sujets.

**M. le Maire.**- Monsieur Cordin, vous demandez à réintervenir, nous savons que vous n'êtes pas d'accord.

**M. Cordin.**- Non, je suis d'accord avec ce qu'il vient de dire, cela ne me pose pas de problème.

En revanche, le problème qui se pose est que le travail effectif de nombreux élus n'est pas prouvé. À de très nombreuses reprises, nous vous avons demandé de fournir des bilans des travaux effectués par chaque élu. Vous les avez promis. Nous ne les avons jamais vus venir. Si Mme Mabchour n'a pas fait son travail depuis plusieurs années, la situation qui se déroule aujourd'hui aurait dû se dérouler bien avant.

Une nouvelle fois, nous vous demandons de nous prouver que vos élus produisent un travail effectif.

**M. le Maire.**- C'est surtout une question de clarification politique. Je n'ai pas envie d'entrer dans des débats de personne.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°3.

| Adoptée par             | 30 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Exprimés                | 30 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Pour                    | 30 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NPPV       | 11 | voix | CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

4 - Élection d'un délégué titulaire représentant la Commune de Sevrans au sein du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

**M. le Maire.** - Collectivement, nous proposons M. Brahim Loujahdi comme représentant la Commune de Sevrans.

Souhaitez-vous présenter d'autres candidatures ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote à bulletins secrets sur la délibération n°4.

| Adoptée par                       | 30 | voix | Unanimité |
|-----------------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés           | 41 | voix |           |
| Exprimés                          | 30 | voix |           |
| Candidat n°1 : <b>M. LOUJAHDI</b> | 30 | voix |           |
| Contre                            | 0  | voix |           |
| Abstention                        | 0  | voix |           |
| NPPV                              | 11 | voix |           |

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

5 - Élection d'un délégué titulaire représentant la Commune de Sevrans au sein du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)

**M. le Maire.** - Collectivement, nous proposons la candidature de M. Brahim Loujahdi.

Avez-vous d'autres candidatures à présenter ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote à bulletins secrets sur la délibération n°5.

| Adoptée par                       | 29 | voix | Unanimité |
|-----------------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés           | 41 | voix |           |
| Exprimés                          | 29 | voix |           |
| Candidat n°1 : <b>M. LOUJAHDI</b> | 29 | voix |           |
| NPPV                              | 12 | voix |           |

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

6 - Désignation d'un représentant titulaire du Conseil municipal de la Ville de Sevrans pour représenter

la Ville à l'Assemblée générale de l'association Amorce

**M. le Maire.**- Collectivement, nous proposons la candidature de M. Brahim Loujahdi.  
Souhaitez-vous présenter d'autres candidatures ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote à bulletins secrets sur la délibération n°6.

| Adoptée par                       | 29 | voix | Unanimité |
|-----------------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés           | 41 | voix |           |
| Exprimés                          | 40 | voix |           |
| Candidat n°1 : <b>M. LOUJAHDI</b> | 29 | voix |           |
| NPPV                              | 12 | voix |           |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

7 - Désignation d'un représentant titulaire du Conseil municipal au conseil de l'école Émile Zola et d'un représentant suppléant du Conseil municipal au conseil de l'école François Villon

**M. le Maire.**- Collectivement, nous proposons la candidature de M. Raymond Gauthier.

Voudriez-vous présenter d'autres candidatures ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote à bulletins secrets sur la délibération n°7.

| Adoptée par                       | 29 | voix | Unanimité |
|-----------------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés           | 41 | voix |           |
| Exprimés                          | 29 | voix |           |
| Candidat n°1 : <b>M. GAUTHIER</b> | 29 | voix |           |
| NPPV                              | 12 | voix |           |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

8 - Élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol à la suite de la démission de Mme Najat Mabchour

**M. le Maire.**- Collectivement, nous proposons la candidature de Mme Dalila Arab.  
Souhaitez-vous présenter d'autres candidatures ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote à bulletins secrets sur la délibération n°8.

| Adoptée par                    | 32 | voix | Unanimité |
|--------------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés        | 41 | voix |           |
| Exprimés                       | 32 | voix |           |
| Candidat n°1 : <b>Mme ARAB</b> | 32 | voix |           |

|      |   |      |  |
|------|---|------|--|
| NPPV | 9 | voix |  |
|------|---|------|--|

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

[9 - Adoption du compte de gestion 2024 - Ville](#)  
[10 - Vote du compte administratif 2024 - Ville](#)  
[11 - Constat et affectation définitive du](#)  
[résultat du compte administratif 2024](#)

**M. le Maire.**- Avant de laisser la parole à Brigitte Bernex, je voudrais dire quelques mots qui répondront peut-être, si vous écoutez attentivement, mais après chacune ou chacun a le droit de ne pas penser la même chose.

Des indicateurs, des ratios montrent la bonne gestion financière de la Ville. L'encours ou le stock de la dette a évidemment baissé d'une manière sensible. La capacité de désendettement de la Ville reste bien en dessous de 10 ans. Ce sont des indicateurs contrôlés par nous, mais aussi par les services de la Préfecture, de la Chambre régionale des comptes.

Je me félicite de cette bonne gestion de notre budget. Il me paraît nécessaire de le dire.

Toujours est-il que la pression fiscale est forte, alors même que notre Conseil municipal n'a pas voté une hausse des taux depuis 10 ans. C'est un fait indéniable : nous n'avons pas augmenté les taux depuis 10 ans. Sans contester la force de cette pression fiscale.

Toujours est-il que l'égalité territoriale reste un combat. Nous sommes largement défavorisés par rapport à d'autres collectivités. Nous appartenons à la même Métropole du Grand Paris et à la même Région Île-de-France, pourtant l'une des plus riches d'Europe. Et c'est là où les inégalités entre collectivités sont les plus fortes, les plus criantes.

Les réalisations sont à l'œuvre pour transformer la Ville ; nous les portons. Pourtant, je prendrai juste ces deux exemples qui me paraissent majeurs : les deux pôles gares.

D'abord, celui de Sevrans-Livry ne desservira pas que Sevrans, mais bien d'autres communes.

Ensuite, celui de Sevrans-Beaudottes ne desservira pas que Sevrans, mais bien d'autres communes.

Ce sont des charges territoriales ou des charges métropolitaines que nous portons assurément, et ce sont pourtant bien deux pôles gares qui desserviront tout le territoire sans égalité territoriale.

Cela nécessiterait un changement de logiciel pour que nous puissions enfin mettre en œuvre une vraie politique de péréquation financière entre les collectivités ; tout le monde le sait. Les dispositifs existent, il faudrait aller plus loin ; tout le monde le sait. C'est un vieux débat, mais cela reste un combat actuel, plus que nécessaire.

Aujourd'hui, ce soir, demain, après-demain, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, tous les maires seront d'accord pour dénoncer les propositions du gouvernement actuel pour une future loi de finances qui veut faire l'économie de 40 Md€ sur le dos des contribuables privés, des familles, des ménages, en rognant sur les services publics et en endommageant très sensiblement les finances de toutes les collectivités locales, de Puteaux à Sevrans.

Je pense que le budget de combat reste d'actualité, mais il repose sur une bonne logique de gestion des affaires locales, et c'est notre responsabilité. Je passe donc volontiers la parole à Mme Bernex pour vous l'exposer.

**Mme Bernex.**- Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Je vais effectivement vous présenter les trois délibérations étroitement liées, comme nous le faisons habituellement.

Les deux premières visent à rendre compte de la gestion, tant en recettes qu'en dépenses, de l'exercice 2024. Le compte de gestion est travaillé par le trésorier public, tandis que le compte administratif est le fait des services. Des recoupements très étroits sont évidemment faits entre les deux administrations pour s'assurer de la compatibilité des résultats.

Habituellement, nous affectons définitivement les résultats du compte administratif sur les comptes de l'exercice 2025, puisque vous vous rappelez que nous votons l'intégration du résultat prévisionnel dans le budget de l'année à venir lors du budget primitif.

Pouvons-nous peut-être présenter le PowerPoint ?

*(Projection du PowerPoint)*

Je rappelle la procédure budgétaire avant d'entrer dans le vif du sujet.

Nous avons voté le rapport d'orientations budgétaires en décembre, comme nous le faisons depuis plusieurs années. À la mi-février, et cette année le 8 février, nous avons voté le budget primitif en Conseil municipal. Aujourd'hui, il s'agit donc d'approuver le compte administratif par le Conseil municipal.

Je vous rappelle que nous prenons acte du compte de gestion et que nous approuvons le compte administratif préparé par M. le Maire.

Deux mots, avant d'entrer dans le détail des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement puis d'investissement : cette année, à la différence des précédentes, nous n'aurons pas exactement les mêmes comptes et les mêmes résultats entre le compte de gestion et le compte administratif. Ce n'est pas qu'il existe des turpitudes, comme certains semblent le dire. C'est simplement que le trésorier public a intégré dans son compte de gestion des opérations liées à la clôture des budgets annexes du photovoltaïque et de Cycle terre, alors que nous le ferons seulement en octobre, lorsque nous présenterons un budget supplémentaire où nous intégrerons les résultats de la régie du marché forain - dont nous parlerons un peu plus tard - et les résultats définitifs de ces deux sites annexes.

L'écart est précisément de 206 264 €. Ce dernier est tout à fait stabilisé avec le trésorier public et sera résorbé au moment où nous intégrerons les résultats de ces trois comptes annexes dans le budget de la Ville, à l'occasion d'une décision modificative ou d'un budget supplémentaire.

Je vais entrer dans le détail de la présentation des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement.

Vous voyez là un graphe qui présente l'évolution des dépenses depuis trois ans.

En haut, les premiers chiffres représentent l'évolution des dépenses exceptionnelles spécifiques, qui étaient à :

- 890 000 € en 2022,
- 429 000 € en 2023,
- 5 700 € en 2024.

Ce sont des dépenses par nature aléatoires.

Les charges d'intérêts, soit les intérêts des emprunts, ont augmenté :

- 1 743 000 € en 2022,
- 2 177 000 € en 2023,
- 2 298 000 € en 2024.

C'est normal, puisque nous avons contracté des emprunts depuis cette date pour assurer le financement de grands projets publics que nous portons dans la Ville. Par ailleurs, les emprunts contractés depuis longtemps voyaient baisser les charges d'intérêts de la section de fonctionnement.

Viennent ensuite les charges de gestion courante (en vert) :

- 9 740 000 € en 2022,
- 8 446 000 € en 2023,

➤ 9 808 000 € en 2024, soit à peu près au même niveau qu'en 2023.

Les charges de dépenses de personnel subissent une hausse assez significative :

➤ 48 708 000 € en 2022,

➤ 50 869 000 € en 2023,

➤ 52 859 000 € en 2024.

Je vous fournirai des éléments d'explication de ces augmentations, mais nous avons eu l'occasion d'en parler au moment de la présentation des budgets primitifs.

Enfin, les charges à caractère général augmentent également, avec un léger fléchissement en 2023 :

➤ 23 032 000 € en 2022,

➤ 22 979 000 € en 2023,

➤ 25 038 000 € en 2024.

Parmi les quelques éléments d'explication du chapitre 011, qui est le chapitre des dépenses d'ordre général, il faut noter des activités nouvelles et tout à fait significatives dans la Ville, qui concernent le centre-ville vivant et animé - comme c'est indiqué.

Nous avons tous en tête l'animation de l'été autour des Jeux olympiques, qui nous a coûté 390 000 €. Cela apparaît en dépenses, mais il faut savoir que cela a été largement subventionné.

Le Village de Noël représente une dépense de 93 000 €, avec une augmentation de la dépense de 67 000 € par rapport à 2023. Néanmoins, vous avez tous pu constater qu'entre ce qui était fait à la place Bussière et ce qui a été fait au parc Louis-Armand n'était pas du tout de la même nature.

Les frais relatifs à la régie du marché forain ont été pris en charge par la Ville, régie qui a fonctionné une bonne partie de l'année : 164 000 €, essentiellement des dépenses de personnel.

Un contentieux URSSAF a permis de faire annuler un redressement indu de 2 M€.

Les dépenses de la Cité éducative sont en hausse, soit +92 %. Nous en avons déjà parlé au sein de cette instance, c'est lié à la modification du système des cités éducatives.

Un effort significatif a été réalisé pour les colonies de vacances, avec 13 % de hausse et 45 000 € supplémentaires.

Les frais d'assurance et les frais juridiques s'élèvent à 188 000 €.

La petite enfance, la première année pleine de la crèche, coûte 82 000 €.

Les dépenses de Police municipale, dont les dispositifs accrus de sécurisation de la Halle Mandela ont coûté cher, soit 325 000 €.

Les dépenses de fonctionnement des services techniques ont augmenté, soit 226 000 €.

Nous avons dû prendre en intégralité et à notre charge les hausses décidées par le gouvernement en direction des personnels. Comme je le dis toujours, c'est très bien qu'il existe des revalorisations salariales et c'est tout à fait justifié. Il serait beaucoup plus juste pour les collectivités que ces décisions prises par le gouvernement soient compensées par celui-ci et pas une fois et en partie comme ce fut le cas en 2022.

Nous avons donc dû supporter une hausse de cinq points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les agents, ou presque.

Des mesures salariales avaient été décidées pour 2023, notamment la hausse du point d'indice, que nous avons assumées en année pleine.

La prime « pouvoir d'achat » a été versée aux agents. Celle-ci a aussi été décidée par le gouvernement.

Nous avons décidé d'une revalorisation indemnitaire concernant le Conservatoire et le Centre Municipal de Santé, là aussi, dans un cadre réglementaire.

Des primes ont été versées aux agents ayant participé à l'organisation et à l'accueil du public pendant nos accueils et nos animations des JOP.

Enfin, nous avons créé des postes à la Police municipale.

Comme l'a souligné M. le Maire, la politique fiscale du gouvernement sur les impôts locaux est une catastrophe. Pour redonner du pouvoir d'achat aux habitants, il a effectivement décidé de réduire les impôts. Pour les collectivités, cela s'est traduit par la suppression de la taxe d'habitation, qui n'était pas l'impôt le plus injuste, tout en conservant la taxe foncière, mais comme il avait supprimé peu avant la redevance pour l'audiovisuel.

Le graphe suivant présente le montant des impôts locaux par habitant des villes de l'EPT :

- 740 € à Sevrans ;
- 1 149 € à Tremblay-en-France ;
- une partie se situe entre 830 € et 791 € ;
- juste après nous, Drancy a le plus faible ratio d'impôt par habitant, avec 729 €.

Cela renvoie à ce que disait M. le Maire au regard des inégalités territoriales en matière de ressources par l'impôt des collectivités.

S'agissant des recettes, vous avez peut-être en tête que 2023 avait été une année tout à fait particulière, puisque les recettes étaient tout à fait exceptionnelles et non renouvelables, pour partie versées par l'État à hauteur de 2 M€. Ces recettes étaient dues au titre de l'exercice 2022 et versées à l'automne 2023. Cela signifie que pendant plus d'un an et demi, la Collectivité a fait l'avance de trésorerie qui venait compenser des hausses de dépenses qui ne pouvaient pas être prises en compte par les collectivités sur les fluides, par exemple, ou l'alimentation. Comme les autres collectivités, un sujet concernait la restauration scolaire, mais aussi des mesures salariales décidées à la mi-année par une loi de finances rectificative, qui s'appliquait bien évidemment à nous.

Nous avons perçu une subvention exceptionnelle de fonctionnement de la Métropole du Grand Paris, comme bien d'autres villes dans la même situation que nous, portant ces recettes exceptionnelles à 2,6 M€. Nous ne les avons évidemment pas perçues en 2024.

Pour partie, la dynamique des recettes - la dynamique des impôts et la dynamique des dotations -, a tout de même permis de compenser ces recettes exceptionnelles qui ne nous étaient plus versées, en gardant un bon niveau d'épargne brute, dont je vous rappellerai les résultats par la suite.

Vous voyez le graphe projeté ici avec des bâtons que j'appelle des carottes, en plus, elles sont orange. La ligne orange montre l'épargne brute, les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement. Entre 2023 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressent effectivement de 85 M€ à 90 M€. Cela nous a permis d'assurer une gestion assez satisfaisante en 2024.

Je ne m'attarde pas trop sur le graphe suivant, que nous voyons très régulièrement lors de la préparation budgétaire et des résultats définitifs. Celui-ci ventile les dépenses de fonctionnement par grand domaine. C'est une présentation, un peu par destination, de nos dépenses et par une approche strictement comptable.

La répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante :

- Enseignement, formation, culture : 22,88 % ;
- Intervention sociale, santé, famille : 21,04 % ;
- Sport, jeunesse : 18,61 % ;
- Sécurité, propreté, cadre de vie : 34 % ;
- Grands projets urbains, aménagement du territoire : 3,48 %.

Dans la section d'investissement, nous observons une augmentation de la dépense, un fort dynamisme, ce qui n'est pas étonnant en 2024, puisque c'est l'année où nous avons effectivement engagé les grands chantiers du poste de Police municipale et de la piscine, qui vont se poursuivre cette année pour s'achever, soit fin d'année, soit tout début d'année prochaine, et qui génèrent des dépenses, car il nous faut payer les entreprises.

En bleu, en 2023, vous voyez les dépenses diverses d'investissement que nous ne retrouvons pas en 2024.

Les dépenses d'équipement autres, par rapport au gros bloc des immobilisations corporelles, s'élèvent à 1,424 M€ en 2023 et à 1,094 M€ en 2024.

Les immobilisations corporelles passent de 20,451 M€ en 2023 à 23,547 M€ en 2024.

Pour ce qui est du capital, les remboursements d'emprunts restent à peu près stables en montant, passant de 8 208 000 € en 2023 à 8 138 000 € en 2024.

Les dépenses d'équipement sont en hausse nette de 12,6 % entre 2023 et 2024, passant de 21,9 M€ à 24,6 M€. La dynamique de l'investissement porté par la Ville sur trois ans est visible à travers une hausse de 41,9 % entre 2022 et 2023, soit 15,4 M€ en 2022.

Au début du mandat, nous n'avions effectivement pas beaucoup dépensé en matière d'investissements, parce que les projets n'étaient pas finalisés. Cela se concrétise aujourd'hui par des projets qui avancent, notamment deux équipements emblématiques que vous avez tous bien en tête : pour cette année et pour l'année dernière, le centre aquatique, dont nous avons parlé, et la construction du poste de Police municipale et du pôle urbain. Je le précise parce que c'est encore flou pour certains habitants : le grand bâtiment à l'emplacement du magasin Catena n'est pas que pour la Police municipale, mais c'est aussi tout le pôle urbain qui était dans un bâtiment énergivore où l'on a très chaud l'été et très froid l'hiver.

Nous pouvons aussi mentionner tout ce qui a été fait sur l'îlot Crétier, la végétalisation de cours d'école, la démolition de l'ancien commissariat et les travaux de végétalisation de cet espace qui ont démarré cette année, ainsi que le développement de la vidéosurveillance.

Il faut avoir en tête qu'en 2024, nous avons versé la première annualité à la SPL Sequano, qui est la société publique du Département à laquelle nous avons adhéré comme actionnaire en vue de construire quatre équipements aux anciennes Beaudottes :

- le terrain de sport extérieur,
- le gymnase,
- le pôle socio-culturel,
- le pôle « petite enfance ».

Ces annualités ont l'avantage de lisser la très grosse dépense à engager aux Beaudottes pour construire l'ensemble de ces équipements.

La répartition sectorielle des dépenses d'investissement se trouve sur cette autre slide :

- le remboursement d'emprunt : 24,83 % ;
- la voirie : 12,90 % ;
- les achats : 3,11 % ;
- le développement durable : 2,03 %.

Vous disposez de ce document et pouvez le regarder dans le détail.

Il faut comprendre la nécessité des équilibres entre la section de fonctionnement et les conditions de recours à l'emprunt.

Ensuite, se trouve un petit graphe concernant l'encours de la dette, au plus bas depuis le 31 décembre 2006, ce qui n'est pas rien. Celui-ci commence en 2016. Il faut avoir en tête que la situation financière, la fin de mandat de Stéphane Gatignon, si je puis dire, faisait que la Ville était coincée de toutes parts. Elle a failli être sous tutelle financière de l'État. La situation a été peu ou prou sauvée en vendant les terrains de Carrefour Beau Sevrans, ce qui a effectivement représenté une somme non négligeable. Cela étant, nous remarquons aujourd'hui combien cela nous entrave dans la réflexion sur le devenir urbain de toute cette zone autour de la gare de Sevrans-Beaudottes et de l'hôpital. Les recettes de cette cession ont été versées de façon échelonnée pendant 15 ans, la dette avait donc forcément commencé à baisser pendant qu'il était impossible à la Ville, à ce moment-là, d'emprunter, parce qu'aucun organisme bancaire

n'aurait accepté de prêter le concours financier à la Ville pour réaliser des opérations d'investissement, et notamment d'équipements publics.

Concernant l'épargne, comme je le précisais, au début du mandat, les gros projets de l'ANRU, les gros projets autour de la ZAC Mandela n'étaient pas finalisés, Terre d'Eaux encore moins, et nous n'avions pas en tête les projets comme le centre aquatique ou le poste de Police municipale. Dès le début du mandat, nous avons donc mis à profit pour continuer à baisser notre endettement et à retrouver une situation financière bien plus saine. Pour information, en 2017, l'épargne brute était de 4,46 M€ et qualifiée de famélique.

Les deux dernières *slides* que je vais vous expliquer visent à vous faire comprendre que nous suivons un certain nombre d'indicateurs, de ratios, qui sont des signaux de la bonne ou de la mauvaise santé financière d'une collectivité. Ce ne sont pas des ratios que nous inventons, mais des ratios que vous connaissez désormais très bien et qui sont partagés par toutes les collectivités locales.

Cette *slide* sert à vous sensibiliser au fait que prendre un ratio isolément n'a pas toujours de sens. Par exemple, la première des situations évidemment fictives, à partir des réalités locales montre qu'à une époque, au 31 décembre 2015, nous avons connu le plus fort niveau d'endettement de la Ville avec un encours de 113,8 M€. Cela peut paraître énorme. Aujourd'hui, nous savons que nous sommes en deçà, même si cela va aussi augmenter.

Si cet encours de la dette avait été associé à notre épargne brute actuelle, ce qui, de mon point de vue, aurait été tout à fait possible par une gestion un peu sérieuse, c'est-à-dire une épargne brute de 2024 à 11,68 M€, cela se serait traduit par un ratio d'endettement de 9,7 années, ce qui était dégradé, mais ne nous traduit pas une situation de faillite. Je vous rappelle que dans notre Règlement financier, nous avons fixé à 10 ans le seuil à ne pas dépasser en matière de ratio de désendettement.

En revanche, si nous regardons l'encours de la dette au 31 décembre 2024, bien plus bas qu'en 2006, mais accompagné de l'épargne brute de 2017, à savoir 4,46 M€, si nous avons été un peu dispendieux sur la section de fonctionnement - c'est ce que cela veut dire -, cela se serait traduit par un ratio d'endettement de 14,7 années.

C'est pour vous sensibiliser au fait qu'il ne faut pas s'attarder sur un seul ratio, mais regarder l'ensemble. C'est bien ce que font les organismes bancaires lorsqu'ils acceptent ou pas de prêter de l'argent à une collectivité ; ils considèrent l'ensemble de ces éléments.

Nous avons aussi eu des discussions au sujet du bon recours à l'emprunt en Commission des finances et avec certains élus de l'opposition ou de la majorité. Quand les taux étaient très bas, ces élus disaient « mais empruntez ». D'abord, nous ne pouvons emprunter que si les conditions de la situation financière permettent de l'envisager. Je vous donnerai un exemple : nous avons beaucoup travaillé avec La Banque postale, mais la première fois qu'ils sont venus vers nous, de façon très ouverte, et avec des propositions d'offres de services multiples, ils étaient prêts à nous prêter 5 M€ et pas plus. La dernière fois, ils étaient prêts à nous prêter 15 M€. Cela montre l'évolution de la relation de confiance entre cette banque et la Ville.

Nous pouvons emprunter si nous avons des projets et si cela correspond à un intérêt général.

Au bout du compte et après avoir dit tout cela, les ratios essentiels à retenir du compte administratif de 2024 sont les suivants :

- Une épargne brute de 11,68 M€.
- Un taux d'épargne brute de 11,49 %, quand la norme de bonne gestion est que ce soit supérieur à 10 %. Je ne dis pas que c'est une épargne brute pléthorique, mais dans la gestion contrainte que nous connaissons, je pense que c'est tout de même satisfaisant.
- Une épargne nette - c'est l'épargne brute moins les remboursements des dépenses d'emprunt - de 3,58 M€. Une norme de bonne gestion, c'est que l'épargne soit positive. Quand elle est négative, c'est réhibitore pour bénéficier d'emprunts de la part des organismes bancaires.

Notre encours de la dette se situe à 65,43 M€, ce qui représente un ratio d'endettement de 5,60 années. La norme de bonne gestion, et celle retenue dans notre Règlement intérieur financier, étant un ratio inférieur à 10 années.

Le ratio d'endettement résulte du calcul de l'encours de la dette divisé par notre épargne.

Cette année, de bons résultats nous ont effectivement permis d'obtenir des propositions tout à fait intéressantes de la part des organismes bancaires pour satisfaire notre besoin d'emprunt. Notre besoin d'emprunt est réel et normal au regard des projets que nous portons. Globalement, ce dernier a été affiché à 26 M€ pour 2025, sachant que nous mobiliserions 2,5 M€ au début de l'année sur un emprunt souscrit en 2024.

Nous avons souscrit cet emprunt en mobilisant quatre organismes bancaires différents, avec des formes de taux fixe et de taux variable afin de maximiser les options les plus intéressantes pour la Ville. Celui-ci nous permet d'assurer le financement des dépenses d'investissement qui nous seront présentées cette année, mais aussi en début d'année prochaine, puisque dans le courant du premier trimestre, de janvier à février et peut-être un peu en mars, nous solderons le paiement de l'opération du pôle urbain et de Police municipale, ainsi que du centre aquatique. À ce moment-là, il faudra évidemment décaisser des sommes importantes.

En matière d'emprunt, nos besoins devraient être un peu différents en 2026, parce que nous allons percevoir un certain nombre de subventions liées à ces gros projets en 2026 et pas en 2025, alors que nous aurons exposé les dépenses en 2024 et en 2025. La situation sera sûrement un peu différente en matière de financement de la section d'investissement.

Cela conclut la présentation du compte de gestion et du compte administratif. Je pourrais peut-être revenir sur les affectations de résultat dans un deuxième temps.

**M. le Maire.** - D'accord.

Souhaitez-vous prendre la parole ?

Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.** - Merci, Monsieur le Maire.

Vous ne serez pas étonnée, je pense que je n'ai pas tout à fait les mêmes lunettes que vous, Madame Bernex, et je n'ai pas la même lecture de l'ensemble des documents que vous nous avez commentés.

J'ai déjà constaté deux blocs : une comparaison de l'ère actuelle par rapport à l'ère Gatignon. J'ai senti quelque chose de très clair, de très net dans vos propos. Pour autant, un certain nombre d'entre vous a connu peu ou prou les deux ères. Vous êtes revenue en disant qu'un certain nombre de considérations s'étaient effectivement améliorées par rapport à une faillite, même pas virtuelle, quasiment réelle à un moment où la dette dépassait les 110 M€ pour tangenter quasiment les 120 M€.

Vous n'avez pas rappelé une troisième période que je vais appeler « la période Oudot ».

C'est sûr, la gauche gère Sevrans quasiment sans discontinuité depuis 1945 et nous voyons aujourd'hui l'état de la ville tel que les personnes peuvent nous la décrire.

Il a été rappelé l'intermède de six années, par rapport à Claude Mathez, de 1995 à 2001.

Monsieur le Maire, à fin 2001, exactement en 2000 puisque le mandat s'arrête en mars 2001, la dette - Madame Bernex, je ne dis pas que vos chiffres sont faux, je dis qu'ils sont partiels pour ne pas dire partiales -, à la fin 2000, est de 50 M€. C'est un chiffre bien plus bas que le chiffre le plus bas que vous avez pu atteindre ces derniers temps, avec une ville qui, peu ou prou, comptait déjà 50 000 habitants. *Grosso modo*, le nombre d'habitants déclarés dans la ville n'a jamais tellement évolué depuis un certain nombre d'années. J'aimerais d'ailleurs que les recensements soient un peu plus précis, parce que dire que nous sommes à 50 000-52 000, je

ne compte pas les personnes dans les rues les unes derrière les autres, mais à mon avis, nous sommes plus nombreux. Cela joue d'ailleurs défavorablement sur un certain nombre de nos ratios.

Par ailleurs, et Monsieur le Maire, vous l'avez souligné, la pression fiscale est forte. Nous sommes l'une des villes où la pression fiscale est forte pour chaque habitant et en même temps, c'est un rapport très faible comparé aux villes à peu près de notre secteur. Comme vous l'avez noté, si nous avions les mêmes rentrées fiscales que Tremblay-en-France, presque le double de nos rentrées, pas tout à fait, mais entre nos 600-700 € et les 1 100-1 150 €, environ 500 €-600 € multiplié par 50 000 habitants, nous percevrions 25 M€ à 30 M€ de plus. Madame Bernex, avec 30 millions de plus en fonctionnement, par exemple, vous voyez ce que vous pouvez faire.

Je suis d'accord, Monsieur le Maire, lorsque vous dites qu'il existe effectivement des déséquilibres et des inégalités, mais je dis aussi que ces inégalités n'ont peut-être pas été assez corrigées par les équipes successives, qui ont été présentes au cours du temps. Aujourd'hui, cela conduit à ce que l'essentiel de nos recettes fiscales vient des dotations, des compensations, des subventions, etc., et de moins en moins de recettes fiscales propres, comme la taxe foncière que subissent les propriétaires, et pas tous.

Je me souviens d'un débat avec M. Bacon. Les propriétaires HLM ne paient pas la taxe foncière. Ils en sont exonérés. Quel coût pour notre Collectivité ? Nous disposons de 45 % de logements sociaux sur le territoire. Vous voyez ce que nous payons pour ces personnes-là.

Quand nous refusons de garantir les emprunts, nous avons nos raisons.

Je vous entends parfois dire que les riches doivent payer plus. Vous devriez taper sur les bailleurs sociaux, car ils devraient effectivement payer plus et aussi réparer mieux l'ensemble de leur parc et le mettre à niveau.

Quand je vais à droite et à gauche, je constate que le niveau de notre parc social est mal entretenu par nos bailleurs. Pourquoi ? Je vais parfois à Puteaux. Je ne sais pas pourquoi, je vais traîner dans ces secteurs-là, j'ai tout de même le droit, Gilles Boitte, ce ne sont pas des territoires interdits de la République. Je constate que le parc social dans ces villes, je ne sais pas pourquoi, les bailleurs sociaux l'entretiennent-ils mieux ? Il va falloir leur mettre la pression. Monsieur Bastaraud, il faut y aller là-dessus. Je disais parfois à M. Jacquart qu'il faut y aller avec la police. Je vais lui en reparler un peu, parce qu'il a aussi diffusé une belle publication sur Facebook, où il nous fait voir l'état de Mandela, etc., en disant « M. Blanchet va s'y attaquer, nous allons y arriver ». Nous en reparlerons tout de même, car la Police municipale est injoignable de 23 h 00 à 7 h 00 du matin.

Je l'ai déjà dit ici, mais je ne veux pas trop le répéter, car je n'aime pas parler des aspects qui ne vont pas par rapport à l'image de notre ville. À un moment, il est vrai qu'à force de décrier l'image de la Ville, les représentants locaux ont peut-être fini par la ternir d'une façon purement gratuite. Je peux vous dire, que ce soit dans le sud, voire parfois dans mon Italie profonde, on connaît Sevran, mais pas tellement en bien, et vous savez combien cela me navre, me choque et je ne suis pas là-dedans pour ternir l'image de la Ville. Au contraire.

Je ne voudrais pas m'égarer dans des discussions qui pourraient éventuellement dériver, mais nous restons tout de même dans le domaine des finances.

Je vous ai donc parlé de la dette.

Finalement, là, nous nous trouvons un peu dans un débat qui va se poursuivre, qui va aller de plus en plus vers le mois de mars, mais *grosso modo*, vous avez cité deux blocs : le bloc « Gagnon » et excusez-moi du terme, le bloc « Blanchet ». Excusez-moi, Monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois. Nous pourrions peut-être ensuite parler du bloc « Oudot/Geffroy », j'étais tout de même son premier adjoint. Nous verrons au moment où la population tranchera. C'est le débat démocratique, je le respecte.

Pour revenir à certains points, concernant la jeunesse, c'est à mon avis un volet trop peu développé. En début d'année, vous aviez prévu des assises de la jeunesse, qui étaient donc

les premières tenues depuis le début de votre mandat. Vous avez présenté un livre blanc. Aujourd'hui, où en sommes-nous des antennes « jeunesse » de Pont-Blanc et de Rougemont ?

On parle de transférer le pôle jeunesse, le secteur jeunesse, dans le pavillon L. en face de la salle des fêtes. De grâce, regardez l'ensemble : vous voyez le pavillon L., à côté, une petite sandwicherie-restauration rapide, et puis un pavillon domaine de la Ville complètement squatté, habité. Essayons de conserver une unité : contractons, négocions avec la petite sandwicherie-restauration rapide - elle est d'ailleurs tenue par une équipe très bien, ce n'est pas une critique de ma part -, et puis le pavillon qui nous appartient à côté. Essayons de faire une unité pour loger décemment la jeunesse.

Un autre point parmi un certain nombre d'aspects évoqués, on a vendu des terrains. Vous avez parlé du patrimoine, vous avez rappelé qu'à une époque, M. Gatignon a été obligé de vendre les terrains Carrefour, etc., pour désendetter, pour que les huissiers ne soient pas aux portes. Aujourd'hui, vous avez aussi vendu aux Nouveaux constructeurs un terrain où nous voyons d'ailleurs déjà une bulle de vente ; le permis a donc dû être signé. Nous remarquons sur un certain nombre d'affiches publicitaires que c'est vendu. *Quid*, Monsieur Gilles Boitte, Monsieur le Conseiller délégué, du projet d'école sur lequel nous avons échangé ? Nous n'en parlons plus. C'est tout de même quelque chose d'important par rapport au secteur Westinghouse qui pose d'énormes problèmes. C'est très saccagé, vous le savez, Monsieur Bastaraud. Nous sommes d'accord.

Concernant la gare des Beaudottes, toujours dans le compte administratif, ils se trouvent sur le boulevard Robert Ballanger, vous l'avez dit, Monsieur Jacquart, ils y sont toujours. La sécurité est à renforcer dans ce quartier. Deux ou trois personnes sont mortes dans ce quartier ces dernières années, des jeunes. Qu'est-il encore arrivé avant-hier ? Nous sortions, hier, de la conférence des présidents de groupe avec Gilles Boitte, également avec Dalila Arab et Mme Bernex, et avons vu passer cette police montée dans Sevrans. C'est très beau, mais ils ont été ciblés aux Beaudottes par des tirs de mortier. Il faut donc forcer sur la sécurité.

S'y trouvera un très grand immeuble, oui, avec d'autres services dedans. Je pense qu'un étage est de trop par rapport à une unité de la place Crétier, mais il faut continuer et amplifier, parce que l'État ne suit pas. À la fin du mandat Oudot, il n'existait pas de Police municipale, nous avions 110 policiers nationaux au poste de Sevrans. Aujourd'hui, lorsque je fais le point avec le commandant Aulanier, qui est très ouvert dans les discussions, il est autour de 60, peu ou prou.

Nous avons voté des vœux et des vœux, mais nous voyons que cela n'arrive pas. Nous sommes effectivement subdélégués, certainement, même si des discussions ont eu lieu avec des ministres qui nous disent « cela permet d'avoir une force ». Non, nous demeurons le parent pauvre. Il faut tout de même bien le dire.

Je ne veux pas être trop long, je ne veux pas revenir sur trop de chiffres, mais nous pourrions en citer d'autres. Je vais prendre le village d'été, qui a été une réussite l'année dernière, ce que nous avons appelé le Village 24.

En 2023, il n'y avait pas grand-chose. Quand je regarde les photos de cette année-là, il y avait deux ou trois jeux de fléchettes, un petit bassin pour éventuellement patauger. L'année dernière, cela a effectivement été quelque chose de costaud. J'alerte, d'autant plus que j'ai compris certaines remarques de Mme Mabchour. Je vous ai dit tout à l'heure que nous voulons des réponses, mais attention quant au Village 25 : quand la Chambre régionale des comptes risque de passer, avons-nous passé l'ensemble des marchés de ce Village 25 selon les règles de la commande publique ? Aujourd'hui, dans les documents reçus à la Commission des finances, le coût prévisionnel serait d'environ 350 000 €, dont à peu près 80 000 € à 100 000 € pour la petite piscine pour enfants.

La commande publique est obligatoire d'une façon unitaire au-delà des 40 000 €, et là, nous ne pouvons pas signer de bon de commande. Tout chef de service qui aurait signé un

bon de commande se mettrait donc en porte-à-faux par rapport à cette procédure. Je ne dis pas que c'est le cas, mais j'alerte.

De plus, dans le cadre d'une opération globale, le Code des marchés retient le montant global, quand bien même nous achèterions des ballons chez Untel, ensuite une piscine chez l'autre, enfin, la piste de danse, qui je crois sera gratuite parce que fournie par je ne sais qui, etc. Nous devons considérer l'ensemble. 350 000 €, c'est du domaine de la CAO. Ce n'est pas le bon de commande, ce n'est pas la décision du Maire. Je pense qu'il faut donc alerter en la matière.

Enfin, parce que c'est tout de même aussi dans nos opérations, vous avez parlé d'investissements : sur les 32 hectares, je n'y vois pas très clair. Je sais qu'aujourd'hui, suite à un certain nombre d'observations, vous avez eu, Monsieur le Maire, des rencontres avec les élus de Villepinte qui se posaient la question, notamment des grands immeubles, par rapport aux rues pavillonnaires de Villepinte qui posaient un problème d'ensoleillement, de visibilité, de clarté, voire d'encerclement. Vous avez eu des discussions avec Mme le Maire de Villepinte et son adjointe chargée de l'urbanisme. Mettez-les-nous rapidement sur la table, car nous, élus d'opposition de Sevrans, n'avons pas reçu ces modifications. Nous aimerions tout de même les avoir et surtout pouvoir en discuter. Une fois que l'élection sera finie, nous devons être tous autour de la table pour travailler sur les dossiers.

Monsieur le Maire, il est vrai qu'au tout début du mandat, vous nous avez promis la concertation, le dialogue, etc. Je me souviens d'une réunion de groupe avec vous, et malheureusement après, il persistait tout de même beaucoup de défaillances. Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas étudier des documents qui font 1 500 pages pour une commission, la veille pour le lendemain. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas sérieux. Il faudrait tenir plus de séminaires, comme nous le faisions auparavant. Je compare les deux blocs, nous en avons tenu avec Stéphane Gatignon, mais nous n'en faisons pas beaucoup avec vous, Monsieur le Maire. Un concernait la Police municipale, mais nous n'avons pas reçu les conclusions. Vous me répondrez sûrement, mais c'est tout à fait normal.

Je pense aussi que certaines dépenses de personnel sont assez importantes, mais ce n'est pas parce que le personnel est surpayé, au contraire. Il se plaint parfois même des primes qu'il peut recevoir. La dépense du personnel nous bloque effectivement une grande partie de notre budget de fonctionnement et nous prive de marge de manœuvre.

Monsieur le Maire, je pense que c'était très bien de votre part, ce matin, vous vous êtes rendu au CTM pour rassurer les agents du retour de leur cheffe. La seule chose que j'ai entendue de leur part est que l'on aurait pu prévoir un petit pot pour Mme Sissoko.

Je ne critique pas le budget du personnel, au contraire, ils sont souvent à la manœuvre, et notamment le service des parcs et jardins, que je vois travailler quotidiennement dans les rues.

C'est pour vous dire que, globalement, je n'ai pas tout à fait la même vision que vous. Il aurait certainement fallu emprunter plus au début du mandat avec les taux pour notamment répondre, car là, nous allons sortir deux, trois grands projets - la piscine et nous reviendrons sur le coût, et le poste de Police municipale -, mais les habitants disent ne pas vouloir d'un excellent théâtre, par exemple, à Sevrans. S'ils peuvent un jour en avoir un, pourquoi pas, mais déjà l'entretien quotidien des routes, du stationnement, de la circulation, de l'éclairage, de la signalétique, des écoles pour les enfants.

Monsieur le Maire, j'ai accompagné deux classes de Sainte-Agnès au Sénat, reçues par un sénateur, en début de semaine. Ces enfants se sont tenus superbement dans le Sénat. Ils étaient heureux. On les a installés dans l'hémicycle. La ministre, qui est venue décorer notre grande dame de Sevrans - dont j'ai oublié le nom, qu'elle m'en excuse -, répondait d'ailleurs au problème de MaPrimeRénov'. Madame la Ministre de la Ville était là pour répondre aux questions concernant MaPrimeRénov', et cela a été une journée magnifique. Comme quoi, nos enfants sont aussi magnifiques dans notre ville. Il faut aussi les intéresser, les entraîner, etc.

Ce sont mes réflexions. J'ai une autre vision des choses, c'est tout à fait normal. Mes priorités seraient l'économie, la sécurité et recoudre Sevrans dans l'intérêt de tous.

Merci.

**M. le Maire.** - Avez-vous d'autres demandes d'interventions ? Je vois celle de Ludovic Jacquart, mais avant, je vais répondre à deux, trois points, pas complètement, forcément partiellement. Je passerai ensuite la parole à Ludovic Jacquart. Je vais lui laisser le champ de la sécurité si c'est sur celui-là qu'il souhaite intervenir.

Au sujet des séminaires organisés par la Municipalité, mais avec l'ensemble du Conseil municipal, j'en ai organisé plusieurs à la Cité des sports sur le projet pas seulement des 32 hectares, mais de Sevrans Terre d'Avenir. Rappelez-vous, c'était à la Cité des sports et nous étions tous rassemblés autour de plusieurs ateliers dans la grande halle. C'est à cette occasion que M. Baillon nous a fait remarquer l'absence de piscine. Avec M. Laborde, nous avons regardé la question. C'est en mettant les mains dans le cambouis que nous nous apercevons aussi des erreurs que nous pouvons commettre ou laisser passer. Nous avons évidemment décidé que la piscine publique à Sevrans ne serait pas supprimée, mais que nous retravaillerions sur une piscine publique. C'est la première mesure concrète que nous avons entreprise après ce séminaire de l'ensemble du Conseil municipal.

J'en profite pour remonter le cours de l'histoire d'un projet comme celui de la vague de surf artificielle. Pour équilibrer les comptes d'un tel projet qui coûtait 150 M€, je répète ce chiffre que j'ai cité tout à l'heure, il fallait démolir la piscine publique Caneton qui datait du plan des 1 000 piscines de 1976. Il fallait la démolir pour construire du logement, et pas uniquement à cet endroit, mais sur l'ensemble d'une bande de bois, de végétation qui va du terrain de la Marine jusqu'à la gare de Sevrans-Livry. Je ne sais pas si vous vous rappelez celui-là, c'est à mon initiative et celle de l'équipe municipale à l'époque, et vous étiez dans le Conseil municipal. Nous nous étions retrouvés dans la halle de la Cité des sports.

Ensuite, nous avons organisé un séminaire du Conseil municipal sur la doctrine d'emploi de la Police municipale et avons abordé la question d'armement parmi d'autres aspects. J'en profite pour rappeler que nous disposions de deux policiers municipaux avant cette date-là, et nous sommes passés à 23, avec un service de nuit et la création d'une brigade verte.

Évidemment, c'est maintenant que cela commence. Nous allons donc continuer à améliorer, à moderniser. Nous ne pourrions pas déléguer les questions de sécurité et de tranquillité publique à des professionnels, même s'ils sont vraiment professionnels, des policiers municipaux. Il nous faut travailler tous ensemble.

Je rappelle, et vous l'avez aussi dit, que nous avons voté des vœux ensemble, et interpellé des ministres ensemble pour obtenir un commissariat de plein exercice. Ces derniers sont venus à Sevrans ou nous sommes même allés les voir. C'est tout de même assez incroyable.

Nous rencontrons effectivement des problèmes de sécurité. Je ne supporte pas, comme vous, que l'on dénigre la Ville de Sevrans. Quand je vois sur un blog, qui s'appelle Aulnaycap, que la ville de Sevrans est une ville où dans certains quartiers, la police n'a plus le droit d'entrer, cela m'horripile, car c'est faux. Les faits sont là. La police montée ou la brigade équestre s'est déplacée dans le quartier, ils ont donc le droit d'y entrer, sauf que des « petits cons » ont tiré des mortiers sur des chevaux et sur les policiers. Cela est inacceptable, mais il n'existe pas de quartier de non-droit dans la ville de Sevrans. En réalité, il existe du service public. Je rappelle juste que nous avons aussi besoin de construire du service public. Ce serait tout de même dommage et regrettable de n'avoir que des policiers, et eux-mêmes ne le veulent pas.

Nous disposions de 110 policiers nationaux en 2000, et maintenant nous en avons 60. Ce n'est pas de notre fait. Nous nous battons pour la police de proximité, même pour renforcer les services de police avec des agents d'accueil qui font du travail social auprès de la population, notamment des femmes victimes de violences conjugales et autres.

Je tiens aussi à ajouter qu'au poste de Police municipale, qui est beaucoup plus important que nous ne l'envisagions au départ, et c'est tant mieux, parce que cela regroupe

d'autres services, cela concourra à l'efficacité de l'action de la Police municipale, car ce n'est pas que le stationnement ou la répression des excès de vitesse. Dans une ville comme Sevrans, c'est aussi et surtout la lutte contre l'habitat insalubre et d'autres questions comme les constructions sauvages. La Police municipale doit travailler avec d'autres services qui portent des pouvoirs de police du maire. Là, je crois que nous avons atteint un objectif qui est, pour nous, de faire en sorte d'avoir une vraie politique locale de tranquillité publique, qui soit cohérente et qui regroupe plusieurs missions de pouvoir de police du maire. Cela ne devra pas nous empêcher d'interpeller, encore ce soir et plus tard, le gouvernement et les pouvoirs publics sur la nécessité d'arrêter de faire des discours et de passer à l'acte. C'est tout de même anormal, c'est une situation d'inégalité flagrante pour toute la population que nous n'ayons pas de commissariat de plein exercice, que nous n'ayons pas d'effectif de police, fidélisé au territoire, qui connaisse la population et qui ait une vraie action de proximité. Nous allons nous retrouver tout seuls.

Je ne veux pas trop m'étaler, parce que ce n'est pas vraiment dans le compte administratif.

Vous avez raison, il existe plusieurs blocs dans une période très longue de l'histoire de Sevrans. Je suis vraiment très loin, je parle donc sous votre contrôle à toutes et à tous, qui connaissez mieux, vous étiez dans la cabine de pilotage, la période de Jacques Oudot, maire de Sevrans, a notamment été marquée par la fermeture de Kodak et de Westinghouse. Entre 1995 et 1997, la fermeture a été progressive. Ce n'est pas la faute du maire de l'époque, mais il a fallu y faire face.

Je m'arrêterai après un commentaire concernant l'exposé de Brigitte Bernex sur la vente des terrains de Carrefour, les 17 hectares. J'aurais tellement de choses à dire... C'est tout de même drôle, c'est cela l'ironie de notre histoire. En 2001 a eu lieu un débat en Conseil municipal. Pour faire face aux difficultés financières, bien réelles, la majorité négocie un bail à construction avec Carrefour pour vendre ces terrains qui font partie des bijoux de famille. C'est l'expression employée dans les rangs de l'opposition pour dire « attention, vous bradez les bijoux de famille ». N'empêche qu'à l'époque, les élus ont bien été contraints de procéder ainsi pour faire face à cette situation périlleuse, pour retrouver des marges de manœuvre. Ils les ont retrouvées jusqu'en 2017, date du dernier versement d'un peu moins du million d'euros, entre 800 000 € et 1 000 000 €, qui était versé chaque année à la Ville de Sevrans. C'était en 2017.

En 2018, Stéphane Gatignon démissionne.

En 2020 arrivent les élections municipales, la crise sanitaire, avec la Covid.

En 2021-2022, la direction de Carrefour nous dit : « *Nous allons fermer le magasin de Carrefour.* » C'est le seul qui était ouvert pendant cette crise sanitaire, qui a aussi été une crise de pénurie alimentaire. J'ai dit : « *Non, cela ne va pas se passer ainsi, puisque je suis le maire.* ». Ils m'ont alors répondu : « *Non, ce n'est pas vous qui décidez, puisque vous n'êtes plus propriétaire depuis 2017 de ces 17 hectares de parking.* »

À l'évidence, ce n'est pas si simple. En nous rassemblant, en nous unissant avec des pétitions, à travers tout ce que nous avons fait pour protester, pour interpeller, Carrefour a dû renoncer et monter son projet ailleurs.

Pour votre complète information, vous pouvez taper sur internet « Atacadão Aulnay-sous-Bois », le magasin ne marche pas si bien que cela et sert davantage des professionnels que des familles, des ménages, des populations. Tout le monde est un peu déçu.

Finalement, notre magasin Carrefour à Sevrans n'a pas été fermé. Il existe des enjeux économiques, et même d'aménagement du quartier de la gare, sur lesquels nous reviendrons un peu plus tard dans la séance. Il existe évidemment un intérêt à travailler, cela prend des années, mais il nous faut planifier la restructuration de cette plaque de béton de parc de stationnement qui n'appartient plus à la Ville, mais à Carrefour, pour concevoir un quartier de

gare qui fasse enfin la liaison entre l'hôpital Robert Ballanger et l'émergence du futur métro du Grand Paris Express.

Je rentre dans une digression sur les grands projets urbains de Sevrans, mais pas seulement, qui concernent tout le Territoire. Il serait aussi intéressant que nous puissions travailler dessus avec nos élus territoriaux.

Je rappelle juste que c'est un compte administratif qui constate l'exécution du budget de 2024, que l'année 2024 a été exceptionnelle, mais que nous comptons porter fièrement les résultats de cette année exceptionnelle sur les années à venir, parce que nous avons parlé de Sevrans avec beaucoup de fierté, avec la réussite d'un Club 24 au parc Louis-Armand.

Je tiens à dire que lorsque j'ai visité tout à l'heure les travaux avec Brigitte Bernex, concernant les aménagements à venir pour accueillir le futur village estival, nous avons déjà expérimenté des initiatives avec le village de Noël, avec une rivière qui coule. L'on a beaucoup dit qu'il n'y aurait plus d'eau dans cette rivière, et cela fait partie du patrimoine de la Ville, avec la cascade. Il est aussi prévu de travailler sur l'agrandissement de ce parc Louis-Armand. L'été à LA - je le dis sans accent - se passera bien, et nous en profiterons pour parler du patrimoine de la Ville de Sevrans, de la maison Nobel jusqu'au patrimoine du cimetière, parce que cela fait effectivement partie du paysage urbain local. Je suis fier de voir que nous travaillons avec les services de la Ville et avec vous tous sur la restauration, l'attractivité de ce parc qui est une véritable centralité de notre ville.

Tout cela est aussi grâce à de bons chiffres concernant la gestion budgétaire et financière de notre Collectivité, parce que sinon, nous n'aurions pas pu conduire les travaux.

Oui, c'est long et cela demande de disposer de ratios, d'indicateurs de gestion nous permettant de réaliser des investissements et de bénéficier de services, mais notre personnel est extrêmement motivé et travaille à fond pour le service au public et pour l'amélioration de notre ville.

Concernant le Centre Technique Municipal, et je m'arrêterai là, j'ai moi-même apporté, mais la directrice générale des services aussi, des éléments au sujet de la directrice du développement durable. Certaines personnes n'entendent pas bien, je ne compte pas tout dire parce que je respecte l'intimité, mais y compris la vie privée de cette personne, qui a rendu des services à notre Collectivité.

Je voudrais juste que l'on ne polémique pas sur les personnes. Si vous voulez, nous en reparlerons en aparté, mais il ne faut vraiment pas instrumentaliser... Vous m'alertez. Je pense qu'il faut vraiment dissiper les malentendus par rapport à des personnes qui n'auraient pas compris. Des personnes nous demandent effectivement toujours des nouvelles, et nous en donnons autant que possible, mais il est hors de question de mettre de côté qui que ce soit. Je suis vraiment à votre disposition pour en reparler.

Monsieur Jacquart.

**M. Jacquart.** - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir.

Je ne comptais pas prendre la parole, mais comme souvent, M. Geffroy m'y invite, je vais donc répondre aux trois sujets sur lesquels il a posé des questions.

Vous avez parlé du séminaire. J'ai bien évidemment le souvenir qu'en février 2001, nous avons réalisé ce séminaire « sécurité doctrine d'emploi de la Police municipale ». C'est le premier séminaire qui a été réalisé pendant le mandat sur la question de la sécurité. Notre objectif premier était de discuter de la sécurité et de la doctrine d'emploi de la Police municipale.

Après ce séminaire, l'armement de la police a été réalisé en 2023. Cela a été dit par M. le Maire. La police continue à être formée, c'est obligatoire deux fois par an, et c'était nécessaire dans notre commune.

La deuxième chose est le PC mobile. Ce sujet avait été remonté entre nous, de savoir dans quelles conditions nous allions pouvoir être au contact de la population dans les différents quartiers. À l'époque, nous avons décidé ensemble d'investir dans ce PC mobile. Nous avons demandé les subventions auprès des différents partenaires de l'État et de la Région, et nous

avons obtenu les moyens de pouvoir l'acheter. Ce PC mobile nous permet ainsi d'être au contact de la population dans les différents quartiers. C'était le premier sujet par rapport au séminaire et à la question.

Si je me rappelle bien, le deuxième concernait Festi'land. En 2023, dans mes souvenirs, nous faisons face à une période d'émeutes, suite à la mort du jeune Nahel. Présent avec M. le Maire jusque tard chaque nuit, auprès des agents de la Police municipale et du CSU, nous avons constaté qu'un camion brûlait dans l'avenue John Fitzgerald Kennedy avec tout le matériel pour Festi'land, sachant que nous devions tout installer le lendemain pour la période d'été et le programme devait commencer par un spectacle des enfants.

Avec M. le Maire, nous étions tout de même abattus par les faits, l'événement et la poursuite éventuelle de la période d'été, mais il nous a fallu cinq minutes pour que les agents et les élus se remotivent et mettent tout en œuvre pour que Festi'land se réalise. Ils ont tous relevé leurs manches et nous avons pu réaliser Festi'land en 2023 malgré les difficultés. Peut-être qu'il n'était pas au niveau de ce que nous avons connu ou du Club 24, mais en tout cas, il faut se rappeler les événements, la mobilisation des élus et des agents pour que Festi'land puisse se réaliser et que nous puissions voir le spectacle des enfants.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, mais je tiens sincèrement ici à saluer l'engagement quotidien des agents en rappelant cet événement et le fait que les services avec leur travail, leur abnégation et leur détermination ont permis en 2023 de faire en sorte que Festi'land existe.

Cela a aussi été dit, j'ai publié sur les réseaux pour souligner que depuis 2020, nous ne restons pas inactifs sur les questions de sécurité et de la vente à la sauvette. Nous allons poursuivre.

Petit fait historique : au début de mandat, en 2020, ils se trouvaient dans la Halle Mandela. Les habitants de Sevrans, ou les proches qui venaient leur rendre visite, évitaient la gare des Beaudottes, parce qu'elle était squattée par ces vendeurs à la sauvette.

La première action que nous avons réalisée, c'est le retrait de ces personnes qui se sont retrouvées à Raoul Dautry. En octobre 2023, si je ne me trompe pas, nous avons fait en sorte de les évincer avec un travail fort de la Police municipale, qui est restée statique pendant des semaines. Par la suite, ils n'ont pas pu réaliser les missions quotidiennes qui leur incombaient, parce qu'ils devaient occuper l'espace.

Nous avons gagné ce pari. Par la suite du retrait de ces vendeurs à la sauvette de la Halle Mandela et de Raoul Dautry, les commerçants et les agents de la gare SNCF ont constaté une augmentation de l'affluence. Les personnes reviennent à la gare Sevrans-Beaudottes et aux commerces de proximité. Ces faits sont établis. C'est avec eux que nous discutons et ce sont eux qui nous disent que la fréquentation a augmenté.

Vous l'avez cité, un report a été constaté sur le boulevard Robert Ballanger. Bien évidemment, nous agissons, ce n'est pas évident, puisqu'ils reviennent à chaque fois, mais nous ne restons pas les bras croisés. Je l'ai exprimé, nous ne lâcherons rien sur cette question. Il en va du domaine public, de la sécurité, de l'image de la ville.

Le mois dernier, nous étions au commissariat de Sevrans avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis, M. Charles, avec le directeur territorial de la police nationale et le procureur de la République. Nous avons mis sur la table ce sujet de la vente à la sauvette dans la Commune de Sevrans et nous avons demandé que l'État puisse nous accompagner, nous aider sur cette départementale. Ils sont informés de ces problématiques et nous ont assuré qu'ils allaient nous appuyer et nous aider.

Comme chacun le sait, une multitude d'opérations de police conjointes entre la nationale et la municipale, et les services de la Ville, sont menées, en particulier concernant la voirie. Vous l'avez constaté hier, nous avons fait un nettoyage de fond en comble pour que les riverains puissent circuler correctement sur le trottoir et nous avons avancé les grilles pour essayer d'empêcher au *maximum* leur installation.

Quelques jours plus tôt, je me suis rendu à la préfecture de Bobigny, et par ordre de M. le Maire, j'ai signé une convention avec Clé Pierre et les services de l'État pour faire en sorte de renforcer les abords du centre commercial, Carrefour, et exiger cette volonté de sécurité auprès des clients et des habitants dans notre commune et à Carrefour.

C'est important, c'est un acte fort montrant que nous sommes conscients de la problématique autour du Carrefour, et avec l'État, nous y travaillons et nous avons signé cette convention forte qui porte des exigences pour M. le Maire et la Municipalité sur ces difficultés rencontrées.

Il faut également se rappeler dans l'histoire, Monsieur le Maire, vous n'allez pas me contredire, les fêtes nocturnes que nous connaissions par le passé sur la butte de Montceuleux et le square des Charmilles. Nous l'avons souvent évoqué, mais nous allons le répéter. Nous avons fait en sorte d'éradiquer toutes ces difficultés.

C'est pour vous dire que certes, tout n'est pas parfait, tout n'est pas terminé, mais nous ne restons pas les bras croisés sur ces difficultés que nous rencontrons au quotidien.

Monsieur le Maire l'a dit, en 2020, nous disposions de trois policiers municipaux dans la commune. Aujourd'hui, nous en avons 23 avec la création d'une brigade de nuit au 1<sup>er</sup> février 2025, la brigade verte.

Nous en discuterons tout à l'heure, je vais attendre le point 13 pour parler du CSU et de la vidéoprotection, mais c'est pour vous dire, Monsieur Geffroy, vous constatez des difficultés dans la commune, nous les connaissons, nous agissons et sur ces questions, nous n'arriverons pas à tout réaliser avant la fin du mandat, mais quoi qu'il arrive, nous ne lâcherons rien, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Monsieur Boitte.

**M. Boitte.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord corroborer ce qu'a dit Mme Bernex sur la question de l'endettement de la Ville.

En février 2016, il y a un peu moins de 10 ans, en l'absence de Mme Bernex, j'avais été chargé d'analyser le rapport d'orientations budgétaires de cette année-là. Il faut montrer les progrès réalisés. Ce document représentait 10 pages. On nous reproche d'avoir un document qui fait 50 pages ; à l'époque, il n'en faisait que 10. Sur 10 pages, seulement sept lignes concernaient les projets de la Ville, et pourquoi ? Parce que la Ville était absolument surendettée.

Il existe deux façons d'évaluer et de pouvoir comparer l'endettement d'une ville : l'endettement par habitant ou l'endettement comparé à la capacité d'autofinancement.

Peut-être que Philippe Geffroy s'en souvient, y compris en distribuant des tableaux à l'ensemble du Conseil municipal, pour ces deux critères, j'avais mis en avant le niveau d'endettement par habitant qui était supérieur aux villes de 100 000 habitants. Avec nos 51 000 habitants, nous n'étions pas très bien. Comparée à notre capacité d'autofinancement, la durée d'endettement dépassait les 20 années. Tout cela, en 2016, alors que les cinq années précédentes, la communauté d'agglomération Terres de France avait transféré 15 M€ à la Ville de Sevrans. Sans ces 15 M€, imaginez dans quelles conditions nous nous serions trouvés.

Des emprunts à hauteur de 30 M€ avaient été réalisés à des taux nettement supérieurs à ceux du marché.

Que la situation se soit assainie est indéniable, ainsi que le fait que nous ayons voté un Règlement financier. Il est souhaitable que celui-ci soit revoté l'année prochaine, après les élections, puisqu'il interdit à la Commune de s'endetter à plus de 10 fois sa capacité d'autofinancement ; c'est un élément extrêmement important.

Nous pouvons le comprendre pour nous-mêmes, lorsque nous disposons de capital et que nous avons des parkings, notre capacité d'endettement n'est pas la même que celui qui possède un petit pavillon ou celui qui vit en HLM. Pourquoi n'avons-nous pas la même capacité

d'endettement ? C'est parce que nous n'offrons pas les mêmes garanties aux banques. C'est exactement la même situation pour la Ville. Cette limitation à 10 ans est une mesure de prudence extrêmement importante.

Pour montrer aussi des changements, ayant fouillé dans de vieux documents, j'ai retrouvé des éléments. En 2014, entre le 25 août et le 1<sup>er</sup> novembre, 23 des 29 écoles de Sevrans connaissaient des intrusions. Cela n'arrive plus jamais. Il nous arrive d'avoir - je vais reprendre les termes - « des petits cons », qui vont s'amuser dans une salle de classe et qui détruisent le travail préparé par l'enseignant, par-ci par-là. C'est extrêmement rare.

Nous avons largement amélioré la sécurité dans les écoles, avec l'aide des parents d'élèves, des enseignants. Nous le faisons encore aujourd'hui. Ces personnes nous montrent qu'à tel endroit, le talus est trop haut par rapport à la clôture, que faisons-nous, sous quel délai cela peut être réalisé, etc. C'est un travail continu, puisque le plus gros est fait, mais il reste des endroits faibles sur lesquels il faut continuer à intervenir.

Enfin, toujours au sujet des écoles, je voudrais souligner le fait que les premières cours végétalisées fonctionnent. L'autre jour se déroulait la fête de l'école élémentaire Lamartine. L'utilisation de la cour par les nombreux enfants de cette école est bien plus calme et permet mieux la détente que par le passé.

Nous allons poursuivre ce travail, notamment en direction de l'école maternelle François Villon, qui est l'un des endroits les plus surchauffés de la ville en cas de canicule. Ce travail est un peu long, parce que notre capacité de financement n'est pas suffisante, mais cela doit se poursuivre.

À mon avis, c'est trop ignoré, je l'indique donc, et je souhaite que ce soit diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal : nous avons créé des parcours culturels sevransais avec l'Éducation nationale. Chaque enseignant dispose de propositions pour établir un parcours culturel dans tous les domaines des arts et des lettres, qui permet de s'inscrire à différents moments de l'année à l'ensemble des initiatives prises par les services de la Ville.

Ce document nous permettra d'intégrer un compteur d'actions de l'Éducation nationale, mais nous savons déjà par un membre directeur de *La Gazelle* que nous nous retrouverons tout à fait en haut du tableau.

Il faut souligner tout ce qui va bien dans cette ville. Il ne suffit pas de s'interdire de dire, comme le disait un ancien maire, « Sevrans, c'est Chicago ». Bien sûr, qu'il faut s'interdire cela, mais il faut aller plus loin. Il faut montrer tout ce qui se passe bien, je le dis parce que c'est mon secteur, notamment en direction des enfants et des jeunes.

Merci.

**M. le Maire.** - Y-a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°9.

| Adoptée par             | 33 | voix | Majorité |
|-------------------------|----|------|----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |          |
| Exprimés                | 38 | voix |          |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 33 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre     | 5  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| NPPV       | 3  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), SAKI Mireille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°10.

*(Stéphane Blanchet, Maire, se retire.)*

| Adoptée par             | 32 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|----|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Exprimés                | 37 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Pour                    | 32 | voix | BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |

|            |   |      |                                                                                                                                                             |
|------------|---|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contre     | 5 | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), JOUS Sullivan |
| Abstention | 0 | voix |                                                                                                                                                             |
| NPPV       | 4 | voix | BLANCHET Stéphane, HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), SAKI Mireille                                                        |

**Mme Bernex.**- Je vous remercie.

*(Retour de Stéphane Blanchet en séance.)*

**M. le Maire.**- Madame Bernex.

**Mme Bernex.**- Concernant l'affectation définitive du résultat du CA 2024, comme je l'ai dit rapidement, mais je le rappelle, lorsque nous avons voté le budget primitif 2025 au mois de février, nous avons intégré des résultats prévisionnels de la gestion 2024. Comme chaque année, les résultats définitifs sont connus au moment du compte administratif que nous venons de voter. Il existe toujours des écarts plus ou moins importants, mais dans le cas d'espèce, ils ne le sont pas.

Pourquoi ces écarts y figurent-ils ? Lorsque nous votons, en préparant le budget primitif, et que nous travaillons sur des résultats prévisionnels, nous ne disposons pas des résultats définitifs, puisque la gestion de l'année précédente peut se dérouler jusqu'au 31 janvier. Des ajustements se font sur les passations comptables entre les services du trésorier public et les services de la direction des Finances.

Au sujet du constat et de l'affectation définitive, je vous rappelle les montants intégrés en février. Nous avons considéré que le déficit d'investissement reporté était de -11 156 349 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé à l'investissement de 9 381 577 €.

Or, les comptes définitifs montrent une situation légèrement meilleure en termes de résultat, de -11 023 210 € pour le déficit d'investissement, soit 132 000 € de mieux, et un excédent de fonctionnement capitalisé de 9 538 359 €, soit un peu moins de 200 000 €.

Ces résultats définitifs représentent l'écart entre le résultat prévisionnel et ces résultats définitifs qu'il nous faudra intégrer dans le budget supplémentaire que nous examinerons au mois d'octobre.

Par ailleurs, comme je l'ai expliqué en présentant le delta entre le compte de gestion et le compte administratif, il nous faudra également intégrer à l'automne les résultats définitifs du budget annexe de Cycle terre, qui se traduit par un résultat positif de 1 527,73 € pour l'investissement et de 39 401,22 € pour le fonctionnement, avec une affectation des résultats sur les excédents d'investissement reportés pour les mêmes montants.

L'investissement en énergie et en photovoltaïque présentent un résultat de 129 128,78 €, et en fonctionnement, un résultat négatif de -63 793,52 €. Une affectation en fonctionnement au compte administratif compensera partiellement le déficit de fonctionnement du budget photovoltaïque par Cycle terre. Elle est décidée comme suit :

- excédent d'investissement : +229 000 € ;
- déficit de fonctionnement : -63 000 € et quelques.

Nous évoquerons plus tard la régie provisoire du marché pour, en fonctionnement, un résultat de 6 015,46 €.

Les affectations de résultat des budgets annexes « Cycle terre », « énergie » et « photovoltaïque » seront prises en compte lors du projet, acte budgétaire de la Ville, c'est-à-dire le budget supplémentaire au mois d'octobre.

Je vous propose donc d'approuver l'affectation de ces résultats.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des demandes d'intervention ?(Aucune)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°11.

| Adoptée par             | 33 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Exprimés                | 38 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Pour                    | 33 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUÉ Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre                  | 5  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| NPPV                    | 3  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), SAKI Mireille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

## 12 - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

**M. Chauvet.-** Il s'agit de fixer pour 2026 le montant de la TLPE, taxe locale sur la publicité extérieure.

Pour mémoire, cette taxe locale avait été votée pour la première fois en 2010, suite à la loi de modernisation de l'économie, qui venait définir cette taxe pour tarifier les emplacements publicitaires fixes, qui incluent les enseignes, préenseignes et tous les panneaux publicitaires.

Depuis cette date, il n'existe plus qu'une seule taxe pour tous les dispositifs publicitaires, excepté ceux sur les supports de mobilier urbain.

Après cette délibération du 29 juin 2010, les premiers montants ont été fixés. Ensuite, deux ans plus tard, une délibération a exonéré les surfaces publicitaires inférieures à 12 m², et a fait une réfaction de la moitié pour les enseignes dont la surface est comprise entre 12 m² et 20 m².

Pour le reste, le tarif est fixé chaque année, basé sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac. Tous les ans, le Conseil municipal est amené à voter l'évolution de cette taxe.

En 2024, le taux retenu d'inflation était de 1,8 % selon l'INSEE. Il est proposé de voter et d'appliquer ce taux, ce qui donnerait les tarifs exposés dans le tableau que je n'ai pas détaillé, en fonction des surfaces correspondantes.

Je vous demande d'approuver la délibération relative à cette disposition.

**M. le Maire.**- Avez-vous des questions ou des interventions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°12.

| Adoptée par             | 33 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Exprimés                | 33 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Pour                    | 33 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Géraud, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| NPPV                    | 8  | voix | GEFFROY Philippe, HAMD AOUI Naïma, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), BOREL-YERETAN Stéphanie, CORDIN, Olivier, SAKI Mireille, JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

13 - Demande d'autorisation à engager des demandes de subventions, auprès de la Région Île-de-France, dans le cadre du « Bouclier de sécurité »

**M. Jacquot.**- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne deux demandes en particulier : le matériel du CSU et le déploiement de la vidéoprotection. Nous continuons à faire des demandes pour multiplier le nombre de caméras dans la commune.

Pour rappel, depuis la création d'une Police municipale en 2019, la Commune de Sevrans s'emploie à mettre tout en œuvre afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes au sein de la collectivité. Dans cette optique, un nouveau poste de Police municipale en cours

de construction accueillera en son sein un centre de supervision urbain doté d'équipements techniques. Ces derniers permettront d'accompagner et de coordonner les équipes d'intervention efficacement sur le terrain, le traitement des réquisitions judiciaires, la vidéoverbalisation des infractions au Code de la route, la sécurisation préventive des biens et des personnes résidentes ou de passage dans la commune, et la sécurisation de grands axes de circulation des entrées de ville.

Pour information, il a été décidé d'augmenter les effectifs de vidéo-opérateurs au sein du CSU. Aujourd'hui, ils sont plus nombreux que par le passé, je vous parle de 2020-2021, et nous avons recruté un responsable du CSU cette année, avec des qualités indéniables, qui fera un grand bien sur les questions d'image et de regard sur la commune, sur les infractions qui peuvent y être commises.

Concernant l'utilité du CSU, je pense qu'un fait marquant me restera gravé à vie, c'est également pendant les émeutes, la nuit du 29 au 30 juin, où la mairie a été attaquée par une quinzaine de jeunes. Si nous n'avions pas eu le CSU à cette époque, je pense que la mairie ne serait plus dans le même état aujourd'hui, parce que le CSU a permis d'alerter et d'agir.

Bien évidemment, sur l'ensemble du territoire, cela a permis de mettre en sécurité les agents municipaux de la commune, qui réagissaient aux émeutes, qui faisaient en sorte de régler les difficultés, les points chauds de la commune, mais également les interventions de polices municipale et nationale. Cela a mis en sécurité, tout en prévenant les actes prévus à leur égard, mais également, je viens de le citer, à la mairie. Cela a permis d'agir rapidement et que la mairie puisse rester en état.

J'étais présent dans cette mairie avec deux agents vidéo-opérateurs. Le fait que je puisse descendre, devant l'entrée, interpellé les 15 individus qui souhaitaient rentrer et la saccager a fait que finalement, ils ont pu partir au bout de cinq minutes de discussion ; c'était assez compliqué. Monsieur le Maire était en intervention dans la commune, avec des agents et la Police municipale, pour observer le climat et l'état de nos bâtiments communaux, comment cela se passait, parce que ce sont des nuits où nous restions ensemble jusqu'à 6 h 00 du matin. C'est un fait marquant qui montre combien le centre de supervision urbain est nécessaire dans notre commune.

C'est pour cela qu'il est demandé de pouvoir remplacer le matériel, car comme les téléphones portables, cela devient obsolète après quelques années. Comme un bâtiment est en construction, que nous devons normalement récupérer en fin d'année, nous avons décidé d'installer du matériel neuf pour que les vidéos de la Commune soient plus performantes et efficaces.

Au sujet de la vidéoprotection, la Commune de Sevrans possède actuellement un dispositif de 129 caméras. Pour rappel, en 2018, c'était 0. Nous sommes tout de même parvenus à atteindre très rapidement 129 caméras.

Lors de la campagne municipale 2020, l'objectif était de 120. Nous avons dépassé ce chiffre. La demande est de pouvoir en ajouter 29 dans la commune. Pour rappel, il n'existe pas deux zones blanches concernant la vidéoprotection. L'ensemble des quartiers, l'ensemble des zones pavillonnaires sont concernés par son déploiement.

En complément d'information, il faut savoir que 130 caméras existent dans le domaine privé. Je pense aux commerces, aux bailleurs, dans le patrimoine des bailleurs.

Ces personnes et ces instances peuvent conventionner avec la Police municipale et le CSU pour avoir également un regard sur la vidéoprotection dans le domaine privé.

Une dernière information concernant la vidéoprotection, il existe également un report d'image au sein de la Police nationale. Ainsi, eux aussi ont un droit de regard et agissent grâce à la vidéoprotection déployée dans la commune.

Je vous demande de bien vouloir voter ces demandes de subventions qui représentent 80 % pour les différentes instances et 20 % de reste à charge pour la Commune, soit à peu près 500 000 €, dont 102 000 ou 106 000 € de reste à charge pour la Commune.

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°13.

| Adoptée par             | 37 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|----|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Exprimés                | 37 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Pour                    | 37 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| NPPV                    | 4  | voix | GEFFROY Philippe, HAMD AOUI Naïma, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

14 - Demande de subventions d'investissement - Maison des anciens combattants et de la mémoire

**M. Bastaraud.-** Merci. Bonsoir.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce projet important pour la collectivité, qui se travaille d'ailleurs avec l'ensemble des associations d'anciens combattants. Vous avez vu que nous parlons d'une Maison des anciens combattants et de la mémoire, puisque la volonté est forte de pouvoir aussi l'ouvrir aux enjeux de mémoire, ce qui participe à ce qui fait le lien collectivement à Sevrans.

Nous avançons sur le projet et avons déjà annoncé l'ambition de tenir le délai d'inaugurer cette Maison de la mémoire et des anciens combattants le 11 novembre prochain. Nous cherchons effectivement tous les financements possibles, comme d'habitude.

J'en profite pour saluer le travail des services, qui ont toujours cette volonté de répondre à des appels à projets. C'est justement dans le cadre d'un échange avec le ministère

des Armées que nous avons pu répondre au programme de financement « Chemin de mémoire ». Cela pourrait venir compléter le fonds d'investissement métropolitain.

Le coût de l'opération globale a été évalué à 1 536 295 €, avec une demande de 1 M€ du fonds d'intervention métropolitain et de 230 000 € du dispositif « Chemin de mémoire » du ministère des Armées.

Pour pouvoir avancer sur la construction de cet équipement public, il est demandé aux élus de voter cette demande de subvention.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Avez-vous des questions ou des remarques concernant cette demande de subvention ?

Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.**- Je constate que la Maison des anciens combattants a assez bougé, a assez navigué. Au départ, elle devait se trouver en face, dans le pavillon Nobel. Ensuite, nous avons parlé du pavillon L. à un certain moment, en tout cas, c'est ce qu'avaient cru comprendre les présidents d'association d'anciens combattants et de la résistance.

Je ne vais pas dire que nous la plaçons au fond du cimetière, puisque c'est plutôt à l'entrée du cimetière, mais il faudra tout de même veiller à son entretien puisqu'elle serait *a priori* en structure bois - le bois vieillit très rapidement si on ne l'entretient pas régulièrement.

À l'intérieur, je pense qu'il faudra aussi installer une partie sur la mémoire en y associant les écoles, même la population, etc., et que ce soit effectivement un lieu digne de nos anciens combattants qui, à Sevran, sont tout de même un groupe important, dynamique, qui ont toujours été à l'avant-garde dans un certain nombre de mouvements, et aussi par rapport à l'histoire de la Ville.

**M. le Maire.**- Monsieur Jous.

**M. Jous.**- Merci.

Ma question n'est pas tout à fait en lien direct avec la Maison des anciens combattants, mais plutôt avec l'emplacement. Car des agents travaillent tout de même pour le cimetière, dans le cimetière et se sont vus attribuer un préfabriqué.

Nous savons que c'est temporaire, mais même si c'est temporaire, il faut tout de même qu'ils aient des conditions de travail dignes. Au vu de la structure posée, avec les chaleurs qu'il fait actuellement, l'état de vétusté des sanitaires qui sont les leurs aujourd'hui, je pense que la dignité n'est pas respectée pour ces employés communaux.

Je voudrais savoir ce qu'il est envisagé afin que ces agents puissent travailler dans des conditions dignes, le temps que leur nouveau bâtiment soit construit, et savoir dans quel délai, pendant combien de temps ils devront travailler dans ces conditions.

À l'heure actuelle, je suis désolé, pour avoir vu les images, pour être passé devant, pour m'y être rendu, c'est un problème significatif de conditions de travail pour ces agents municipaux. J'aimerais bien que le nécessaire soit fait pour les respecter dans leur mission et qu'ils puissent travailler en toute dignité et en toute sécurité.

**M. le Maire.**- Monsieur Cordin et ensuite M. Claude Chauvet.

**M. Cordin.**- Je vais aussi parler du lieu où se situe cette Maison.

Un cimetière est destiné à célébrer les morts, les anciens combattants morts, ceux qui sont morts pour la France. Là, nous nous adressons à d'anciens combattants vivants ; ce serait peut-être mieux de les installer dans un autre endroit.

Par ailleurs, si c'est effectivement un bâtiment en bois, je m'étonne du coût de 1,5 M€, qui me paraît assez élevé. Comment est-ce justifié ?

**M. Chauvet.**- Je vais répondre directement à M. Jous et à M. Cordin.

Le bungalow est un non-événement. En ajustant un peu le planning, c'est-à-dire sans affecter la construction de la Maison des anciens combattants et de la mémoire, en décalant légèrement dans le temps le jardin du Souvenir, nous pouvons nous passer de déplacer les agents avant que le nouveau local soit construit. C'est ce qui sera effectué, c'est la décision qui

a été prise *in fine*. Vous avez raison, les conditions n'étaient pas très favorables pour que les agents puissent supporter la chaleur. La décision sage qui a été prise est d'ajuster le délai de réalisation de la partie « jardin ».

**M. le Maire.**- Monsieur Bastaraud.

**M. Bastaraud.**- Ils auront de bonnes conditions de travail puisque ce sera effectué dans un autre calendrier.

C'est une ossature en bois, ce n'est pas totalement en bois. C'est plutôt un bâtiment classique avec des parpaings, une ossature en bois, des cloisons acoustiques à l'intérieur. Le cahier des charges technique a été travaillé avec les anciens combattants. Dès le départ du projet, dès la feuille blanche du projet, nous avons vraiment voulu réfléchir avec l'ensemble des acteurs. Nous avons d'ailleurs convenu que cette Maison serait pour les anciens combattants, mais plus globalement ouverte aux enjeux de mémoire et d'éducation populaire.

Nous sommes toujours en groupe de travail avec les associations sur le projet d'équipement et la manière dont la Maison fonctionnera.

Je crois avoir répondu à la question de M. Cordin.

Comme nous sommes transparents, vous avez vu que sur la délibération, il est noté que nous avons surévalué un peu le coût par rapport à cette demande de subvention. C'est clairement dit dans le rapport que vous avez pu lire. Je tiens d'ailleurs à préciser, pour travailler dans le cadre du Comité immobilier que le maire a monté depuis le début du mandat avec toutes les propositions des promoteurs, bien souvent, les constructions en bois, etc., coûtent tout de même plus cher que les constructions classiques. Nous nous faisons souvent cette remarque-là.

**M. le Maire.**- Madame Bernex.

**Mme Bernex.**- J'apporterai deux éléments de compréhension concernant le coût.

Ce n'est pas strictement la Maison des anciens combattants, c'est tout l'ensemble construit sur la zone. C'est aussi la reconstruction de la loge, de l'espace d'accueil pour les personnes qui fréquentent le cimetière, mais aussi la création d'un jardin du Souvenir, etc. C'est un ensemble plus important, parce que sinon, il est vrai que le prix au mètre carré semblait un peu élevé.

Honnêtement, nous maximisons un peu le montant, comme c'est indiqué, parce que c'est une demande de subvention et que ce montant sert de plafond. Nous fonctionnons un peu ainsi pour toutes les subventions, ce n'est pas le coût du projet en tant que tel.

**M. le Maire.**- Si je peux faire une remarque finale sur la pertinence de ce projet, d'une part, et sa localisation, d'autre part, le projet a navigué.

Je me souviens avoir évoqué aussi l'ancien dispensaire, qui est devenu le commissariat de police nationale avant sa démolition, bien avant l'intégration de la Maison des anciens combattants dans la maison Nobel. Je ne les ai pas en tête, mais d'autres repérages d'autres lieux, soit plus petits, soit mutualisant pour pouvoir mettre ce projet et les installer quelque part, ont forcément dû avoir lieu.

La volonté d'analyser ce projet date d'avant 2020. C'est un vieux projet.

Il est pertinent, parce qu'avec les associations d'anciens combattants, nous avons la volonté de laisser un témoignage, de passer le relais. Les anciens combattants ont conscience d'une finitude, pour faire écho à ce que vous avez dit tout à l'heure, dans les cimetières ne se trouvent que des morts.

L'enjeu est de passer la mémoire, de faire en sorte de passer le flambeau et de garder en mémoire, pas seulement la tragédie du XX<sup>e</sup> siècle, mais beaucoup d'autres choses pour que la France reste unie au travers de sa diversité, mais par rapport aux mémoires. C'est un travail avec les anciens combattants, mais aussi avec le monde de l'Éducation nationale et le monde associatif.

Finalement, je m'inscris en faux, au cimetière ne se trouvent pas que des morts. Je ne sais pas si c'est exactement cela que vous voulez dire, mais c'est un lieu où se situe un monument aux morts qui rassemble des centaines de participants à chaque date de

commémoration du calendrier patriotique, cela va des enfants jusqu'aux plus anciens. Nous y voyons du monde.

Nous avons réfléchi, nous améliorons à chaque fois les dispositifs d'aménagement, avec des chaises, des barnums, pour faire en sorte que tout le monde soit à sa place, avec l'initiative aussi des groupes scolaires pour parler, faire parler les enfants, pour qu'il y ait une prise de parole citoyenne de ces enfants qui vont devenir grands, et aussi au travers de la mission que portent les anciens combattants, c'est la paix, la paix, la paix.

Cela fait écho à ce que nous disions en tout début de séance. Je ne vais pas faire référence à d'autres cimetières, dans d'autres villes, mais nous y retrouvons des tombes remarquables, des allées qu'empruntent les personnes pour leurs promenades, pour aller plus vite d'un bout à l'autre du cimetière.

Je m'arrêterai là, la volonté est de faire en sorte que le parc Louis-Armand soit agrandi au travers du mur de ce cimetière, de son bien, qui est au centre de la ville, qui constitue un paysage urbain central. Nous ne voulons pas que ce cimetière soit relégué en périphérie de notre commune, mais agrandi et, pourquoi pas végétalisé en partie ou totalement pour créer une dimension écologique et un lieu de promenade. Éric Ceprani y sera le bienvenu.

Je me dis que, finalement, ce cimetière qui raconte l'histoire des Sevranaïses et Sevranaïses au travers des familles qui viennent là, mais aussi du monument aux morts, aura aussi la Maison des anciens combattants et de la mémoire, et c'est bien. C'est un projet qui pourra aussi évoluer. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Finalement, les anciens combattants sont complètement porteurs de ce projet. Cela fait du bien de penser qu'il n'y ait pas que des morts au cimetière et que les morts font aussi partie de nous.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°14.

| Adoptée par             | 37 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|----|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Exprimés                | 37 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Pour                    | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDHI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|            |   |      |                                                                    |
|------------|---|------|--------------------------------------------------------------------|
| Abstention | 0 | voix |                                                                    |
| NPPV       | 2 | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma) |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

15 - Demande de subventions  
d'investissement - Centre aquatique et récupération du  
bassin olympique

**M. Chantrelle.-** Avant de commencer, permettez-moi de faire un petit point d'étape sur les travaux de la piscine. Ils avancent bien, aucun retard n'est signalé, soit une ouverture maintenue en janvier 2026. Le montage du bassin des exploits olympiques de nos Français, entre autres, a été réalisé sur site, c'est donc aussi une belle progression. Le travail sur le budget de fonctionnement se peaufine. Il a été présenté en commission Finances. Les tarifs passeront en commission, puis au Conseil municipal d'octobre.

Le centre aquatique a besoin d'un nom, cela ne vous a pas échappé. Dépêchez-vous, car une campagne pour lui trouver ce nom est en cours depuis le 31 mai jusqu'au 6 juillet, sur le site de la Ville et dans de nombreuses structures municipales, Maison de quartier, Micro-Folie, atelier Poulbot, les gymnases aussi. Tous les Sevranais qui le souhaitent peuvent y participer, quel que soit l'âge. Toutes les propositions convenables, bien sûr, en dehors des noms de personnalités, sont possibles.

Trois à quatre propositions seront retenues et le vote aura lieu du 13 juillet au 31 août. La population sera donc de nouveau sollicitée et enfin, le 6 septembre, le nom sera dévoilé au jour de fête.

Concernant la délibération, le Département de la Seine-Saint-Denis a prévu de réorienter une somme, initialement prévue pour financer le projet de la piscine de Montfermeil, vers les projets de centre nautique d'Aubervilliers et de Sevrans, pour moitié chacune, à hauteur de 1 M€, suite au retard du chantier de Montfermeil.

Dès lors, la présente délibération vise la possibilité de solliciter ce financement à hauteur de 1 M€, mais également le fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris pour la récupération du bassin des JOP de Paris 2024 à hauteur de 1 M€. Il vous est demandé d'accepter cet état de fait d'aller chercher ces deux subventions.

Merci.

**M. le Maire.-** Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.-** Laurent, pourrions-nous tout de même connaître la situation financière définitive ?

Nous avons démarré autour de 12 M€, avant de passer à 17 M€, notamment par rapport au problème du gypse et des consolidations nécessaires.

Je pense que nous avoisinons 32 M€ à 33 M€. Nous aimerions donc connaître la situation financière bien précise.

J'entends parler éventuellement de consolidation supplémentaire des charpentes qui pourrait atteindre encore 2 M€ ou 3 M€, par rapport au photovoltaïque, mais est-ce vrai ou pas ? Faut-il encore s'attendre à des coûts supplémentaires par rapport à cela ?

Enfin, j'ai regardé le prévisionnel de fonctionnement. Il faudra tout de même être prudent à ce sujet, parce qu'il me semble que nous avons largement valorisé les recettes, et diminué ou, en tout cas, relativement serré les dépenses. D'après les chiffres reçus en commission Finances, nous arriverions à 1,2 M€ de déficit de fonctionnement la première année, et ensuite, nous tournerions autour de 1 M€ par an, en restant en régie.

J'espère que l'augmentation ne sera pas comme l'investissement, parce que dans ce cas, ce serait dramatique pour les finances de la Ville. Il ne suffirait pas d'avoir amélioré la

situation financière pour que tout le déficit du centre aquatique nous prenne une somme considérable sur beaucoup d'autres entretiens.

Je suis un peu sceptique quant aux chiffres, comme je l'ai parfois été quand on m'a parlé de 6 M€ concernant l'ancienne chocolaterie dans trois ans. 6 M€ de chiffre d'affaires sur l'ancienne chocolaterie de la place de Sevrans dans trois ans. Dans trois ans, nous nous donnerons rendez-vous et nous regarderons les chiffres.

Je le dis, parce que quand j'ai vu le chiffre de 6 M€, cela m'avait particulièrement marqué. J'aimerais que tous les commerçants de Sevrans fassent 6 M€ de chiffre d'affaires, vous verrez que nous deviendrions une ville véritablement très riche.

J'attends le bilan définitif de la piscine, Laurent Chantrelle, et attention au fonctionnement.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Monsieur Jous et Monsieur Cordin.

**M. Jous.**- J'allais effectuer les mêmes demandes, je les appuie : avoir un bilan définitif, surtout avec le reste à charge pour la Ville, parce que ce serait important de savoir et de pouvoir communiquer les bons chiffres.

Quelque chose m'interpelle tout de même. Sevrans est connu pour avoir du gypse dans ses sols et je m'étonne que les études préalables réalisées avant la construction du site n'aient pas déterminé cette présence de gypse. Nous trouvons dans les rapports cette surprise quant à la découverte de gypse, qui a nécessité des travaux supplémentaires et donc des budgets supplémentaires, alors que, comme je l'ai dit, Sevrans est connue pour avoir du gypse dans ses sols, ce n'est pas la première fois, et je pense qu'une étude préalable, qui aurait peut-être pu être menée de manière plus efficace, aurait permis d'anticiper ces coûts. Je voudrais savoir comment est-ce possible d'être surpris par la présence de gypse dans les sols au cours d'un chantier tel que celui-ci.

Je réitère ma demande de savoir combien va coûter ce projet au final, et combien restera-t-il à charge pour les Sevransais ?

**M. Cordin.**- J'avais une question plutôt par rapport aux recettes. *A priori*, les recettes proviennent surtout des nageurs. Sur combien de nageurs tablez-vous par an ? De mémoire, M. Gatignon escomptait 250 000 visiteurs pour essayer de rentabiliser sa vague de surf. Pour la piscine, sur combien de nageurs misez-vous par an ?

Une autre question concerne l'accès à la piscine. Pour le moment, le stade André Dupré, juste en face de la piscine, servait de parking, tant qu'elle était ouverte. Les quelques places de parking prévues sur l'installation du nouveau centre aquatique ne seront *a priori* pas suffisantes pour tout cela. Où les personnes vont-elles se garer ? Le stade André Dupré va-t-il devenir un parking ? Comment allez-vous faire pour sécuriser l'accès à la piscine si le stade André Dupré sert de parking ? Car nous constatons déjà aujourd'hui que les voitures passent très rapidement. Des bus comme des voitures se garent en double file. C'est assez dangereux. Je pense qu'en parallèle de la construction de la piscine, il faut sérieusement penser à aménager toute cette partie.

**M. le Maire.**- Monsieur Boitte.

**M. Boitte.**- C'est toujours curieux de poser des questions basées sur des rumeurs que l'on fait soi-même circuler.

Qu'il y ait du gypse dans les sous-sols de Sevrans, tout le monde le sait. Une étude du terrain concerné a eu lieu et des préconisations ont été respectées par l'entreprise chargée du chantier. Simplement, l'Inspection générale des carrières a pris un principe de précaution qui n'existait pas jusqu'alors et a multiplié les demandes d'injection de béton. Autant nous pouvons prédire la présence de gypse dans le sous-sol, autant nous ne pouvons pas prédire que l'Inspection générale des carrières va modifier son principe de précaution.

Il existe deux poids deux mesures. Sur l'autoroute A69, on arrive à passer outre tous les principes de précaution, et il se trouve qu'une majorité de députés du centre et de la droite

l'ont voté. Ici, la Ville de Sevrans se plie à la demande de l'Inspection générale des carrières, alors même que tous les experts consultés et ceux de l'entreprise chargée du chantier disent « c'est totalement démesuré ». Cela représente un coût en augmentation de 14 % du budget initial.

Je ne vais pas détailler le respect de la règle, parce que les personnes qui se posent la question n'en ont rien à faire. Je vais simplement dire que cela s'est fait dans le respect de l'article L2194 du Code de la commande publique et l'article R2194 de la Réglementation de la commande publique, et en particulier son tiret 3. Les personnes concernées et qui sont particulièrement curieuses pourront prendre le temps de consulter le Code de la commande publique et en plus, si elles sont fonctionnaires territoriales, cela renforcera leur culture générale.

Au sujet des précautions à prendre, des mesures ont d'ores et déjà été prises, qui diminuent les coûts : par exemple, l'accueil des scolaires. Avec Laurent Chantrelle, nous avons beaucoup insisté sur le fait que l'arrivée de l'autocar des scolaires devait être sécurisée, avec un chemin qui leur est propre. Cela améliore la sécurité et diminue les coûts, parce que si nous ne prenons pas cette précaution avant, il faudra un agent municipal après pour surveiller le passage des enfants.

Toutes ces mesures ont été pensées à l'avance. De la même façon pour les livraisons, il n'existera qu'un seul lieu de livraison avec un quai parfaitement adapté, ce qui évite les frais de livraison particuliers, etc.

L'investissement a été réfléchi pour diminuer les frais de fonctionnement.

Des réflexions sont en cours, notamment pour le stade André Dupré qui est juste en face, mais là aussi, en séparant les cas de figure. Le fonctionnement normal de la piscine, non pas aux horaires de bureau, mais lors de la période où tout le monde travaille, ne pose pas de problème.

Il existe deux cas de figure : celui des compétitions pendant l'année où il faut pouvoir accueillir plus de véhicules, et celui de la période d'été où la piscine sera naturellement un endroit de rassemblement des familles. Lorsque l'on vient de l'autre côté de la ville avec plusieurs enfants, etc., oui, il sera plus facile d'y venir en voiture.

Tout cela était en cours, mais avec des marges de discussion que nous connaissons, que nous avons nous-mêmes créées.

Je veux aussi rappeler une chose quant aux marchés autour de la piscine. C'est une demande de l'État lié à deux marchés : l'un pour la construction du bâtiment et l'autre pour le bassin. Cela s'est même traduit par des désaccords entre le préfet de la région et le préfet du département. Cela a été tranché. Il devait absolument y avoir deux marchés différents.

C'est une chose de faire état et de demander quel sera le coût global de l'ensemble du projet et une autre d'accuser la Ville de saucissonnage alors que c'est la procédure même de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques qui prévoit cette forme de marché, et même d'un troisième marché concernant les panneaux photovoltaïques, parce que là, c'est hors héritage des JO.

Une réglementation très précise a ainsi été édictée, qui a fonctionné, il faut tout de même le dire, pour le coût des JO. Cela a globalement fonctionné. Nous nous y tenons donc de façon très scrupuleuse.

Je termine enfin en précisant que tous les marchés conclus concernant la piscine ont été visés par le directeur départemental de la concurrence et des prix. Je l'appelle toujours comme cela, même si c'est dorénavant une autre appellation. Il a participé à toutes les commissions, à tous les jurys, et visé l'intégralité des documents. Or, c'est un fonctionnaire en responsabilité personnelle, croyez bien qu'il ne se serait pas amusé à contresigner nos documents si cela lui faisait courir un quelconque risque.

Merci.

**M. le Maire.**- Monsieur Chauvet.

**M. Chauvet.** - J'apporterai une précision sur le gypse par rapport à ce qu'a dit mon collègue, Gilles Boitte. La Ville connaît effectivement le risque « gypse », et puisque c'est d'ailleurs un risque, il a été provisionné sous forme d'aléa à hauteur de 1 M€ dans ce projet.

L'IGC qui est intervenue de façon péremptoire, avec laquelle il n'a pas été possible de discuter, n'a pas tenu compte du mode constructif qui fait que la structure qui porte le bassin était montée sur des pieux et ne nécessitait pas d'injections sous le bâtiment.

Nous avons eu affaire à des personnes psychorigides qui ont le pouvoir, c'est le fait du prince, et qui ont imposé ces injections partout, y compris sur les zones de parking. Des centaines de points d'injection se sont ainsi déroulés sur toute la superficie de la parcelle, dont la plupart sont inutiles.

Cet organisme nous l'a imposé pour pouvoir délivrer le permis de construire. Je le regrette profondément, parce que c'est absurde, et nous devons nous élever contre ces personnes qui prennent des décisions sur le dos des collectivités, alors que ce n'est pas elles qui vont payer, ce sont les contribuables, les prêteurs de deniers, ou les subventionneurs.

Je trouve cela absolument scandaleux, mais il a malheureusement fallu s'y plier, parce que c'est lui qui avait le dernier mot. C'est le fait du prince.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Jous.

**M. Jous.** - C'est juste pour dire que le fait du prince qui coûte aux Sevranaïses me rappelle les pots de départ à 22 000 € sur le dos des Sevranaïses qui ne demandent rien.

**M. le Maire.** - Monsieur Laurent Chantrelle.

**M. Chantrelle.** - Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions posées.

La consolidation des charpentes pour le photovoltaïque est déjà incluse dans le prix. Cela a déjà été étudié et pris en compte. Il n'y a donc pas de souci à ce niveau-là.

À propos du coût, sous couvert de l'administration avec qui j'ai refait le point sur le budget, le montant actuel de la piscine s'élève à 29,5 M€.

Les subventions actées, qui ont déjà été confirmées, sont à hauteur de 11 M€.

Nous sommes encore en recherche de subventions. Nous comptons d'ailleurs sur vous, Monsieur Geffroy, parce que la Région traîne. Si vous avez des contacts, nous sommes preneurs, à hauteur de 2,5 M€. C'est ce qu'ils devraient normalement pouvoir nous verser. Cela laisserait un reste à charge à la Ville autour de 14 M€. C'est quelque chose qui serait supérieur à plus de 50 %.

Nous l'avons déjà dit, c'est un projet de régie municipale. C'est un vrai projet, nous ne sommes pas rentrés dans le privé, nous avons souhaité garder la main dessus, et cela nous permettra de jouer sur les tarifs. Nous aurons l'occasion de les voir et de répondre à de nombreuses questions en octobre lors des commissions. Il faudra que cela suive le circuit normal avec les élus, les commissions, notamment Finances et cela passera ensuite au Conseil municipal. Un effort a notamment été réalisé pour les abonnements. Nous souhaitons que le tarif soit abordable pour l'ensemble des Sevranaïses et des Sevranaïses.

Concernant la question de la rentrée d'argent, beaucoup d'activités se dérouleront à la piscine, avec une piscine multipliée par cinq l'hiver, il ne faut pas l'oublier. Il faut essayer de visualiser cela. Les rentrées d'argent seront tout de même plus conséquentes. C'est aussi un élément important, avec un équipement dernier cri, en termes d'économie, il est forcément efficient.

À la question du gypse, j'ajouterai aussi le fait de faire des injections sur le solarium, là où les personnes vont simplement aller se faire bronzer. Cela fait partie des aspects qu'ils nous ont imposés et que nous trouvons ridicules, mais c'est un fait. Cela a effectivement fait grimper le prix.

La question des avenants a beaucoup pénalisé le projet, puisque nous sommes à hauteur de 14 % sur l'ensemble des avenants, me semble-t-il, qui correspond au gypse. Si nous le retirons, c'est plus soutenable, mais nous l'avons dit, cela a été expliqué par les collègues, on

nous l'a imposé. Nous sommes bêtes et disciplinés, nous l'avons réalisé et nous ne voulons pas que le projet puisse être mis en difficulté par la suite.

Pour la question du parking, une étude sera réalisée pour essayer de voir par rapport au terrain en face, le stade André Dupré. Cela fait aussi partie des éléments. Nous avons conscience de l'occupation de la piscine, notamment pendant les périodes estivales. Nous réfléchissons à pouvoir essayer d'améliorer le stationnement. C'est quelque chose qui sera pris en compte.

La question du nombre de nageurs a été posée. À l'heure actuelle, nous estimons à 80 000 nageurs par an. Il faut savoir que dans la recherche pour l'étude du fonctionnement, nous sommes partis sur une hauteur de 184 051 nageurs. Nous avons quasiment multiplié par deux, pas tant que cela. C'est quelque chose de raisonnable, cela correspond aussi à des rentrées d'argent avec un site d'accueil multiplié par cinq l'hiver, et par six l'été avec l'extérieur.

Cela reste quelque chose de raisonnable. Nous essayons vraiment de partir sur des rentrées minimalistes pour pouvoir avoir, je l'espère, de bonnes surprises par la suite. Nous entendons que beaucoup d'inquiétudes demeurent sur cette question de la piscine. Les services prennent cela très au sérieux et nous essayons de réaliser un projet viable. Nous savons que cela servira beaucoup aux Sevranaïses et aux Sevranaïses. Nous le voyons bien avec la période de canicule, cela nous aurait bien servi cet été.

Dans les années futures, cela servira bien, notamment à une population qui ne part pas en vacances, à des jeunes qui vont apprendre à nager. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous allons tout de même pouvoir améliorer l'accueil des élèves de grandes sections et tous les autres élèves du CP au CM2, sachant que dans ce département-là entre 60 et 50 % des enfants qui rentrent au collège ne savent pas nager. La Ville de Sevrans va réaliser un bel effort dans cette direction et permettre à toute sa jeunesse d'accéder à des loisirs aussi importants l'été et l'hiver, parce que le bien-être s'y rajoute aussi.

Honnêtement, c'est une importante mobilisation des services, je le redis, c'est quelque chose qui n'a vraiment pas été pris à la légère, mais aussi avec une volonté d'offrir de la qualité, du qualitatif. Nous réfléchissons à beaucoup de choses. Quelquefois, nous votons aussi pour apporter des améliorations. Parfois, nous le faisons effectivement avec difficulté, mais nous sentons qu'il est nécessaire d'apporter certaines améliorations. Nous préférons nous y prendre maintenant, parce que cela nous garantit par la suite de ne pas revenir sur cet équipement-là, sachant qu'il existe aussi des garanties décennales.

C'est ce que je peux ajouter concernant ce projet-là. En octobre, je pense que nous pourrions rapporter de nombreux éléments, Monsieur le Maire, et dans les commissions aussi.

Merci.

**M. le Maire.**- Avez-vous d'autres demandes de précision ?

Monsieur Cordin, puis Madame Saki.

**M. Cordin.**- Juste pour savoir, les montants que vous avez mentionnés sont-ils hors taxes ou toutes taxes comprises ? Parce que 29 M€ toutes taxes comprises ou hors taxes, ce n'est pas la même chose.

**Mme Saki.**- Monsieur Laurent Chantrelle, cette piscine était une piscine première main, par rapport aux dons. Par rapport aux Jeux olympiques, vu le coût de cette piscine qui revient aux Sevranaïses, n'aurait-il pas été possible que ce soit un format comme Aquaboulevard, parce que le tarif est vraiment très élevé ? Nous n'avons pas Sevrans plage. Nous aurions franchement pu transformer cette piscine en Sevrans plage en même temps, cela aurait permis aux Sevranaïses qui n'ont pas de mer, d'océan à côté, de pouvoir continuer à rêver, parce que vraiment, les coûts ne s'arrêtent pas jusqu'à ce jour. Là, nous ne connaissons même pas les tarifications définitives de cette piscine qui était supposée être une piscine d'occasion.

Merci.

**M. le Maire.**- Madame Bernex et Laurent Chantrelle conclura, mais vraiment cette fois-ci.

**Mme Bernex.**- Je pense qu'il existe une nuance entre l'héritage des Jeux olympiques et un bassin d'occasion, mais chacun apprécie comme il l'entend.

Peut-être pour M. Cordin, et comme le dit Laurent Chantrelle, nous y reviendrons, je pense qu'il faut d'abord identifier qu'il n'y aura pas forcément que des nageurs. C'est un centre aquatique avec un espace bien-être, etc., d'autres activités, du fait de la taille de bassin aussi, la possibilité d'optimiser l'usage de ce bassin. Pour donner une idée du saut que nous allons accomplir avec ce bassin olympique, aujourd'hui, notre petit bassin de natation que nous aimons bien peut accueillir au *maximum*, à l'instant T, 100 personnes. Le bassin que nous allons recevoir, à un instant T, pourra accueillir 1 499 personnes. Je ne dis pas que nous recevrons toujours 1 499 personnes, ce n'est pas cela, mais c'est pour vous donner une idée du saut de fréquentation que nous pouvons espérer avoir du fait de cet équipement.

Même si nous l'effectuons de façon très raisonnable dans les premières projections, cela expliquera des recettes que nous n'avions pas précédemment, et que finalement, dans les premières épures examinées à la commission Finances, le reste à charge en fonctionnement pour la Ville est très proche du reste à charge actuel avec le petit bassin.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Monsieur Chantrelle.

**M. Chantrelle.**- Je pense que Brigitte a répondu à ces questions. Oui, c'est vrai que c'est tout de même dur d'entendre « une piscine d'occasion » (*Brigitte Bernex rit*). On nous reproche d'un côté que ce soit cher et, de l'autre côté, on nous dit que ce n'est pas terrible. Je pense que ce sera bien.

Concernant le format Aquaboulevard, nous hériterons d'un bassin des JO. Ce sera un bassin de compétition par la suite, que nous pourrons utiliser pour la collectivité. C'est un autre projet. C'est pour cela que nous avons aussi voulu garder le bassin actuel, où nous avons entrepris des travaux, pour qu'il soit estival. Le paradoxe de tout cela est qu'on nous l'a aussi reproché.

Il est très compliqué de pouvoir proposer des projets, parce que d'un côté, on nous le reproche, et de l'autre, on nous le reproche aussi.

Finalement, on nous le reproche de tous les côtés, mais ce sera aux personnes de pouvoir constater ce qu'il en est vraiment. De nombreuses activités seront proposées aussi dans cet équipement, beaucoup de choses ludiques. Nous savons que la demande est forte et nous pourrons y répondre. Il existe beaucoup de choses plutôt sympathiques, qui cochent les cases, comme on dit, mais ce sera à la population de juger. Je l'ai dit tout à l'heure, notre volonté porte sur du qualitatif, je suis certain que ce bassin plaira et que dans quelques années nous aurons oublié toutes ces polémiques sur ce grand et beau projet.

**M. le Maire.**- Pour terminer, la France est une grande nation sportive. Les Jeux olympiques et paralympiques à Paris l'année dernière se sont bien passés, également en Seine-Saint-Denis, et l'aventure olympique et paralympique continue avec l'héritage. Il y a Saint-Denis, mais Sevran inaugurera aussi la piscine olympique, le futur centre aquatique olympique en présence de la ministre des Sports - nous connaissons déjà l'appellation. Elle nous a dit qu'elle tenait absolument à être présente.

Le réemploi d'un bassin olympique est l'héritage, c'est une volonté de sobriété écologique et aussi, comme tu l'as dit Laurent Chantrelle, un exploit technique de la part de l'administration et de toute l'équipe municipale, parce que nous l'avons réalisé dans des délais réduits. En général, la construction d'un tel chantier est lissée dans le temps.

Nous y arriverons, et il y aura effectivement une démultiplication de l'accueil par cinq et surtout, un apprentissage du savoir nager qui sera augmenté dans un département qui en a bien besoin. Nous maîtrisons les coûts et nous allons chercher les subventions promises. La volonté est de le réaliser enfin avec tout le monde. À la Région, nous avons les contacts, mais ce serait bien aussi de nous aider pour que cela se fasse. Des promesses de subventions sont encore attendues et seront bientôt notifiées, je l'espère bien, avant la fin de l'année.

Nous reviendrons sur ce débat, parce qu'il est extrêmement important, il doit être public et transparent.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°15.

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|----|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Exprimés                | 39 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Pour                    | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mérim, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NPPV                    | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Comme je vous en ai informé, les délibérations suivantes, la 16, la 17 et la 18, sont regroupées par bloc et considérées approuvées par assentiment.

[16 - Approbation de la Convention attributive des subventions relatives aux dotations politiques de la Ville 2025](#)

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité |
|-------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |           |
| Exprimés                | 39 | voix |           |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|----|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mérim, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NPPV       | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

17 - Reversement de subvention d'investissement à la société Batigère pour les travaux de la résidence des Glycines

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité |
|-------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |           |
| Exprimés                | 39 | voix |           |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|----|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NPPV       | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## 18 - Réforme de plusieurs véhicules de la commune

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|----|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Exprimés                | 39 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Pour                    | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |

|            |   |      |                                                                    |
|------------|---|------|--------------------------------------------------------------------|
| Contre     | 0 | voix |                                                                    |
| Abstention | 0 | voix |                                                                    |
| NPPV       | 2 | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma) |

### 19 - Signature d'une convention entre la Ville, le CCAS et l'association La main tendue pour la mise à disposition de logements communaux

**Mme Roussel.-** Bonjour.

Après avoir mis à disposition de l'association « Un toit pour elle » trois appartements pour les femmes victimes de violences, la Ville poursuit son engagement social en mettant à disposition de l'association « La main tendue, groupe Abri » cinq nouveaux logements pour les personnes en rupture d'hébergement et en risque d'errance.

Ces logements se situent dans les résidences Villa des Prés et 21 allée Dumont d'Urville.

Dans leur état actuel, ces logements nécessitent d'importants travaux qui ne permettent pas leur location. L'association « Abri », via des financements de la DRIHL, se chargera de la remise en état et de l'aménagement des appartements. En contrepartie, elle disposera des logements pour accueillir des usagers sur orientation du SIAO.

L'association spécialisée dans ce domaine proposera un accompagnement social des personnes hébergées, un encadrement administratif et logistique, ainsi qu'une articulation entre la Ville et les services de l'État. La collaboration avec Abri garantit un encadrement de qualité et une prise en charge adaptée à ces publics.

La Ville de Sevrans et Abri ont conventionné que tous les dossiers adressés par le CCAS à Abri seront examinés en priorité, et qu'un logement sera prioritairement réservé aux habitants de la ville de Sevrans.

Je vous invite donc à voter pour la signature de cette convention.

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°19.

Nous étions en train de voter, Monsieur Jous. Allez-y.

**M. Jous.-** C'est juste une petite question : à un moment donné, au sein du Conseil, il avait été question de peut-être détruire les bâtiments de Villa des Prés. Est-ce toujours d'actualité ? En l'occurrence, s'il y a une démolition, quand interviendrait-elle ? Une offre de reconstitution serait-elle proposée derrière pour l'association ?

**M. le Maire.-** Je réponds du tac au tac, mais il faudra revenir sur ce point : ce n'est évidemment pas maintenant, ce n'est pas programmé. Cela fait partie des projets sur lesquels nous reviendrons. Cela ne va pas se faire comme cela du jour au lendemain. Cela fait partie des grands projets. Nous y reviendrons quand ce sera le moment.

Le vote a eu lieu.

|                         |           |             |                  |
|-------------------------|-----------|-------------|------------------|
| <b>Adoptée par</b>      | <b>39</b> | <b>voix</b> | <b>Unanimité</b> |
| Présents ou représentés | 41        | voix        |                  |
| Exprimés                | 39        | voix        |                  |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------|----|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| NPPV       | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

La délibération suivante concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle, association PIMMS Médiation. Elle sera présentée par Mme Cherifa Mekki, et je vous informe que M. Laurent Chantrelle doit sortir, puisqu'il est membre du conseil d'administration ou du bureau, je ne sais plus.

**Mme Mekki.**- Il est trésorier.

## [20 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association PIMMS médiation](#)

**Mme Mekki.**- Bonsoir à tout le monde.

L'association PIMMS, que nous connaissons bien, est implantée depuis 2013 aux Beaudottes, et est labellisée « France services » depuis 2019. Elle propose de l'accompagnement de proximité, pour tout ce qui concerne les démarches administratives et l'accès au droit, en complémentarité des services publics locaux. Elle tient des permanences au 4 allée de La Pérouse et a développé - dans une logique « d'aller vers » - le PIMMS mobile.

Pour permettre au plus grand nombre l'accès à ces services, la Ville souhaite développer des permanences dans le secteur de Westinghouse et dans le futur espace de service public Dora Bruder.

En attendant, l'association qui a postulé au titre du contrat de ville 2025 n'a pas obtenu la subvention pour des raisons qui nous échappent encore, et que je regrette sincèrement. Nous avons d'ailleurs prévu d'interpeller M. le Préfet à ce sujet. Dans ce cadre-là et dans l'intention que le projet de permanences à Westinghouse puisse avoir lieu, il nous est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 3 000 €, qui correspondrait à la part « Ville », si elle avait obtenu la subvention du contrat de ville.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°20.

| Adoptée par             | 38 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|----|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Exprimés                | 38 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Pour                    | 38 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mérim, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| NPPV                    | 3  | voix | CHANTRELLE Laurent, HAMD AOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

Les délibérations suivantes, 21, 22 et 23 sont regroupées par bloc et considérées approuvées par assentiment.

21 - Renouvellement de la convention de mise à disposition au profit de l'association « Les restaurants du cœur »

| Adoptée par             | 38 | voix | Unanimité |
|-------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |           |
| Exprimés                | 38 | voix |           |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 38 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| NPPV       | 3  | voix | CHANTRELLE Laurent, HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

22 - Attribution de subventions de la part communale aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe du contrat de ville intercommunal (CVI) 2025

|                         |           |             |                  |
|-------------------------|-----------|-------------|------------------|
| <b>Adoptée par</b>      | <b>38</b> | <b>voix</b> | <b>Unanimité</b> |
| Présents ou représentés | 41        | voix        |                  |
| Exprimés                | 38        | voix        |                  |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 38 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| NPPV       | 3  | voix | CHANTRELLE Laurent, HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

23 - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025 à la Mission locale intercommunale de Servan - Villepinte - Tremblay-en-France

|                         |           |             |                  |
|-------------------------|-----------|-------------|------------------|
| <b>Adoptée par</b>      | <b>38</b> | <b>voix</b> | <b>Unanimité</b> |
| Présents ou représentés | 41        | voix        |                  |
| Exprimés                | 38        | voix        |                  |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 38 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| NPPV       | 3  | voix | CHANTRELLE Laurent, HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## 24 - Adoption du compte de gestion 2024 - Budget régie du marché forain

## 25 - Vote du compte administratif 2024 - Budget régie du marché forain

**Mme Bernex.-** Je propose deux délibérations selon le même principe que pour le budget de la Ville. Il s'agit d'un budget annexe, avec le compte de gestion présenté par le comptable public, le trésorier public, et puis le compte administratif présenté par la Ville.

Tout à fait traditionnellement, les résultats sont identiques dans les deux cas. Ils sont très simples à suivre. Il s'agit donc du compte administratif pour 2024 de la régie portée par les services de la Ville pour le marché forain.

Les dépenses s'élèvent à 713 939,65 € et les recettes à 719 955,11 €, avec un petit excédent d'exploitation de l'exercice de 6 015,46 €. La régie ne pouvait pas être en déficit, elle ne l'est pas, elle ne réalise pas non plus des excédents extraordinaires, puisque ce n'était pas son objet.

Le détail des dépenses de la régie du marché forain met en lumière une part importante de :

- dépenses de nettoyage et de traitement des déchets : 461 833,73 € ;
- remboursements de frais « Ville », barriérage, agents de la Police municipale, entretien courant : 164 033,02 €, ce même montant figure dans le compte administratif de la Ville ;
- contractualisation pour la mise à disposition de régisseur placier : 73 259,86 €, la Ville ne disposant pas de ce type de compétence ;
- frais de gardiennage : 10 406 € ;
- frais de signalétique : 4 406 €.

L'encaissement des recettes montre un montant de 665 213 € *via* les placiers, qui étaient des personnels de la société Les fils de Madame Géraud.

Nous constatons des impayés à hauteur de 54 741,62 €, au moment de l'arrêt du compte administratif, ce qui explique le montant des recettes à 719 955 €. Pour autant, le montant des impayés a diminué depuis l'arrêt des comptes au 31 décembre, puisque les impayés au 13 juin ne s'élevaient plus qu'à 31 853,25 €, ce qui est un pourcentage très inférieur à ce que nous pouvions connaître lors de la DSP précédente.

Je vous demande de prendre acte du compte de gestion et d'approuver ce compte administratif pour lequel M. le Maire va encore devoir s'abstenir.

**M. le Maire.** - Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.** - Les comptes de la régie sont bien sûrs à l'équilibre, mais il reste tout de même 50 000 € d'impayés. À la date où cela a été arrêté, ce montant reste dehors.

Après, je l'avais dit, il demeure un mélange des genres. Dans l'intitulé « recettes totales », vous marquez « dont encaissé par Les fils de Madame Géraud ». Non, c'est pour cela que je trouve qu'il réside un mélange des genres. Je l'avais dit. En définitive, nous mettons Mandon à la porte, nous mettons en place une régie et nous savons que nous sommes en train de préparer la place pour Les fils de Madame Géraud. Pourquoi ? Nous prenons des placiers de chez Les fils de Madame Géraud. Là, c'est « dont encaissé par les placiers » pour lesquels nous avons mis à disposition des placiers. Nous ne devons pas mentionner : « encaissé par Les fils de Madame Géraud ». Vous savez bien qu'il a d'ailleurs été constaté un certain nombre d'aléas sur les encaissements qui n'ont pas toujours été très clairs.

De plus, cette régie a bénéficié d'une prolongation par rapport aux placiers, dans le cadre de la continuité du service. Je trouve que là-dessus même, la réponse de la sous-préfecture est ambiguë. Compte tenu de la volonté d'évincer Mandon, il semblerait que tout a été très clairement préparé pour Les fils de Madame Géraud, et que cela n'a pas été fait en complète transparence, à telle enseigne que nous, opposition, avons été évacués de toutes les décisions à cet égard.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, je vous ferai remarquer que dans le cadre de la commission des Marchés, vous êtes le seul élu présent de cette commission ; il n'y a plus de membre de la majorité et surtout pas de membre de l'opposition. Vous êtes seul face aux représentants des commerçants et aux représentants des syndicats d'Île-de-France des commerçants.

Nous ne siégeons plus. Je me souviens que du temps de M. Laborde, une réunion avait lieu quasiment tous les deux mois concernant les problèmes du marché.

Je reste sur la régie, je reviendrai après sur les rapports. Mais je peux éventuellement intervenir tout de suite et cela ira plus vite, nous n'en parlerons plus après lors des autres sujets.

Aucune amélioration n'a été constatée avec Les fils de Madame Géraud. Le marché reste encore sale, même les commerçants se plaignent le matin, lorsqu'ils ouvrent, de voir des rats quasiment aussi gros que des ours. J'exagère peut-être un peu, mais ils le disent très clairement. Quand le marché se termine, nous voyons toujours des volées de sacs plastiques partout, etc. Cela reste toujours, alors que cela fait des années que nous ne devons plus proposer des sacs plastiques.

Honnêtement, et je vous le dis, le marché vous sera très préjudiciable lors de la prochaine campagne ; nous n'avons noté aucune amélioration.

Par ailleurs, j'ai deux précisions importantes, Monsieur le Maire. C'est un dossier important : les 11 employés de nettoyage, qui n'ont pas été repris au démarrage de la régie et toujours pas repris par le concessionnaire. Qu'allons-nous en faire ?

Aujourd'hui, un contentieux est engagé aux Prud'hommes. Souvenons-nous tout de même que les concessionnaires, les DSP ont évolué au cours du temps, lors des 30 dernières années. Un coup, c'était Mandon, un coup, c'étaient d'autres, etc., cela a bougé. Ces employés de nettoyage ont toujours été repris.

Nous ne pouvons pas et surtout vous, la gauche, vous ne pouvez pas les laisser sur le côté du chemin sans les reprendre. C'est une question fondamentale de respect de la personne humaine et de respect des travailleurs. C'est un dossier important qui doit effectivement être réglé.

Je voudrais connaître la réponse ce soir au sujet du parking public, les 80 places. Quand sera ouvert ce parking public, Monsieur le Maire ? Le centre-ville est engorgé et les 80 places ne sont toujours pas ouvertes. Est-ce 80 places uniquement pour les logements des Nouveaux constructeurs, pour assurer une certaine fluidité dans ce centre-ville ? Dans quelles conditions le parking sera-t-il ouvert ? Combien de temps sera effective la gratuité ; une heure, deux heures ? Permettra-t-il aussi d'améliorer la fréquentation des commerces du centre-ville ? Ce sont tout de même des questions très importantes pour cette évolution et je pense que là-dessus, il nous faut des réponses, sinon, je remonterai. Souvent, on me pose des questions, nous n'avons pas de réponses.

Enfin, la question de l'impact du théâtre de la Poudrerie, du parc de la Poudrerie est importante. Il faut être clair avec les commerçants du marché.

J'ai l'impression qu'un nouveau Règlement intérieur a été communiqué aux commerçants. Ils nous en ont parlé. Nous, opposition, ne sommes au courant de rien. Nous n'avons rien vu de ces documents-là.

Qu'arrivera-t-il au parvis devant ? Sera-t-il supprimé, pas supprimé ? Le théâtre de la Poudrerie sera-t-il créé, pas créé ? Est-il à l'étude ?

Nous empiétons sur le parc Des Sœurs. Nous empiétons sur l'emprise actuelle du marché.

À propos du marché, il reste nombre de questions, les Sevranaïses s'inquiètent, les commerçants s'inquiètent, les employés qui n'ont pas été repris s'inquiètent. Il faut des réponses précises. Nous ne pouvons pas le laisser continuer dans l'état où il est. Nous remarquons toujours des ventes à la sauvette. Le mardi, ils commencent à 11 h 00, c'est le déballage et c'est la vente, le soir, les horaires ne sont pas respectés non plus. Le jeudi, pareil, etc. Au départ, il était prévu de faire une séance le mardi matin. Cela a été mis dans les oubliettes, etc.

Ce qui était prévu initialement n'est pas respecté et le marché reste véritablement lamentable ; à l'intérieur, ce n'est pas digne. Il n'existe pas de variété au niveau de la chalandise et de l'achalandage qui permet d'offrir un marché où l'on aurait véritablement envie de venir plus facilement, de mieux circuler, etc. Cela reste un réel problème. Il faut pourtant absolument sauver ce marché, il faut mieux le définir. Ce n'est pas parce qu'il existe une DSP, parce que l'on a confié les clés à un extérieur privé, qu'un contrôle de la part de la Ville ne doit pas être opéré. Une DSP est l'objet d'un contrôle de la Ville, qui reste le propriétaire de l'emplacement du marché.

Je voudrais des réponses en la matière, voire des réponses écrites pour pouvoir répondre à la population qui m'interpelle à ce sujet.

Merci.

**M. le Maire.** - Avez-vous d'autres questions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°24.

| Adoptée par             | 33 | voix | Majorité |
|-------------------------|----|------|----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |          |
| Exprimés                | 37 | voix |          |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 33 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, |
| Contre     | 4  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NPPV       | 4  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), SAKI Mireille, JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

*(Stéphane Blanchet, Maire, se retire.)*

**Mme Bernex.-** Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°25.

| Adoptée par             | 31 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|----|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Exprimés                | 35 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Pour                    | 31 | voix | BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |

|            |   |      |                                                                                                                                                                           |
|------------|---|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contre     | 4 | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier)                                |
| Abstention | 0 | voix |                                                                                                                                                                           |
| NPPV       | 6 | voix | BLANCHET Stéphane, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), HAMDAROU Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |

**Mme Bernex.-** Je vous remercie.

*(Retour de Stéphane Blanchet en séance)*

[26 - Rapport d'activité 2024 de la société Somarep sur le marché d'approvisionnement de la ville](#)

[27 - Rapport d'activité 2024 de la régie provisoire](#)

[28 - Rapport d'activité 2024 de la société Les fils de Madame Géraud sur le marché d'approvisionnement de la Ville](#)

**M. le Maire.-** Je propose de faire une intervention commune pour ces trois rapports.

2024 était une année assez particulière, puisque nous avons tout de même connu trois blocs historiques de la période de déroulement du marché.

Nous travaillons sans relâche pour mettre de l'ordre et de l'ambition dans le fonctionnement du marché de Sevrans, qui en a effectivement bien besoin. C'est un sujet majeur qui concerne toutes les Sevranaises et tous les Sevransais. C'est un service public essentiel, un lieu de vie populaire, de commerce, d'échange auquel les Sevransais sont très attachés.

Pour en arriver là, nous avons eu l'obligation de nous battre, de décider de l'avenir du marché, d'affronter des contentieux.

Comme nous vous l'avons dit, confier une délégation de gestion de service public à quelqu'un ne signifie pas la remise d'un titre de propriété *ad vitam aeternam*. Il a fallu affronter des contentieux et dans ce cadre-là, assumer une reprise temporaire en régie pour faire face à des urgences matérielles et à des responsabilités extrêmement importantes.

Ce soir, nous regardons trois rapports d'activité qui retracent le déroulement de cette année 2024, très particulière, avec trois votes. D'abord, celui de Somarep, qui est un délégataire jusqu'en février 2024.

Le rapport sous vos yeux est un aveu d'échec, dépeignant un déficit de plus de 110 000 € en moins de deux mois, des dépenses incohérentes, notamment sur l'eau et l'électricité, des recettes floues, des informations absentes ou contradictoires, des équipements publics restitués dans un état dégradé. Vous avez eu raison de le dire tout à l'heure, Monsieur Geffroy, le bâtiment de la halle du marché nous appartient. Cet équipement public a été considérablement dégradé et pas du tout entretenu, à tel point que cela a même été rendu dangereux, le tout sans justification sérieuse. Ce rapport ne respecte ni les obligations légales ni la transparence minimale que nous attendons d'un délégataire de service public.

Il clôt assez symboliquement un épisode qui a mené la Ville dans un contentieux très dur, et vous le savez bien, que nous avons remporté. Il faut le répéter, insister, nous l'avons remporté au Conseil d'État.

D'ailleurs, chaque année, la remise et la restitution devant le Conseil municipal du rapport de ce délégataire, jusqu'en février 2024, faisait l'objet de discussions houleuses, de longs tunnels, dans l'ordre du jour du Conseil municipal. Je propose donc que le Conseil ne prenne

pas acte de ce rapport, c'est une manière claire de dire que ce niveau de gestion est inacceptable, ce sur quoi, je crois que nous sommes d'accord.

Ensuite, la régie municipale a été mise en place en urgence, de février à septembre 2024, pendant une période bien plus longue que prévu, à cause de ce contentieux.

Ce fut un véritable défi pour nos services. Pendant des années et des années, je veux le rappeler là, devant vous toutes et tous, on nous disait que ce n'était pas possible à Sevrans, que nous n'avions pas les moyens de pouvoir le faire.

Le travail sur la sécurisation des installations, la remise en état du bâtiment, et la stabilisation des encaissements a été accompli de manière remarquable par nos services municipaux. Les règles ont été rétablies, le contrôle des commerçants a été effectif, et la lutte contre les impayés et les irrégularités a été remportée. Tout cela a permis de réaffirmer l'autorité publique. J'ai entendu quelquefois dire que ce n'était plus le problème de la Ville, vous-même l'avez dit. La Ville doit toujours gérer le marché, que ce soit en DSP ou en régie, mais là, l'autorité publique avait été dégradée, il a fallu la réaffirmer.

Malgré les contraintes, la régie termine l'année avec un léger excédent ; c'est le fruit d'un engagement exemplaire de nos agents et je veux ici saluer la direction du Développement économique, la Police municipale, les agents du marché, la propreté, les services techniques pour le travail abattu en urgence en quelques mois. C'est tout le sens du service public que nous avons vu à l'œuvre.

Pour mémoire, rappelons qu'à un moment donné, des commerçants ne voulaient pas s'installer dans le marché, voire s'installer sans payer. Il a fallu rétablir la règle et l'autorité.

Je propose donc que le Conseil prenne acte de ce rapport de la régie. Il reflète une gestion rigoureuse, honnête, au service des usagers. Là-dessus, nous ne retrouvons pas du tout l'ombre d'un doute sur de quelconques malversations.

Enfin, le rapport du nouveau délégataire, Les fils de Madame Géraud, pour les trois derniers mois de l'année - ne tirons pas de conclusions trop hâtives.

Le travail a démarré, les premiers résultats sont là : une meilleure organisation, un retour progressif aux abonnements, un effort sur le tri des déchets. Il n'existait plus rien pour le tri des déchets. Le suivi des installations est plus sérieux, mais tout n'est pas réglé en trois mois. Rien n'est parfait. Le marché de plein vent reste parfois désorganisé et les débordements persistent.

Nous nous mobilisons pour des améliorations rapides, notamment en ce qui concerne les questions de propreté, d'occupation de l'espace public et la diversité et la qualité de l'offre. C'est pourquoi nous restons très mobilisés, en lien direct avec le délégataire pour que les travaux prévus cet été soient bien réalisés, en cohérence avec ceux de la Ville, et pour que les exigences du contrat soient pleinement respectées.

Aussi, nous ne relâcherons pas notre pression et notre mobilisation sur la gestion de ce marché, même en délégation de service public.

Je propose donc de prendre acte de ce rapport de trois mois, qui n'est que le tout premier de notre nouvelle DSP. Nous serons attentifs au travail mené, de manière préventive, dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Nous voulons faire du marché de Sevrans un lieu plus propre, dynamique, bien géré, mieux achalandé, plus agréable. Il doit être un lieu de vie, un lien social dans notre Ville, nous sommes tous d'accord là-dessus. Ce n'est pas encore gagné, mais nous avançons et nous le verrons à travers les actes et les faits que nous pourrions évaluer. Nos services continuent de se mobiliser à chaque séance, des changements doivent encore s'opérer, mais nous avons le temps de la nouvelle DSP pour y procéder de manière constructive, en concertation avec les habitants et avec les commerçants. Nous n'avons pas l'intention de relâcher nos efforts.

Des travaux sont prévus cet été. Les marchés passeront en Commission d'appel d'offres la semaine prochaine, si je ne me trompe pas.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Geffroy, je n'ai pas répondu à vos questions.

**M. Geffroy**.- Merci, Monsieur le Maire.

Deux précisions : la reprise des 11 employés, oui/non ; pour le parvis, que faisons-nous ? C'est simple, c'est clair.

**M. le Maire**.- Vous avez raison, excusez-moi.

Concernant la reprise du personnel, un contentieux est en cours, je le laisserai trancher. Je suis de gauche, mais je ne suis pas bête. Quand le précédent délégataire essaie de mettre à notre charge des agents qui n'étaient pas dans les effectifs de la Ville, cela relève d'un contentieux. J'attends les résultats de celui-ci. La reprise du personnel est le droit du travail. Ce sera établi par des juges complètement concernés. Je suis de gauche, mais je ne suis pas bête.

Concernant la question du parvis, ce marché de plein vent regroupe énormément de commerçants, bien plus que celui qui est autorisé dans le périmètre donné par la Ville pour le délégataire, qu'il soit ancien ou qu'il soit nouveau.

Vous y avez fait référence, à un moment donné, une rumeur ou une polémique indiquait que le théâtre de la Poudrerie allait s'agrandir, que nous allions construire sur ce parvis ; c'est complètement faux. Je ne voudrais pas employer un mot plus vulgaire, mais vraiment, il faut arrêter de dire n'importe quoi. J'ai dit aux commerçants que nous pouvons être très transparents au sujet du théâtre de la Poudrerie, là où se trouve actuellement le bâtiment de la culture : il n'est aucunement question de créer un emplacement sur le parvis actuel.

En revanche, il existe un projet d'extension sur lequel nous trancherons, parce que cela engendre des coûts, ce qui nécessite l'obtention de subventions et d'établir un calendrier de travaux. Ce projet ne concerne pas du tout le parvis du marché. Il se trouve de l'autre côté, je montrerai le plan à chacun pour que ce soit très clair et pour couper court à toutes ces rumeurs.

Sur le parvis, pour ce qui est de l'emplacement des commerçants actuels, il existe évidemment des résistances, voire des revendications d'ancienneté sur le fait qu'ils sont là et que toutes les places ne se valent pas. Je répète les mots des commerçants. Oui, mais c'est bien la propriété de la Ville, et pas la propriété de ces commerçants. C'est bien la Ville, qui a à juger la pertinence de la qualité, de l'attractivité de ce marché, si nous réaménageons, quand nous réaménagerons ce parvis.

Il faut encore avoir des discussions avec les élus parce que je crois en la concertation, mais il ne faut pas non plus nous faire un chantage inacceptable. Nous avons besoin d'améliorer l'aire de stationnement du bus, y compris pour la desserte de ses passagers. Cela demandera une emprise sur le trottoir, sur le bord de l'avenue. Il faudra en prendre compte.

Même pour les besoins des commerçants, pour que cela tourne, le marché doit être bien desservi. Il ne faut pas nous dire « nous les renverrons plus loin, vers le parking Crétier ou je ne sais où ». Maintenant, il faut être sérieux.

Concernant les places qui ne se valent pas, qui sont plus chères que d'autres, c'est à la Ville de décider et il faudra le regarder globalement, dans l'intérêt général, dans l'intérêt de la Ville et du fonctionnement du marché. C'est une conviction qui n'engage pas que moi, je sais que je partage ce point de vue avec d'autres élus, mais à un moment donné, si nous ne faisons rien sur ce parvis, nous ne permettrons pas une bonne visibilité, un meilleur qualitatif de la façade du marché, et même de son entrée et de son accessibilité. À un moment donné, il faut aérer, permettre de circuler en toute sécurité, mais aussi en toute sérénité. C'est un milieu de vie, cela ne doit pas être un lieu resserré où plus personne ne peut passer, où tout le monde ne s'entend plus. Nous voulons un marché beaucoup plus agréable.

Oui, je crois qu'à un moment donné, il faut dire stop. L'ancien délégataire bénéficiait de beaucoup trop de laisser-aller, sans aucun contrôle de la part de la Ville. Aujourd'hui, les commerçants sont nombreux sur le marché de plein vent. Il faut créer une politique d'abonnement et permettre que tout soit stabilisé. Il faudra revoir avec les commerçants, mais à un moment donné, les discussions ne sont pas blanc et noir, il faut effectivement rediscuter des emplacements devant le parvis. Pour l'instant, vous le savez très bien, la discussion n'est pas

facile, mais nous y arriverons. Cela fait plus d'un an que nous y sommes arrivés. Normalement, le parking en dessous est accessible, et gratuitement pendant une ou deux heures.

**Mme Bernex.**- 90 minutes.

**M. le Maire.**- Est-ce le cas maintenant ? J'avoue ne pas l'avoir utilisé...

**Un intervenant.**- (*Intervention hors micro inaudible*)

**M. le Maire.**- Vous avez parlé de réponse écrite. Je vais vous fournir des réponses écrites.

**Un intervenant.**- (*Intervention hors micro inaudible*)

**M. le Maire.**- Pour ne pas rester dans l'incertitude, je m'engage à vous transmettre des réponses écrites.

En revanche, je m'engage aussi devant vous à rester ferme. Les commerçants ne vont pas décider tous seuls de la Ville. Nous déciderons. Nous établirons le premier impact. Il reste tout de même des aspects à faire avancer sur le marché. Des améliorations sont déjà constatées, même si je trouve que nous pourrions faire encore mieux.

Le respect des horaires a progressé par rapport à ce qui se passait avant. La propreté, le dégazage, savoir qu'à un moment donné n'importe quoi était jeté dans le local déchets, cela se voit.

Pour les besoins d'aller jusqu'au bout de notre ambition, je suis complètement d'accord, ce bâtiment, cette halle de marché est très ancienne, elle a besoin d'un bon coup de rénovation, et pas uniquement d'un coup de peinture. Il faudra d'ailleurs regarder aussi le programme de travaux concernant les stands... Non, c'est le délégataire qui doit procéder à la rénovation des stands, si je ne me trompe pas.

Vous recevrez des réponses écrites. Si vous le permettez, je les compléterai avec d'autres éléments qui arriveront plus tard, que j'adresserai à l'ensemble des élus.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n 26.

| Adoptée par             | 36 | voix | Unanimité (modification du sens de la délibération pour des raisons techniques : ne prend pas acte)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|----|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Exprimés                | 36 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Pour                    | 36 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier) |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|      |   |      |                                                                                                                   |
|------|---|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NPPV | 5 | voix | BATUAMBA Ivette, HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
|------|---|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°27.

| Adoptée par             | 33 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Exprimés                | 37 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Pour                    | 33 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, |
| Contre                  | 4  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| NPPV                    | 4  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°28.

| Adoptée par             | 28 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|----|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Exprimés                | 37 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Pour                    | 28 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François |

|            |   |      |                                                                                                                                                                |
|------------|---|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |   |      | (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles                                                                             |
| Contre     | 4 | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan                                                               |
| Abstention | 5 | voix | MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent) |
| NPPV       | 4 | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier)                   |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

29 - Convention-cadre entre la Fédération française de handball et la Ville, portant soutien au développement de la pratique de handball à travers l'utilisation et l'animation des surfaces mobiles extérieures de handball à quatre

**M. Chantrelle.-** Il vous est présenté un projet de convention-cadre entre la Fédération française de handball, notre Ville et le club local de hand, visant à soutenir le développement de la pratique du handball par l'utilisation et l'animation d'une surface mobile extérieure de handball à quatre.

Ce projet se fonde sur un appel d'offres dans le cadre du dispositif « 5 000 équipements » de la Fédération française de hand. Il nous permet d'acquérir un terrain de hand à quatre, transportable, d'une superficie de 315 m<sup>2</sup> au sol. Nous pouvons qualifier cela de terrain de proximité.

Cette convention tripartite liera notre Collectivité à la Fédération française de hand et au club de handball de la Ville pour une durée de cinq ans, jusqu'en 2030. Elle implique plusieurs engagements de la part de la Ville, de type mettre à disposition un espace pour le terrain, assurer le stockage, garantir un accès libre et équitable à cette installation, signer la convention tripartite, apporter un soutien à la discipline sportive, *via* la Fédération. En retour, la Fédération française de handball s'engage aussi à mettre le terrain à notre disposition, à conserver la propriété de l'équipement durant les cinq années qui suivent, à transférer la propriété de l'équipement à la Ville à l'issue de cette période.

La Ville s'engage également à contribuer financièrement, directement à la Fédération française de handball, à hauteur de 7 000 €, pour soutenir le développement de cette discipline.

Il vous est demandé d'approuver trois points :

- la signature de la convention-cadre avec la Fédération française de hand pour la

mise à disposition du terrain ;

➤ l'autorisation donnée au maire de signer les conventions et documents associés, y compris la convention tripartite ;

➤ l'acceptation du versement des 7 000 € à la Fédération française de handball pour soutenir le développement de la discipline.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien pour ce projet bénéfique pour notre ville.

**M. le Maire.-** Monsieur Cordin.

**M. Cordin.-** Nous pouvons déjà saluer l'implantation d'un nouveau sport. Entre le foot à cinq, le hand à quatre, le basket à trois, cela permet aussi de toucher une population que nous n'atteignons pas jusque-là, avec des sports qui nécessitaient des terrains énormes.

Deux questions : où sera implanté ce terrain ? Comptez-vous le changer, le déplacer chaque année ? Avec une convention de cinq ans, il serait utile d'essayer de le faire vivre dans tous les quartiers de la ville.

**M. le Maire.-** Laurent Chantrelle.

**M. Chantrelle.-** Ce terrain sera initialement utilisé durant l'été, particulièrement. Nous pourrions déjà en bénéficier. Il sera aussi mis en place pour pratiquer un jour de fête.

C'est un terrain qui se démonte très rapidement. Ce sont des plaques Gerflor, qui se retirent et s'implantent où l'on veut. L'idée est d'aller au plus proche des gymnases, des écoles, pour permettre cette pratique.

Le club local est associé et doit aussi mettre en place des animations pour peut-être toucher un public un peu différent et attirer des jeunes.

Il faut vraiment imaginer quelque chose de très souple, que nous pouvons déplacer rapidement, installer sur des terrains, où nous voulons dans la ville. Ce travail sera mené avec le service des Sports pour essayer d'aller notamment au plus près de la jeunesse, comme je l'ai dit tout à l'heure.

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune.*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°29.

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|----|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Exprimés                | 39 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Pour                    | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL |

|            |   |      |                                                                                     |
|------------|---|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|            |   |      | YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier),<br>SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0 | voix |                                                                                     |
| Abstention | 0 | voix |                                                                                     |
| NPPV       | 2 | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à<br>HAMDAOUI Naïma)               |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

### 30 - Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition au profit de l'association Saltus Campus

**M. Prunier.-** Bonsoir à toutes et à tous.

La Commune de Sevran s'est engagée dans une politique environnementale volontariste, valorisant en particulier l'agriculture urbaine, afin de soutenir une agriculture raisonnée, durable et de proximité dans un contexte d'urgence écologique.

Elle souhaite proposer une offre de formation de qualité, adaptée, diversifiée, et tournée vers les métiers d'avenir que porte l'agriculture biologique, locale, préservant l'environnement.

Dans ce contexte, la Ville et l'association Saltus Campus se sont accordées pour l'implantation sur le territoire sevranaise d'un lycée agricole privé, sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Ainsi, en 2021, les deux parties ont signé une convention d'occupation précaire afin de mettre à disposition de l'association des anciens locaux de l'école maternelle Maurice Ravel, située 1 allée Maurice Ravel.

Aujourd'hui, l'association Saltus Campus souhaite bénéficier d'une surface extérieure plus importante pour pouvoir l'utiliser comme support pédagogique, mais aussi pour leur permettre d'accueillir du public.

Il a donc été convenu de leur mettre à disposition une emprise d'environ 3 834 m<sup>2</sup> appartenant à la parcelle AX9, et jouxtant le lycée agricole - voir le plan en annexe. La délimitation physique de l'emprise sera mise en place par la Commune, qui en supportera le coût et l'entretien, ainsi que toutes les réparations. L'association se chargera de l'aménagement de l'emprise et de son intégration paysagère.

Cette mise à disposition nécessite une modification de la convention initiale. Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la signature d'un avenant, afin d'y ajouter la mise à disposition d'une emprise foncière de 3 834 m<sup>2</sup>.

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Cordin et ensuite Monsieur Chantrelle.

**M. Cordin.**- Je ne sais plus exactement à quel Conseil municipal, mais il y a quelque temps, je vous avais posé des questions à propos de ce terrain qui était déjà occupé par Saltus Campus il y a plus de six mois, en vous disant que nous n'avions vu passer aucune convention, aucune décision de votre part les autorisant à s'y installer.

Après un message écrit sans réponse et une autre intervention au Conseil municipal, j'ai reçu deux documents : une décision de votre part qui datait du 30 mars ou du 15 mars, et une convention d'occupation de ce terrain, le terrain AX9 pour 4 059 m<sup>2</sup>, convention qui avait été signée le 20 février 2024, soit bien avant la décision vous autorisant à signer cette convention.

Aujourd'hui, nous découvrons l'avenant. Cet avenant remplace cette convention d'occupation. Cela ne concerne plus 4 059 m<sup>2</sup>, mais 3 834 m<sup>2</sup>. Même si le plan du 3 800 m<sup>2</sup> est plus grand que le plan du 4 059 m<sup>2</sup>, je pense qu'il comporte une erreur, je voudrais comprendre ce qui se passe avec ce terrain.

Saltus Campus est installé dessus depuis plus de six mois. Une convention a été signée sans que vous en ayez l'autorisation, puisque vous n'aviez pas pris cette décision, et le Conseil municipal ne vous a pas autorisé à la signer.

Que se passe-t-il avec ce terrain ? Ils font ce qu'ils veulent et après, vous signez les papiers que l'on vous donne ? Quelque chose ne marche pas. J'aimerais vraiment des éclaircissements sur le fonctionnement du travail de la Mairie avec cette association. Il y a vraiment un loup dans cette histoire.

**M. le Maire.**- Non, il n'y a pas de loup, mais nous allons vous fournir les explications. Monsieur Chantrelle.

**M. Chantrelle.**- Au nom de notre groupe, je souhaite vous faire part de notre position qui sera sans surprise pour la majorité. Nous sommes contre ce projet, déjà réalisé, de récupération d'une partie du terrain public enherbé du stade Jean Guimier à hauteur d'environ 4 000 m<sup>2</sup>. J'avais d'ailleurs exprimé notre désapprobation au sujet de ce projet auprès de M. le Maire et nous en avons débattu lors de commissions exécutives.

Nous avons toujours été opposés à l'implantation du lycée agricole privé dans notre commune, et ce pour plusieurs raisons que je vais rappeler ici.

En premier lieu, ce projet n'était pas inscrit dans le programme de 2020 de la majorité municipale et nous apparaît non prioritaire. Il s'agit d'un établissement privé, qui bénéficie de moyens publics, locaux, avec la mise à disposition d'un équipement, ancienne maternelle Maurice Ravel 1, dont nous nous privons, alors que les besoins d'utilisation de ces locaux sont multiples dans notre ville.

De plus, ce projet ne concerne pas véritablement les Sevranaises et les Sevranaï. La fréquentation du lycée est inférieure aux prévisions établies avant sa création et peu ou pas de Sevranaises et Sevranaï semblent y être inscrits.

Initialement, il était promis que ce projet ne coûterait rien. Pourtant, des travaux ont été réalisés malgré ces promesses. La convention initiale ne prévoyait ni une extension de terrain ni un internat, par exemple.

Nous rappelons aussi que l'un des arguments pour convaincre le Conseil municipal de voter pour ce lycée était qu'un bilan d'exploitation serait réalisé régulièrement. Or, force est de constater que cela n'a pas été réalisé.

En conclusion, les engagements et les ressources consenties par la Ville pour la création de ce lycée privé sont significatifs, alors même qu'ils ne répondent pas à un besoin clairement identifié de notre population et que ce projet est, pour nous, non prioritaire.

Nous voterons contre celui-ci.

**M. le Maire.-** Monsieur Jous.

**M. Jous.-** Effectivement, l'implantation de ce lycée a tout de même fait débat à l'époque, parce que tout s'était déroulé dans la précipitation. Nous nous posons de nombreuses questions quant à l'avenir de ce lycée.

Après quelques années, il est encore là, mais cela pose tout de même question parce qu'au début, il y a une convention. Ensuite, on procède à un agrandissement. Maintenant, ils disposent d'une parcelle de terrain en plus, sachant que c'est tout de même une parcelle de terrain au milieu d'une autre parcelle de terrain bien plus grande, qui pourrait être exploitée dans cette enceinte sportive pour pouvoir y implanter d'autres structures ou créer un aménagement qui permettrait le développement d'une activité sportive plus accrue, quelle que soit la discipline d'ailleurs.

Mettre à disposition cette parcelle pour de l'agriculture urbaine ou pour un support pédagogique, sachant que les éventuelles réparations à faire seront encore aux frais de la Municipalité, ne me semble pas nécessairement le plus adapté pour répondre le plus aux problématiques, besoins et nécessités des Sevranais actuellement.

Comme le disait M. Chantrelle, ce n'est pas un projet qui vise tout particulièrement les Sevranais en priorité. Selon moi, cette parcelle de terrain pourrait être utilisée à de bien meilleures fins que celle-ci, en créant un pôle attractif lié à la pratique sportive, étant donné que nous souhaiterions tout de même pouvoir revaloriser l'enceinte Jean Guimier. Il existe déjà deux terrains de foot, dont un est très peu utilisé maintenant, parce que c'est le terrain en herbe. Cette parcelle est tout de même utilisée lors de tournois, d'événements sportifs, de fêtes de fin d'année, etc.

C'est pourquoi je ne pourrai pas non plus voter pour cette mise à disposition de la parcelle de terrain.

**M. le Maire.-** Monsieur Bacon.

**M. Bacon.-** Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, quand ce projet de placer un lycée agricole privé dans une ancienne école publique a émergé, l'idée m'a interpellé de prime abord. Une réflexion a eu lieu en interne. C'est vrai que la question de l'établissement privé se pose. Nous sommes confrontés à plusieurs problèmes. L'État n'investit plus dans des lycées publics agricoles. Nous aurions voulu implanter un lycée public sur les 35 hectares, ce n'était pas possible. L'État est donc disposé à soutenir les établissements privés, mais pas à investir dans des lieux publics.

Par ailleurs, j'aimerais resituer cette décision qu'il nous a fallu prendre très rapidement, en quelques semaines, si vous vous souvenez bien. L'établissement agricole de Vaujours était sur le point de fermer. Par ailleurs, nous avons des enjeux de bétonnisation tout autour des 32 hectares, et une volonté farouche de contribuer, modestement, à la formation, à l'émergence d'une nouvelle paysannerie ou n'importe quoi. Nous nous sommes dit que nous faisions déjà de l'agriculture sur les 35 hectares par l'intermédiaire des jardins d'Aurore et voulions pousser un peu plus loin la formation autour d'une agriculture plus moderne, plus durable. Nous y avons donc vu une opportunité.

L'avenir nous dira si nous nous sommes trompés. Pour l'instant, c'est tout de même un lycée dont la force et l'épaisseur augmentent au fil des ans. Ce n'est pas facile. Ce n'est effectivement pas un lycée qui s'adresse exclusivement aux Sevranais, mais la logique était vraiment de préserver notre environnement et de contribuer activement à une nouvelle manière de cultiver la terre et de produire localement.

C'est tout un système. Nous occupons les lieux et empêchions ainsi la construction de logements. C'était une préoccupation puissante et nous contribuions à renforcer la présence

d'Aurore sur les 32 hectares. L'agriculture n'est tout de même pas leur cœur de métier ; leur cœur de métier est la réinsertion. Nous avons à cœur de tout de même former des personnes et d'avoir des professionnels à proximité qui pourraient éventuellement protéger et valoriser le site.

C'est pour toutes ces raisons que cette décision a été prise. Pour l'instant, je l'assume complètement, je pense que les membres de la majorité aussi, la plupart du moins.

C'était pour recontextualiser, parce que l'on a oublié un peu tous les débats qui ont nourri cette terre et la restructuration de ce site est loin d'être terminée.

Merci.

**M. le Maire.** - Avez-vous d'autres questions ou interventions ? (*Aucune*)

Je vais fournir des éléments de réponse aux différents points abordés.

Concernant le caractère privé ou public, c'est un lycée privé sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Officiellement, nous avons effectué la demande par écrit, auprès du ministre de l'Agriculture, à l'époque Julien Denormandie, de pouvoir donner le caractère public à ce lycée, parce que nous y tenons depuis le départ et nous y tenons encore. Cela nous a été refusé, constatant tout de même la présence de deux lycées agricoles en Seine-Saint-Denis : le lycée de Vaujours et l'école d'horticulture de Montreuil. Je crois que Vaujours a fermé d'abord, et je ne suis pas très sûr, celui de Montreuil est aussi fermé ou en voie de fermeture. Une alerte a été émise. Il restera donc un lycée agricole en Seine-Saint-Denis, le lycée privé sous tutelle du ministère de l'Agriculture, à Sevrans.

Le délégué général de l'enseignement agricole, dont j'ai oublié le nom - je vous prie de m'excuser - est venu visiter le lycée agricole Saltus Campus à Sevrans, en présence de la nouvelle équipe éducative, de certains élèves du lycée agricole, de l'élus, M. Boitte, et de moi-même.

Le ministère de l'Agriculture est fortement attaché à conserver ce lycée agricole dans notre département. Les élèves sont passés au nombre de 43. C'est bien moins que ce que nous avançons et déjà, à l'époque, certains trouvaient cela massif. C'est finalement beaucoup moins. Le ministère de l'Agriculture a plutôt intérêt à le conserver, par rapport aux enjeux de développement de l'agriculture qui ne concernent pas que Sevrans, vous avez raison, mais qui peuvent concerner la France, l'Europe, le plan alimentaire territorial, le plan alimentaire métropolitain, ce que nous deviendrons s'il n'existe effectivement plus d'agriculture. Il est entendu qu'il n'existera pas d'agriculture en mettant des jardins potagers à disposition. Il n'existera plus d'agriculture si nous laissons la paysannerie surexploitée, homme et femme, vivre des conditions de travail absolument insupportables. Vous connaissez le nombre de suicides, l'absence de congés...

Aujourd'hui, la situation est désespérante. Nous faisons face à un besoin de formation de nouveaux agriculteurs, de nouvelles générations d'agricultrices et d'agriculteurs. Cela passe par des lycées et Sevrans peut être fier de proposer un lycée agricole. Cela passe aussi par des enjeux politiques, d'aménagement, de l'État, de faire en sorte que les fermes en Île-de-France ne passent pas entre les mains d'actionnaires chinois, parce que c'est ce qui est en train de se passer. Les fermes sont abandonnées, sans repreneur. Le besoin de formation et de financement public est nécessaire, aussi pour la réappropriation de ces collectivités agricoles.

Lorsque le délégué général à l'enseignement agricole est venu visiter les locaux, nous avons demandé, avec Gilles Boitte et l'association Saltus Campus, de donner le caractère public à ce lycée ; c'est constant. Il nous a expliqué que cela ne nous donnerait pas plus d'argent, mais il ne nous a pas dit non. Je pense qu'il ne nous dira pas oui tout de suite. C'est une mobilisation.

À la question de ne pas figurer dans le programme, deux remarques.

Tout d'abord, dans le programme de mandature de 2020 figurait la Maison de la nature. Le lycée agricole n'est pas tout à fait la Maison de la nature. Nous en avons beaucoup parlé entre nous. Nous travaillons sur ces deux aspects, mais je crois qu'ils sont assez

complémentaires, vu les relations partenariales que nous entretenons aujourd'hui avec la Maison de la nature, de découverte des sciences de la nature et le lycée agricole. Elles sont très fructueuses et des activités s'enrichissent du côté de ces deux équipements.

Ensuite, tout ce que nous mettons en place ne se trouvait pas dans le programme. Certains projets, que nous n'avons pas réalisés, finalement, étaient dans le programme, tandis que d'autres que nous effectuons n'y étaient pas.

La réhabilitation de la piscine figurait dans le programme.

Quand le bilan de mandat sera distribué dans le courant de la semaine prochaine, je vous invite à le lire, vous verrez que finalement, heureusement que nous ne nous sommes pas cantonnés à une lecture rigoriste du programme. C'est mon point de vue.

La question de la précipitation présente une contradiction dans les débats que nous avons depuis tout à l'heure. Dès le début de la séance, nous avons parlé d'urgence climatique, comme quoi l'équipe municipale avait raison de prendre à bras le corps cet enjeu d'urgence climatique, à Sevrans.

L'urgence signifie bien ce que cela signifie, regardez dans le dictionnaire. À un moment, il faut aller vite. Au bout d'un moment, je ne suis pas d'accord avec la précipitation. Je pense qu'il faut aller vite sur cette question de grignotage des terres. Il existe un vrai problème, il faut aller vite.

Le point suivant est plus juridique. M. Cordin nous demande ce qu'est tout cela, comment cela marche. C'était une décision du maire qui autorisait, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, le lycée Saltus Campus à occuper cette parcelle. Une convention d'occupation précaire avec une décision du maire, d'accord ?

Aujourd'hui, nous présentons une délibération qui autorise le maire à signer une convention avec le lycée Saltus Campus pour pouvoir occuper cette parcelle qui était donc abandonnée... attendez, si je parle et que vous parlez en même temps, je ne vous entends pas. Laissez-moi terminer, tout de même.

**M. Cordin.-** (*Intervention hors micro inaudible*)

**M. le Maire.-** Je termine, tout de même, s'il vous plaît, Monsieur Cordin. C'est une question de politesse.

**M. Cordin.-** (*Intervention hors micro inaudible*)

**M. le Maire.-** Non, vous ne dites pas que je dis n'importe quoi, vous restez poli et vous me laissez terminer. Vous pourrez parler tout à l'heure.

**M. Cordin.-** (*Intervention hors micro inaudible*)

**M. le Maire.-** Puis-je terminer ?

**M. Cordin.-** (*Intervention hors micro inaudible*)

**M. le Maire.-** Ce n'est pas n'importe quoi. Madame Audrey Pulvar est venue à Sevrans visiter les locaux du lycée agricole. Elle s'est déplacée avec d'autres acteurs partenaires d'un projet en route, qui s'appelle « La Seine nourricière ». Celui-ci va du Havre à Paris et pose les questions d'enjeu de sécurité alimentaire. Le lycée agricole de Sevrans est pris pour exemple.

Alors, non, nous ne disons pas n'importe quoi et nous ne faisons pas n'importe quoi. C'est vu par tout le monde, du Havre à Paris, comme un exemple.

Je veux juste dire qu'à un moment donné, lorsque nous agissons sur des politiques publiques comme le plan alimentaire territorial, au niveau du département de la Seine-Saint-Denis, au niveau du plan alimentaire métropolitain, nous ne pouvons pas nous contenter de dire que nous avons vécu une crise sanitaire et une crise alimentaire en 2020, et que finalement, nous ne faisons rien.

Aujourd'hui, une chaîne est en train d'être mise en place, notamment à Sevrans, l'on parle de boucle alimentaire avec des enjeux de formation, de culture maraîchère, de transformation et de distribution. Oui, nous faisons face à l'urgence climatique et sociale par rapport à tout cela.

**M. Cordin.-** La question est très simple : vous m'envoyez une décision prise au mois de mars 2025, qui vous autorise et vous donne le droit de signer une convention que vous avez signée au mois de février 2024. Je ne comprends pas. Ce n'est pas la question du réchauffement climatique, la question de la pollution, c'est comment faites-vous pour vous autoriser à signer une convention que vous aviez déjà signée un an auparavant ? C'est une vraie question.

Ce sont des documents que votre cabinet m'a envoyés, je ne les ai pas inventés.

**Mme Aubourg.-** La convention ne porte effectivement pas la même date que la décision. Je suis en responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, je pense que c'est une régularisation. La délibération autorise le maire à signer des conventions précaires par décision.

**M. le Maire.-** Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°30.

| Adoptée par             | 29 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------|----|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Exprimés                | 37 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Pour                    | 29 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre                  | 8  | voix | CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| NPPV                    | 4  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), SAKI Mireille, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

La délibération suivante, 31, sur la parcelle AN37, dans le chapitre de la rénovation urbaine, sera présentée par Marwa Brahim. Pouvons-nous passer une autre délibération en attendant ?

[32 - ZAC Mandela Gare - Avis du Conseil municipal sur le dossier de création de la ZAC Mandela Gare phase 1](#)

[33 - ZAC Mandela Gare - Avis du Conseil municipal sur le dossier de réalisation de la ZAC Mandela Gare phase 1](#)

**Mme Brahim.-** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Je propose de lier les délibérations n°32 et n°33 qui concernent l'avis du Conseil municipal sur le dossier de création et de réalisation de la ZAC Mandela gare.

GPA, en tant qu'opérateur d'État, avait pris l'initiative de la création de la ZAC depuis 2019. Le 3 mars 2025, GPA a délibéré pour la création et la réalisation de la ZAC. Il est obligatoire de prendre l'avis des collectivités, c'est-à-dire la Ville et l'EPT, pour ce qui concerne la création et la réalisation de la ZAC, étant précisé que l'Autorité environnementale avait donné son avis favorable et ce soir, nous délibérons. Notre avis est évidemment consultatif, mais il est important, puisque les deux avis de la Ville et de l'EPT seront transmis à la préfecture dans une semaine et demie. Les services de la préfecture les prendront ensuite en considération.

En réalité, ces deux délibérations sont très importantes, puisqu'elles permettent pour la Ville, l'EPT et GPA, d'entrer en phase opérationnelle. Il existe deux phases, une phase 1 et une phase 2.

Pour rappel, la phase 1 concerne les opérations de manière très globale. Cela comprend, d'une part, la démolition des deux hôtels sociaux : l'hôtel Balladins et l'hôtel RML. Le PIR sera également démoli. Il est prévu la réhabilitation de l'autre partie qui ne sera pas démolie, ainsi que la démolition du cinéma. Tout un travail d'étude, de présentation a été mené auprès des élus, mais également des habitants. Le projet politique que les élus voulaient de cette démolition a été considéré au regard des diagnostics, mais également des conséquences financières.

Par ailleurs, se déroulera l'aménagement du pôle gare ainsi que des différents espaces publics et de la voirie, puisque des voiries seront ouvertes, ainsi qu'un aménagement du pôle multimodal. Le pôle gare génère une certaine complexité dans le cadre de ce pôle multimodal, puisqu'il intègre un certain nombre d'acteurs - la SNCF, IdFM, Société des grands projets, GPA, ainsi que la réhabilitation de la SCI Messouda. Un sujet demeurerait sur la réhabilitation ou la démolition. Cette réhabilitation entre dans le cadre de la phase 1, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Est également prévue une opération de construction de logements, dans le cadre de l'opération de la ZAC, qui est intégrée dans le cadre de cette phase 1.

La phase 2 est une grande réussite et un rapport de force a été mené et continue évidemment d'être mené pour la démolition du troisième hôtel social. Une discussion avait eu lieu au sein du Conseil municipal à plusieurs reprises. La démolition est aujourd'hui actée dans le cadre du protocole que je vais présenter dans le cadre d'une autre délibération.

Le Egg Hotel sera démoli après que cette phase 1 soit intégrée.

Pour rappel, un protocole de financement avait été voté en Conseil municipal en 2021, avec une clé de répartition entre la Ville, l'EPT et GPA. En ce qui concerne la phase 1, le partage financier était à parts égales entre les différentes entités : la Ville, l'EPT et GPA.

Il avait été acté, pour la Ville de Sevrans, une contribution à hauteur de 12,7 M€, échelonnée sur 12 ans. J'aimerais également insister sur un point concernant la contribution financière de la Ville, cela répond à un certain nombre de *fake news*, qui ne vont probablement pas arrêter, mais c'est aussi bien de préciser que la Ville est capable, aujourd'hui, de payer les différentes opérations. Cela entre dans ses capacités financières. Cela avait été acté dans le cadre du protocole transactionnel, et aujourd'hui, c'est appuyé de plus fort dans le cadre de cette convention.

Lors de la phase 2 sur laquelle je reviendrai plus en détail, il existe la possibilité de démolir le troisième hôtel. C'est acté dans le protocole qui se trouve parmi les documents envoyés avant le Conseil municipal. Cela nécessitera une part pour la Ville à hauteur de 500 000 €, ainsi que pour l'EPT qui verse également la somme de 500 000 €, et une subvention exceptionnelle de l'État pour la démolition du troisième hôtel social à hauteur de 2 M€.

Vous avez compris l'enjeu pour nous, Ville, aujourd'hui, et demain en Conseil de territoire, de donner un avis très clairement favorable, puisque les services de la préfecture

seront très attentifs, *in fine*, à l'avis rendu. Je le répète, un avis favorable a été rendu par l'Autorité environnementale.

Je conclurai mon propos par la question de la concertation. Vous vous souvenez que la réunion publique avait ouvert la création de la ZAC. Ont suivi deux ateliers de concertation et une réunion publique de clôture.

Vous le savez, je pense que ces phases vont s'étaler sur un certain nombre d'années. La phase 1, par exemple, sur 8 ans, et si le calendrier ne s'étale pas, la fin des travaux est annoncée en 2033. J'émet beaucoup de précautions sur ce que je dis, mais c'est un temps long, nous le savons tous, et il est absolument nécessaire de faire des points réguliers avec les habitants qui font part de nombreuses inquiétudes.

Nous allons également rentrer dans des phases de chantier qui ne seront pas anodines. Ce seront de grandes opérations avec beaucoup d'acteurs intégrés dans le cadre des opérations. Je parlais tout à l'heure de SNCF et d'IdFM, vous avez également l'EPT, la Ville et les différents bailleurs, la SCI Messouda, qui va entrer dans une phase de réhabilitation. C'est un bailleur privé. À terme, l'objectif est de trouver un bailleur social pour répondre à la nécessité d'une reconstitution de l'offre. Il existe des rapports de force évidents à maintenir, une certaine tension à maintenir avec les services de l'État, et nous ne sommes pas naïfs au fait que ce sont des opérations lourdes. Nous sommes attentifs aux difficultés que subissent les habitants.

Je l'avais dit, mais je souhaite le rappeler, je suis profondément convaincue que l'ANRU est une nécessité. Je crois que nous pouvons également être fiers que ce projet ait été mené, que nous continuons à le mener et qu'il soit mené à terme.

Je vous donc propose de voter, c'est un avis, en faveur de ce dossier de création et de réalisation de la ZAC. J'aborderai ensuite la présentation du protocole qui permet d'asseoir certains doutes évoqués au sein de cette instance à plusieurs reprises, mais à juste titre, et qui viennent sécuriser la Ville dans le cadre de son initiative pour la restructuration du projet. Cela passe évidemment par la démolition des trois hôtels sociaux.

**M. le Maire.** - Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°32.

| Adoptée par             | 32 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|----|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Exprimés                | 37 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Pour                    | 32 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre                  | 5  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|            |   |      |                                                                                                   |
|------------|---|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Abstention | 0 | voix |                                                                                                   |
| NPPV       | 4 | voix | KOUYATE Hawa, HAMD AOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), SAKI Mireille |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°33.

| Adoptée par             | 33 | voix | Majorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|----|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Exprimés                | 38 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Pour                    | 33 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre                  | 5  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| NPPV                    | 3  | voix | HAMD AOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), SAKI Mireille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Dans un souci de cohérence, je vous propose de présenter la délibération n°34.

### [34 - Approbation du protocole d'accord portant sur la ZAC Mandela Gare](#)

**Mme Braihim.-** Merci.

Ce protocole d'accord se concentre sur la phase 2, c'est-à-dire la démolition du troisième hôtel social. Un certain doute demeurerait sur la possibilité de cette démolition. Nous avons tous souligné de concert la nécessité que ce troisième hôtel social soit démoli, mais pas à n'importe quelle condition.

Dans le cadre de ce protocole que vous avez certainement lu, l'État s'engage à reloger les personnes à partir du mois de septembre. Cela a déjà commencé pour ce qui concerne les hôtels Balladins et RML. C'est un relogement progressif et un accompagnement absolument nécessaire. C'est écrit noir sur blanc dans le cadre de la convention.

La deuxième chose relève clairement de la difficulté posée : GPA était en déficit et n'avait pas la possibilité de financer la démolition du troisième hôtel. Aujourd'hui, une solution a

été trouvée. C'est une subvention exceptionnelle de la part de l'État à hauteur de 2 M€, et une subvention de la Ville et de l'EPT à hauteur de 500 000 €, de manière respective.

Parallèlement à cela, il est prévu de reconstituer non pas un centre d'hébergement d'urgence, mais un centre d'hébergement et d'insertion. La différence n'est pas anodine et est très clairement la question du suivi. En ce qui concerne les hôtels sociaux actuels, nous avons eu l'occasion de le dire, ce sont des gardiens, sans aucun suivi. L'état d'insalubrité est tel que les personnes se retrouvent dans une situation très précaire, et cela pose clairement problème dans le quartier. Tout à l'heure, nous parlions des personnes qui vendent un peu dans le quartier. La situation est très difficile dans ce secteur-là.

Aujourd'hui, avec ce centre d'hébergement et d'insertion, nous percevrons des subventions de l'État pour les trois hôtels sociaux, ce qui n'était pas le cas précédemment. Une exigence a été posée, actée dans le cadre de ce protocole, d'avoir un opérateur sur place pour animer la vie de ce centre, pour accompagner socialement les personnes hébergées. C'est une nécessité, parce que cela leur permettra d'être accompagnés dans le cadre d'un parcours résidentiel. *In fine*, l'idée n'est pas qu'ils restent de manière éternelle dans le cadre de ce centre, mais de trouver un logement à la hauteur des besoins. Cet opérateur sera absolument nécessaire. Une subvention de fonctionnement y sera dédiée.

Il n'est pas question de reproduire les mêmes erreurs qu'actuellement dans le quartier, ces exigences sont donc nécessaires, mais je crois qu'il n'est aussi pas question de signer ce protocole en nous disant que tout va très bien, que nous nous portons très bien comme cela. Non, puisque nous découvrons toujours des surprises avec l'État. Nous devons être attentifs à l'intérêt général et surtout au bien-être des habitants.

Le centre d'hébergement d'urgence doit évidemment fonctionner en concertation avec la Ville. Il faudra poser les conditions de la phase opérationnelle avec un suivi très clair. C'est un propos que je pose en Conseil municipal, mais 78 unités devraient voir le jour au sein de cette zone. Ce n'est pas certain. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'engager une réflexion politique avec les services, les services de l'État sur une division. Nous pourrions envisager, par exemple, des unités qui atterriraient dans le quartier, dans cette zone Mandela gare. D'autres unités pourraient également être envisagées dans d'autres secteurs de la ville.

Cette délibération permet de sécuriser cette démolition. Il nous faudra rester attentifs à cette démolition qui doit être réalisée, mais également au suivi, y compris du centre d'hébergement et d'insertion qui va voir le jour, et dont nous pourrions nous féliciter si le suivi est sérieux et à la hauteur.

Je vous propose de voter cette délibération importante pour nous, à ce stade-là.

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°34.

| Adoptée par             | 32 | voix | Majorité |
|-------------------------|----|------|----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |          |
| Exprimés                | 36 | voix |          |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 32 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles |
| Contre     | 4  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| NPPV       | 5  | voix | GAUTHIER Raymond, HAMD AOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), SAKI Mireille, JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

### 31 - Acquisition de la parcelle AN37 située 6, impasse Ronsard

**M. Chauvet.**- Une opération NPNRU va également se dérouler dans le quartier Montceuleux-Pont-Blanc. Nous avons constaté la démolition d'une des tours dont je vais vous parler tout de suite. Il s'agit également de démolir et de reconstruire le groupe scolaire Montaigne. Nous allons évidemment d'abord construire avant de démolir le groupe scolaire.

Pour ce faire, il a été choisi une parcelle sur l'impasse Ronsard, une voie communale, également autour de la route de Sevran, et de l'avenue Ronsard, qui intègre la parcelle sur laquelle se trouvait la tour Belle Aurore qui a été déconstruite, la première des deux tours qui seront déconstruites.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire d'acquérir la parcelle citée dans le document, la parcelle AN37, qui représente 5 313 m<sup>2</sup>, revendue par le bailleur Batigère.

Le total fait 5 300 m<sup>2</sup>, mais peu importe, je ne sais pas combien fait la parcelle exactement. Je ne trouve pas la surface. Ce n'est pas grave.

La Ville l'acquiert au prix de 42 000 €, c'est-à-dire aux conditions de l'ANRU, alors que l'estimation des Domaines est de 270 000 €.

Cette opération permettra de sécuriser la reconstruction de l'école Montaigne.

Nous vous demandons d'approuver la délibération qui s'appuie sur le rapport.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur Boitte.

**M. Boitte.**- Juste deux précisions : dans le rapport de présentation, un schéma indique où se trouverait l'école et comment elle serait organisée.

Ce n'est qu'un schéma grossier, ce n'est pas du tout un projet d'architecte. Étant donné que la surface est plus petite que celle que nous possédions auparavant, nous avons pris comme référence des écoles qui existent et fonctionnent déjà : une à Gennevilliers, une à Boulogne-Billancourt parmi d'autres exemples. L'important sera d'avoir une cour de plain-pied et une terrasse qui servira de cour.

L'essentiel est que ces cours restent aménagées, un peu comme les cours oasis, de manière que leur usage soit le plus positif possible pour les enfants. Nous avons intégré cela à la commande passée.

Je voudrais apporter une précision : sur le plan, l'entrée à gauche est celle de la maternelle, à droite, celle des élémentaires. Cela a été corrigé depuis, mais nous n'avions pas la même qualité à mettre dans le rapport. Les deux entrées se situeront du côté de l'entrée de la maternelle. C'est particulièrement pratique pour les familles, d'avoir deux portes pas trop distantes l'une de l'autre, afin de déposer les plus petits et les plus grands dans la foulée.

En l'état, l'ensemble du dossier n'est qu'un dossier de projet, mais a été présenté aux enseignants la semaine passée. Il est convenu que nous tiendrons des réunions régulières avec les enseignants, et ensuite, lorsque nous disposerons des premiers vrais projets d'architecte, nous consulterons également les délégués des parents d'élèves.

Merci.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Madame Bernex.

**Mme Bernex.**- La parcelle fait *a priori* 600 m².

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°31.

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Exprimés                | 39 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Pour                    | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| NPPV                    | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

35 - NPNRU Rougemont - Approbation de la convention bipartite de financement et de remise des ouvrages des espaces publics du secteur Brossolette

**Mme Brahim.**- À propos des opérations d'aménagement, dans le cadre de l'ANRU, l'EPT a la compétence et il a été prévu un financement à hauteur de 50 % par la Ville et à 50 % par l'EPT.

Nous avons également parlé des opérations prévues dans le cadre de l'ANRU côté Brossolette, lors d'un précédent Conseil municipal : c'est la démolition du 10, Brossolette, tout le plot Gauguin et une partie du plot Delacroix avec une voie qui va traverser le plot Delacroix qui sera démoli, ainsi qu'une placette qui sera aménagée.

En octobre 2024, un atelier de concertation avait été mené avec les habitants sur l'aménagement de cette placette qui sera tout de même importante. Je crois qu'elle fera un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup> à l'avenir, puisqu'elle va également reprendre le plot Delacroix qui sera démoli.

Toute cette démolition, restructuration, reconstruction, appartient au parc de logements de CDC Habitat.

Pour plus de facilité, il a été décidé que la compétence soit transmise à CDC Habitat avec une nouvelle convention et la possibilité pour CDC Habitat de faire le nécessaire, y compris en ce qui concerne l'aménagement de la placette et de la nouvelle voie à aménager. J'insiste sur le fait que cela se déroulera en concertation avec les habitants.

L'aménagement de cette placette et de la voie qui sera construite sera à hauteur de 571 200 € TTC pour la Ville.

Je vous propose de voter cette délibération.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Nous pouvons passer au vote.

Pardon, excusez-moi, Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.**- Je pense que c'est une opération urgente, étant donné qu'il reste encore des halls ouverts, nous y voyons le trafic à l'intérieur et c'est complètement inadmissible.

Je crois qu'un occupant habite encore dans le secteur. Sera-t-il relogé ? C'est effectivement une urgence sociale absolue qui permettra tout de même de dégager une place et un petit peu d'espace par rapport au quartier.

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°35.

| Adoptée par             | 38 | voix | Unanimité |
|-------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |           |
| Exprimés                | 38 | voix |           |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 38 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Géraud, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| NPPV       | 3  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

### 36 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sevrans et l'association Les cols verts

**M. le Maire.-** L'urgence climatique - nous en avons parlé et nous agissons à Sevrans - s'impose à tous les niveaux de responsabilité, y compris aux nôtres. Les sécheresses, les pics de chaleur, l'effondrement de la biodiversité, la dépendance alimentaire ne sont plus les risques à venir, ce sont des réalités auxquelles les collectivités doivent répondre concrètement, et à Sevrans, nous voulons y répondre.

Face à cela, nous avons choisi à Sevrans de construire une politique municipale cohérente, ambitieuse et profondément engagée pour le retour de la nature en ville, la préservation de nos sols et le développement d'une agriculture de proximité. Cela se traduit tout d'abord dans nos documents d'urbanisme, cela a déjà été dit ici, mais c'est bon de le répéter : 12 hectares supplémentaires d'espaces verts ont été sanctuarisés dans le PLUi. Monsieur Claude Chauvet en avait déjà parlé devant nous, et nous avons travaillé ensemble en la matière. C'est un choix politique fort assumé dans un territoire où la pression foncière, la pression immobilière est forte. Ce choix place l'écologie au cœur de notre projet de ville.

Nous avons ensuite engagé plusieurs projets concrets qui, ensemble, forment un véritable réseau d'agriculture urbaine et de jardin nourricier à l'échelle communale. D'abord à travers les jardins partagés, cela remonte à loin, mais ils se sont encore développés à travers différents quartiers et permettent aux habitants de se réapproprier le sol, de jardiner collectivement, de transmettre des savoirs. Puis, la future ferme urbaine des Beaudottes adossée à la coulée verte en cours d'aménagement, avec une vocation pédagogique, sociale et productive viendra compléter les jardins familiaux existants et renforcer les liens entre ville, habitants et nature.

Depuis l'ouverture de l'exploitation d'Univerdis, nous avançons aussi sur une parcelle d'un hectare du parc de la Poudrerie, qui appartient notamment au Département de la Seine-Saint-Denis, où nous expérimentons des formes innovantes d'agriculture urbaine, mêlant production, sensibilisation et insertion et, bien sûr, le grand projet de Terre d'Eaux qui n'est pas encore abouti. J'ai rencontré des élus de Villepinte et rien n'a encore été décidé. Vous avez abordé le sujet tout à l'heure, c'est pourquoi je ne peux pas y revenir tout de suite, maintenant, devant vous, pour vous dire quelles sont les conclusions de ces rencontres.

Le grand projet Terre d'Eaux comporte 18 hectares d'espaces verts sur les 32 hectares, dont 5 à 9 hectares d'agriculture urbaine. Cela porte notre ambition en matière de sécurité alimentaire, d'éducation à l'environnement et de développement d'économie de circuit court. Ce projet sera un levier puissant pour changer l'image, l'usage et l'impact de notre territoire.

Ce soir, la délibération qui vous est présentée est plus précisément une nouvelle étape avec la friche Kennedy que nous avons choisi de transformer en ferme de proximité. C'est une parcelle que nous allons protéger en PLUi, en zone naturelle et agricole. Elle est classée comme cela dans le futur PLUi, alors qu'elle était autrefois destinée à un projet commercial, d'artificialisation massive, et surtout de circulation d'accès au tout voiture, qui pouvait aussi entraîner d'autres nuisances, nous le savons pertinemment.

Ce projet porté par l'association Les cols verts, réseau reconnu dans l'agriculture urbaine, fera de ce site de deux hectares un lieu vivant, ouvert sur le quartier, alliant production maraîchère, vente directe, accueil de scolaires et ateliers participatifs. C'est un projet simple, utile, à fort impact local.

Ce soir, nous proposons d'acter cette convention d'objectifs qui encadrera son lancement avec un soutien municipal, limité à l'investissement, sans subvention de fonctionnement. Le modèle est conçu pour être viable, autonome et capable d'aller chercher d'autres soutiens comme ceux du fonds Vert, même si, j'ouvre et je ferme la parenthèse, il peut être menacé, mais nous avons aussi intérêt à le solliciter pour montrer son utilité et sa pertinence. Nous nous battons pour qu'il ne soit pas complètement menacé.

L'écologie à Sevran ne découle pas seulement de grands discours, ce sont des actes, des hectares protégés, des terres rendues à la nature, des projets ancrés dans les quartiers et portés avec rigueur et vision, avec de nombreux partenaires, comme l'association Les cols verts.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°36.

| Adoptée par             | 36 | voix | Majorité |
|-------------------------|----|------|----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |          |
| Exprimés                | 38 | voix |          |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|----|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 36 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 2  | voix | GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe),                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| NPPV       | 3  | voix | CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), HAMD AOUI Naïma,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

### 37 - Indemnité forfaitaire annuelle pour les fonctions itinérantes au sein de la Ville

**Mme Bernex.-** Il est effectivement proposé de mettre en place une indemnité forfaitaire annuelle pour des agents de la Ville qui exercent des fonctions itinérantes. Cette possibilité est offerte par un décret datant de 2001, qui fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics.

Cela concerne principalement les animateurs sportifs qui sont amenés à se déplacer entre les différents établissements, alors qu'ils ne disposent pas de véhicule de la Ville, que ce soient des gymnases, des stades, ou des équipements sportifs, pour réaliser leurs animations sportives, en transportant la plupart du temps du matériel pour ce faire.

Les dispositions du décret permettent de verser une indemnité forfaitaire annuelle à hauteur de 615 €. Il est proposé de la mettre en place.

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°37.

|                         |           |             |                  |
|-------------------------|-----------|-------------|------------------|
| <b>Adoptée par</b>      | <b>39</b> | <b>voix</b> | <b>Unanimité</b> |
| Présents ou représentés | 41        | voix        |                  |
| Exprimés                | 39        | voix        |                  |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| NPPV       | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

### 38 - Rémunération des formateurs occasionnels

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Exprimés                | 39 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Pour                    | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |

|            |   |      |                                                                    |
|------------|---|------|--------------------------------------------------------------------|
| Contre     | 0 | voix |                                                                    |
| Abstention | 0 | voix |                                                                    |
| NPPV       | 2 | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma) |

### 39 - Signature de la convention de conseil en orientation professionnelle

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Exprimés                | 39 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Pour                    | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| NPPV                    | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

### 40 - Modification du tableau des effectifs autorisés

| Adoptée par             | 39 | voix | Unanimité |
|-------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |           |
| Exprimés                | 39 | voix |           |

|            |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 39 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIRBENGGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille, JOUS Sullivan |
| Contre     | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Abstention | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| NPPV       | 2  | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## V1 - Vœu en faveur du maintien des dispositifs MaPrimeRenov'

**Mme Brahim.-** Mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu en faveur du maintien du dispositif MaPrimeRenov'.

Depuis le 23 juin, le gouvernement Bayrou a annoncé l'arrêt brutal du dispositif MaPrimeRenov'. Il confirme une « suspension » qui, si elle est concrétisée, sera un manquement social, écologique, économique et aux enjeux de santé publique conséquents.

Or, le meilleur rempart contre les passoires thermiques est la rénovation énergétique du bâti.

Malgré un maintien du parcours par geste et du parcours de rénovation des copropriétés, la mise en pause ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs sociaux, environnementaux et économiques ambitieux que nous nous sommes collectivement fixés au sein du Territoire de Paris Terres d'Envol. Et pour cause, il ne nous permettra pas de répondre aux enjeux du PCAET (le Plan Climat, Air Énergie de Paris Terres d'Envol) qui pose un objectif clair : la décarbonation du Territoire.

Un tel manquement brisera à l'évidence l'élan des ménages engagés dans un parcours de rénovation, tout en occasionnant un préjudice financier et logistique direct à ceux qui, faisant confiance à la parole de l'État, ont déjà investi dans les phases d'ingénierie de leur projet.

De nombreux ménages comptaient concrètement sur ces aides pour voir aboutir leur projet.

Nous nous inquiétons de ce que le périmètre de l'obligation de rénovation des passoires énergétiques, qui était un temps un semblant de priorité du gouvernement actuel par effet d'annonce, est en passe d'être drastiquement amoindri par celui-ci aujourd'hui.

L'Agence locale de l'énergie de Paris Terres d'Envol est le guichet unique sur le territoire de l'EPT, d'accompagnement technique et administratif pour toutes les demandes d'aide à la rénovation énergétique des propriétaires de maisons individuelles aux revenus modestes, très modestes, et dans le cadre du PIG 3 aux revenus intermédiaires.

Dans l'objectif de répondre aux enjeux du PCAET et à la convention d'objectifs votée en Conseil de territoire en mai 2023, à ce jour, 217 dossiers ont été déposés sur le site de l'ANAH et sont en attente de traitement, et j'ajouterai depuis juillet 2024 en ce qui nous concerne. Les habitants de Sevran et plus généralement de nos territoires ne peuvent souffrir de cette situation.

Nous souhaitons faire part de notre profonde inquiétude quant à ces différentes orientations. Il faut d'urgence pérenniser la politique publique de rénovation énergétique et par là même, la dynamique de rénovation à l'œuvre à Sevran depuis de nombreuses années.

Nous formulons le vœu que les services de l'État ne suspendent pas cette prime rénov' - ce qui est malheureusement le cas -, aussi nécessaire que cruciale pour nos concitoyens.

**M. le Maire.** - Souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.** - Monsieur le Maire, nous regrettons un point. Au sujet des vœux, il avait dit, afin qu'ils soient portés par l'ensemble du Conseil, qu'il y ait un échange au moins cinq jours avant et que le vœu soit construit et présenté à la conférence des présidents de groupe. Nous regrettons une fois de plus que cela ne soit pas respecté.

Par ailleurs, à propos de ce dispositif qui est effectivement tout à fait indispensable, les réponses ont été apportées par les ministres concernés ces derniers jours, au sein du Parlement et MaPrimeRénov' va repartir. Tous les projets actuels continuent et MaPrimeRénov' va se poursuivre à partir de septembre.

Nous voterons le vœu, parce que c'est absolument indispensable, mais je regrette tout de même qu'il n'y ait pas eu un échange en amont, comme c'était prévu, concernant ces deux vœux.

**M. le Maire.** - Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur le vœu n°1.

| Adoptée par             | 38 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------|----|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Exprimés                | 38 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Pour                    | 38 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille |

|            |   |      |                                                                                  |
|------------|---|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Contre     | 0 | voix |                                                                                  |
| Abstention | 0 | voix |                                                                                  |
| NPPV       | 3 | voix | HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma) JOUS Sullivan |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

## V2 - Vœu relatif aux difficultés d'obtention de rendez-vous des personnes étrangères en préfecture ou sous-préfecture

**Mme Roussel.**- Depuis plusieurs mois, lors de la Commission permanente du CCAS, deux à quatre dossiers nous sont présentés à chaque fois. Ce sont des familles qui n'avaient pas de difficultés particulières, insérées dans la société, en formation ou qui avaient un travail en CDI. Ils ont fait la demande de renouvellement du titre de séjour et finalement, ne reçoivent pas de réponse et leur titre de séjour échoit. Par conséquent, les allocations familiales sont supprimées, les aides sociales sont supprimées, les APL, mais leur patron est aussi averti et ils perdent leur emploi. Ils se retrouvent alors avec les charges qui continuent de courir et dans une très grande précarité alimentaire. Ils viennent au CCAS pour demander de l'aide. Cependant, nous ne pouvons verser qu'une aide assez limitée et nous en sommes extrêmement contrariés.

Ces familles n'auraient pas dû arriver au CCAS. C'est véritablement une faute des préfectures qui ne donnent pas les rendez-vous, c'est un problème administratif qui n'est pas raisonnable et je n'ose pas penser que c'est une volonté pour décourager les personnes, j'espère que ce n'est pas cela.

Il faut aussi penser que le CCAS a un budget déjà conséquent pour la Ville, mais cette aide qui va à ces familles qui n'auraient jamais dû être aidées par le CCAS vient en diminution du budget des familles que nous aidons pour d'autres raisons.

Je voudrais que l'on remonte cela aux préfectures pour que la situation change et qu'il y ait véritablement une réponse lorsque les personnes demandent simplement un renouvellement d'une carte de séjour qu'ils ont déjà parfois depuis 5, 10 ou 15 ans.

Aussi, je vous demande de voter ce vœu.

**M. le Maire.**- Ce vœu a déjà été adopté par le Conseil d'administration du CCAS et il m'a été demandé par les administrateurs du CCAS de le présenter directement auprès de M. le Préfet, et d'avoir un échange avec lui, que je vous rapporterai.

Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy.**- Je ferai la même remarque que tout à l'heure, par rapport aux vœux. Par ailleurs, nous sommes effectivement saisis assez souvent par un certain nombre de personnes à ces sujets. Personnellement, j'interviens au travers d'un courriel qui existe par rapport à la sous-préfecture, qui permet aux familles, aux demandeurs, etc., d'avoir un rendez-vous plus rapide. Je pense qu'une concertation totale est nécessaire afin que ces situations qui peuvent effectivement aboutir à une situation critique - Danièle, vous parlez de la suppression de la CAF, etc.-, qui sont tout à fait dommageables, mais qui existent, puissent être résolues rapidement. Nous, élus de l'opposition, intervenons en faveur de familles, etc., sur le territoire de Sevran par rapport à des demandes assez régulières.

**M. le Maire.**- Madame Saki.

**Mme Saki.**- Concernant la rédaction de ce vœu, j'aurais souhaité que l'on soit aussi associé, au nom de notre association, le Collectif des Français d'origine ivoirienne, les amis de la Côte d'Ivoire que je préside. Nous accompagnons aussi certaines familles, justement parce qu'elles rencontrent des problèmes même avec l'interface de la préfecture pour pouvoir accéder à des rendez-vous, ce qui les met vraiment dans la précarité.

Nous soutiendrons donc ce vœu. Nous voterons pour ce vœu, parce que cela met vraiment en péril les familles sevranaises.

Merci beaucoup.

**M. le Maire.**- Je vous invite à procéder au vote sur le vœu n°2.

| Adoptée par             | 38 | voix | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------|----|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents ou représentés | 41 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Exprimés                | 38 | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Pour                    | 37 | voix | BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BOITTE Gilles), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François (pouvoir donné à ARAB Dalila), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), SAKI Mireille |
| Contre                  | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Abstention              | 0  | voix |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| NPPV                    | 4  | voix | CAMARA Mariama (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), HAMD AOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma) JOUS Sullivan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

**M. le Maire.**- Je vous remercie.

### Tableau des décisions

**M. le Maire.**- Il nous reste encore les décisions, mais aucune question ne nous a été posée dans les délais impartis. Nous répondrons par écrit, parce que c'est un engagement.

C'est déjà fait ? D'accord. Merci.

Je vous souhaite une bonne nuit. Il est 00 h 19. La séance du Conseil municipal est close.

*(La séance est levée à 00 h 19.)*

### **Groupe « Front de Gauche, communistes et citoyens »**

Bacon Jean-François (Président), Bastaraud Sébastien, Batuamba Ivette, Bernex Brigitte, Camara Mariama, Kouyate Hawa, Prunier Gérald, Moulinneuf Serge, Yildiz Umit

**Sevran Écologie - Europe Écologie les Verts / groupe des élu-e-s écologistes**

Arab Dalila (Présidente), Baillon Jean-François, Chauvet Claude, Gauthier Raymond, Loujahdi Brahim, Mériquet Dominique, Roussel Danièle, Velthuis Asaïs.

**Groupe des « élus socialistes »**

Chantrelle Laurent (Président), Pedrazo Jennifer, Wavelet Manuel

**Groupe des élu-e-s citoyens-nes de gauche engagé-es pour Sevrans**

Boitte Gilles (Président), Bach-Russo Safia, Benammour Mérim, Cheriguene Abdelouaheb, Da Silva Elodie, Elisabeth Gué, Jacquart Ludovic, Lardic Stéphane, Mekki Chérifa, Moilime Hassanata.

**Intergroupe Union de l'Opposition Républicaine, Aimer Sevrans et Vers une nouvelle dynamique**

Geffroy Philippe (Président), Hamdaoui Naïma, Aguirrebengoa Carole, Borel Yeretan Stéphanie, Cordin Olivier, Camara N'na Fanta, Arnaud Libert, Perran Dominique Abelle, Étienne Walnex

**Élus non-membres d'un groupe**

Stéphane Blanchet, Marwa Braïhim, Jean-Charles Di Zazzo, Mabchour Najat (majorité)  
Jous Sullivan, Saki Mireille (opposition)

Madame la secrétaire de séance

Monsieur le Maire